

Lang. h. 42. 123

607.300

OSZK

FRANÇOIS D'OLAY

Les frontières
de la Hongrie
de Trianon



B U D A P E S T

ÉDITION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE HONGROISE

1 9 3 5

M
1269



1057

FRANÇOIS D'OLAY

Les frontières de la Hongrie de Trianon



*La Hongrie avant et après
le Traité de Trianon*

B U D A P E S T

ÉDITION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE HONGROISE

1 9 3 5

2^e édition augmentée de François d'Olay:
Les frontières de la Hongrie démembrée,
avec 36 cartes géographiques.

(R
2)

~~14~~
~~1269~~

607300

~~24RT~~

Országos Széchényi Könyvtár

Leltári szám:

35910

1960

R 1965

PRÉFACE.

La présente brochure traite la question des frontières tracées à Trianon après la guerre mondiale pour la malheureuse Hongrie d'un passé millénaire. Ces frontières absurdes furent imposées à la Hongrie sans que ses représentants à la Conférence de la Paix aient été entendus. Et elles furent maintenues presque intégralement, malgré les promesses formelles contenues dans la lettre d'envoi de M. *Millerand*, à l'occasion des travaux de délimitation définitive, effectués sur place par les commissions institutées à cette fin. Un seul coup d'oeil jeté sur la carte géographique, ethnique et routière du bassin des Karpathes nous éclairera sur les méthodes employées à Trianon à l'égard d'un Etat qui, dans ses limites naturelles, au point de rencontre de l'Occident et de l'Orient et en sa qualité de dernier boulevard de la civilisation occidentale, a, pendant mille années, rempli avec honneur son importante mission politique et culturelle.

Le seul fait que *les Puissances victorieuses ont*, d'une manière absolument arbitraire, *arraché à l'une des plus anciennes organisations politiques européennes, à l'encontre de tout principe de nationalité, de toute idée d'interdépendance géographique et économique, et en négligeant complètement le plébiscite, c'est-à-dire la manifestation évidente de la volonté des populations intéressées, les trois quarts de son territoire et les deux tiers de sa population;* — est une preuve suffisante du libre cours qui fut donné à la haine, au désir effréné de conquête et aux absurdités politiques et économiques, lorsque les Puissances victorieuses décidèrent à Trianon du sort de la malheureuse Hongrie vaincue, anéantie par les pertes

de la guerre et par les ravages de deux révolutions successives. Cet ouvrage, qui conduit le lecteur aux différents points importants de la frontière tracée à Trianon, démontre clairement que les frontières de Trianon furent tracées à l'encontre de toute logique et de tout bon sens, contrairement aux intérêts économiques les plus élémentaires de la population habitant les deux côtés des frontières, et sans autre but que d'anéantir la Hongrie jetée en pâture à la haine de ses ennemis séculaires, avides de conquêtes. Dans les trois quarts des cas, il ne saurait être question de frontière naturelle, mais de la séparation brutale et arbitraire de territoires étroitement liés géographiquement, économiquement et ethnographiquement. Ce ne sont pas des frontières séparant des Etats, mais des plaies éternelles faites dans le corps de la nation hongroise et qui, selon les lois immuables de la nature, ne sauraient jamais guérir.

Quiconque parcourt d'une manière objective les données de cet ouvrage concernant les frontières de Trianon, ne saurait douter un seul instant que les auteurs du traité de paix de Trianon n'ont pas tracé les frontières d'une paix durable, mais qu'ils se sont efforcés d'établir, au profit des Etats favorisés, des lignes stratégiques permettant d'attaquer de tous les côtés et d'anéantir la Hongrie au premier geste qui leur paraîtrait suspect. Cette délimitation était d'ailleurs la conséquence logique et naturelle du démembrement de la Hongrie. En effet, ces Etats, dont les territoires furent énormément agrandis à la fin de la guerre mondiale, étaient parfaitement conscients de l'injustice commise à l'égard d'une nation d'un grand passé historique, d'une conscience développée, d'un haut degré de civilisation et d'une grande force nationale, qui, précisément du chef de ces qualités, ne saurait jamais se résigner à ce sort dans lequel l'ont jetée les revers de la guerre. Ils savaient très bien que l'instinct vital du peuple hongrois le forcera à tenter tout ce qui lui sera possible pour se libérer de l'étreinte étouffante de ses ennemis. Et c'est pourquoi l'excellent écrivain américain, Mr Alexandre E. Powell, qualifia de „frontières belliqueuses“ les frontières hongroises tracées à Trianon.

Ainsi qu'il ressort aussi de „la lettre d'envoi“ de M. *Millerand*, formant partie intégrante du traité de Trianon, **les auteurs du traité comptaient eux-mêmes sur la possibilité que le tracé de frontières établi à Trianon ne correspondra pas aux exigences ethnographiques et économiques des populations intéressées.** Et c'est pourquoi cette lettre d'envoi reconnaît que: „peut-être une enquête menée sur place fera-t-elle apparaître la nécessité de déplacer, en certains endroits, la limite prévue par le Traité. Pareille enquête ne saurait être actuellement poursuivie sans retarder indéfiniment la conclusion d'une paix à laquelle l'Europe entière aspire. Mais lorsque les Commissions de délimitation auront commencé leur travail, si elles estiment que les dispositions du Traité créent quelque part comme il est dit plus haut, une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, il leur sera loisible d'adresser un rapport à ce sujet au Conseil de la Société des Nations. Dans ce cas, les Puissances alliées et associées acceptent que le Conseil de la Société puisse, si une des parties en cause le lui demande, offrir ses bons offices pour rectifier à l'amiable le tracé primitif, dans les mêmes conditions, aux endroits où une modification aura été jugée désirable par une Commission de délimitation. Les Puissances alliées et associées ont confiance que cette procédure fournit une méthode convenable pour corriger, dans le tracé des frontières, toute injustice contre laquelle des objections fondées pourraient être formulées“.

Les termes de cette même lettre d'envoi nous permettent de constater que les auteurs des traités de paix — qui désiraient établir les nouvelles frontières autant que possible, conformément à la justice et aux conditions ethnographiques — ont été induits en erreur. En effet, la lettre d'envoi en question constate que „les conditions ethnographiques dans l'Europe centrale sont telles qu'il est, en effet, impossible que les frontières politiques coïncident dans toute leur étendue avec les frontières ethniques. Il s'ensuit, et les Puissances alliées et associées ne se sont pas résignées sans regret à cette nécessité, que certains *noyaux* de population magyare se trouveront passer sous la souveraineté d'un autre Etat“.

Nous demandons si ces 3.5 millions de Hongrois arrachés à leur mère-patrie, et dont deux millions se trouvent en des masses homogènes sur les territoires étrangers adhèrent étroitement aux territoires laissés à la Hongrie démembrée, peuvent à juste titre être qualifiés de „certains noyaux de population magyare“ (*en anglais* „isles of Magyar population“) passés sous la souveraineté d'un autre État?

Pour juger de la manière et des conditions dans lesquelles sont nés les traités de Trianon et de Saint-Germain, il suffira de mentionner, en dehors de M. *Lloyd George*, ancien président du Conseil anglais et représentant, de la Grande-Bretagne à la Conférence de la paix de Trianon et de Saint-Germain: „Toute la documentation qui nous a été fournie par certains de nos alliés, pendant la négociation de la paix, était mensongère et truquée, nous avons décidé sur des faux.“¹

Et maintenant voyons sous quels aspects considère la situation et les forces historiques de la Hongrie démembrée M. C. H. *Macartney*, l'éminent jeune publiciste anglais, dans son oeuvre de plusieurs centaines de pages parue à la fin de l'année dernière.

L'auteur, l'un des dirigeants de l'Union anglaise pour les Ligues de la Société des Nations, est un des plus remarquables représentants intellectuels de cette jeune génération britannique si soucieuse de l'incertitude sociale dans laquelle nous vivons, remplie en outre de sentiments de justice et du désir ardent de voir enfin les affaires si embrouillées des peuples européens, se régler sur la base de la sagesse et de l'équité.

Dans la partie de son oeuvre traitant de la Hongrie, M. *Macartney* s'occupe de la situation géo-politique, de l'histoire et de la constitution de la Hongrie, ainsi que des différentes couches de la société hongroise.

L'auteur fait d'abord les deux constatations suivantes: „Le bassin danubien, entouré des Carpathes, constitue une unité géo-

¹ *Revue Parlementaire*: Paris, No 3, 1^{er} février 1934, page 3.

graphique, économique et politique, absolument indépendante de toute politique du jour. Et c'est précisément pourquoi c'est en vain que la politique du jour s'efforce à anéantir cette unité, car cette unité nécessaire, bravant tout changement et toute transformation, ne cesse de reconquérir sa propre forme de vie."

La deuxième constatation de M. Macartney est que le peuple hongrois doit jouer un rôle dominant dans cette vallée danubienne ou périr. „Une nation, possédant une situation comme celle que détient la nation hongroise depuis qu'elle s'est établie sur le territoire de l'Europe, — affirme M. Macartney — ne saurait avoir d'autre choix que de mourir ou de s'attacher avec une farouche énergie à ses caractéristiques et à ses propres manifestations vitales. Toutes les autres tribus européennes ont pu se fondre dans les masses de leurs voisins, mais aucun compromis ne fut jamais possible pour la nation hongroise. Jamais, dans aucun moment de son passé, elle n'a défailli dans la défense de sa propre nationalité, et c'est aussi pourquoi «la lutte pour la puissance était inévitable, car le bassin du Moyen-Danube est relié par des fils si intimes, que la plaine doit forcément dominer les hautes parties ou périr»."

„Aujourd'hui encore, les problèmes de la Hongrie sont en majeure partie les problèmes de tout le bassin danubien, et, de nos jours encore, l'histoire de la Hongrie ne fait qu'une avec l'histoire de l'ancien État hongrois." Quant à sa dernière conclusion, elle est bien nette: „Si nous donnons préférence aux idéaux nationaux modernes, les revendications de la Hongrie demandant que ses frontières politiques soient identiques avec les lignes de son étendue nationale, sont parfaitement légitimes et fondées.

Le rétablissement de l'unité est une nécessité impérative et ce n'est qu'une nouvelle mentalité et une nouvelle réglementation des relations de l'État et de la nation qui pourront apporter un apaisement et la renaissance économique de cette partie de l'Europe.

M. Macartney déclare que jusqu'à ce point il est absolument d'accord avec ceux qui soulignent l'importance de la «spiritualisation» des frontières et que ce n'est que dans ses conclusions

subséquentes qu'il diffère essentiellement de ces politiciens. „Ces politiciens croient, — affirme M. Macartney — qu'après ceci la Hongrie ne demandera plus la modification de ses frontières actuelles. De ma part, j'espère qu'après ceci, les États successeurs — du moins en partie — n'exigeront plus le maintien de leurs frontières actuelles, étant donné que tout le monde se rend à l'évidence qu'en général, les anciennes frontières étaient bien plus naturelles que ne le sont les nouvelles.“

L'auteur anglais ajoute enfin: „L'histoire de la nation hongroise est un puissant et courageux poème épique, et les Hongrois ont raison de ne pas se laisser abattre aujourd'hui, dans la plus sombre époque de leur histoire. Ils ont déjà eu maintes occasions a lutter contre les adversités, et toujours ils en sont sortis vainqueurs. Aujourd'hui encore, ils vivront et ils vaincront!“¹

*Tous ceux qui désirent sincèrement le rétablissement de la paix et de la coopération politique et économique entre les peuples de la vallée danubienne, doivent désirer en premier lieu la rectification pacifique des frontières de Trianon, c'est-à-dire une rectification qui correspond aussi aux principes si souvent et si hautement proclamés — et pourtant si négligés lors de la création du traité de Trianon — par les Puissances de l'Entente, c'est-à-dire au droit de la libre disposition des peuples, ainsi qu'aux exigences prescrites par l'interdépendance géographique et économique de ces pays. Et cette rectification est prévue par l'article 19 du Pacte de la Société des Nations, qu'aussi l'explication anglaise officielle interprète de telle façon que „le Pacte de la Société des Nations ne désire pas qualifier de sacrée et d'éternellement invariable la nouvelle réglementation territoriale, mais, au contraire, il a prévu une organisation appelée à une réglementation progressive des affaires internationales, conformément aux exigences de l'avenir“.*²

¹ V. M. „L'histoire de la nation hongroise est un seul et puissant poème épique“ Magyarság du 30 nov. 1934.

² Pollock: *The League of Nation*, 2 ed. London, 1922, p. 231.

C'est également à ce but de rectification pacifique que vise le présent ouvrage, en soumettant au jugement impartial de l'opinion publique du monde entier le tableau tragique et effrayant des frontières tracées à Trianon.

Budapest, avril 1935.

JOSEPH AJTAY

Vice-Président

de la Fédération Nationale Hongroise.

OSZK
Országos Széchenyi Könyvtár

„*Messieurs, vous parlez comme des gens qui n'êtes pas habitués à vaincre!*“, s'écria l'abbé de *Polignac*, plénipotentiaire du roi de France, Louis XIV, au cours de la guerre de la Succession d'Espagne (1701—1714), à l'occasion des conférences qui eurent lieu à Gertruydenberg (1710) et où les délégués hollandais, profitant de ce que la situation de la France fût excessivement grave, en abusèrent cruellement et imposèrent à la France chaque jour de nouvelles conditions toujours plus dures et plus humiliantes.

Ce sont ces paroles caractéristiques — qui peuvent servir en même temps d'avertissement concernant l'instabilité de la puissance — qui nous viennent à l'esprit lorsque nous voulons parler de la fixation inconsidérée et dénuée de tout fondement des nouvelles frontières de la Hongrie millénaire.

Le traité de Trianon, dicté il y a 15 ans par les puissances victorieuses et signé le 4 juin 1920, a détaché de la Hongrie des territoires lui appartenant sans interruption depuis l'occupation du pays, c'est-à-dire depuis mille ans.

D'un seul trait de plume, l'Occident civilisé, a aboli non seulement l'unité nationale, historique, économique et physique, mais aussi l'unité géographique de la Hongrie. On a complètement négligé le principe si souvent proclamé du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Sous l'empire de la force, des millions de Hongrois et d'autres nationalités amies des Hongrois furent exclus du droit de plébiscite promis par le Président *Wilson*, et après les avoir tenus à l'écart des négociations de paix, sans les entendre et en leur absence, on prononça la sentence qu'ils étaient admis seulement à entendre.

D'après cette sentence, sur les 325.411 km² de superficie et 20,886.487 âmes que la Hongrie comptait en 1910 (sans la Croatie et la Slavonie, 282.870 km² et 18,264.533 habitants), 62.366 km² et 3,537.813 habitants passèrent à la Tchéco-Slovaquie 63.572 km² et 4,141.121 habitants à la Yougoslavie, 102.181 km² et 5,236.305 habitants à la Roumanie, 4022 km² et 292.041 habitants à l'Autriche, 583 km² et 24.880 habitants à la Pologne et, enfin, 21 km² et 49.806 habitants à l'Italie (Fiume).¹

Les pertes de la Hongrie en territoire s'élèvent donc à 232.745 km² et en population à 13,281.966 âmes. (Sans la Croatie et la Slavonie, les pertes de la Hongrie sont de 190.204 km² et de 10,660.012 habitants.) Le territoire resté à la Hongrie mutilée, sur la base des données du recensement hongrois de 1910, mesure donc 92.666 km² en superficie et sa population était de 7,604.521 âmes.

Si nous exprimons ces chiffres en %, nous voyons que 67·2% du territoire de l'ancienne Hongrie et 58·3% de sa population — la Croatie et la Slavonie comprises, 71·52% des territoires réunis et 63·56% de la population — ont passé sous la domination étrangère.²

Quelles que soient notre sympathie et notre fidélité pour nos anciens compagnons d'armes et la part que nous prenons à leur infortune, nous pouvons, sans aucun parti pris, constater que les décisions relatives aux territoires hongrois sont les plus effroyables et les plus désastreuses.

L'Allemagne n'a perdu que les 13% de son territoire et les 9·5% de sa population,³ et si regrettable et si sensible que soit cette perte, elle n'est pourtant pas aussi catastrophale que celle des Hongrois.

¹ 583 km² et 24.880 habitants de l'ancienne Hongrie passèrent de la Tchéco-Slovaquie, par contrat, à la Pologne.

Le territoire de 21 km² de la ville de Fiume, avec ses 49.806 habitants passa à l'Italie. Il faut constater, que Fiume est séparé de la Hongrie actuelle par la Croatie province alliée de la Couronne de Saint Etienne, mais dont la Hongrie ne revendique nullement le territoire.

² Données du recensement de 1920, page 4 (sur la base des données du recensement de 1910).

³ *Statistisches Jahrbuch*, 1924—1925, p. 14.

La Hongrie avant le „traité“
de Trianon

Territoire :

325,411 kilomètres carrés (100%)

Population :

20,886,437 habitants (100%)

La Hongrie après le
„traité“ de Trianon

Territoire :

92,833 kilomètres carrés (28,5%)

Perte :

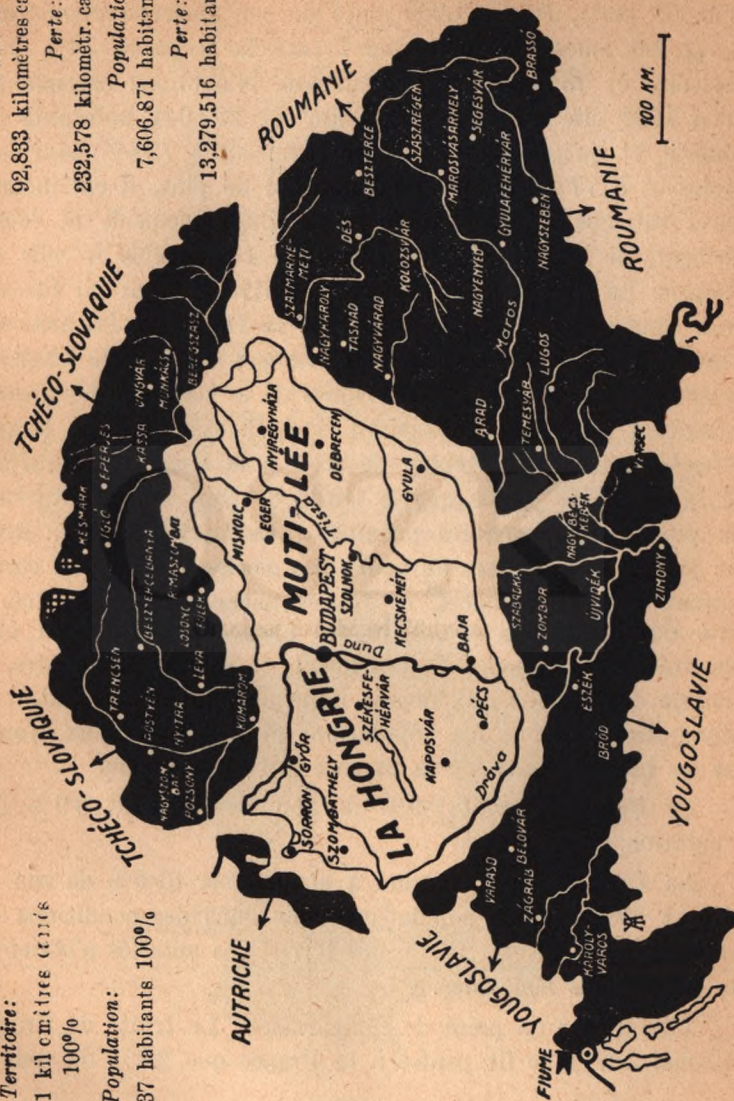
232,578 kilomètres carrés (71,5%)

Population :

7,606,871 habitants (36,4%)

Perte :

13,279,516 habitants (63,6%)



La Hongrie avant et après le traité de Trianon.

Le traité de paix créa une situation déplorable aussi pour l'*Autriche*, en ne lui laissant que 78.000 km² de son ancien territoire (300.005 km²), et 6,121.000 âmes de son ancienne population de 28,571.000 âmes, de sorte que l'*Autriche* a perdu 74% de son territoire et 78·6% de sa population. N'oublions cependant pas qu'en 1920 elle a obtenu 4022 km² et 292.041 habitants de la Hongrie, et qu'ainsi ses pertes se réduisent à 72·6% pour le territoire et à 77·6% pour la population; de plus, il est indéniable que l'*Autriche* ne constituait ni géographiquement, ni économiquement, ni historiquement, une unité comparable à celle de la Hongrie. La plus grande partie des territoires qui lui furent enlevés, comme la Galicie, la Bukovine, la Dalmatie, lui avaient été attachés pendant les 150 dernières années et, pour la plupart, en s'appuyant sur les droits historiques de la couronne hongroise; la législation hongroise considérait jusqu'à ces derniers temps la Dalmatie comme appartenant de droit à la Hongrie. La différence est la suivante: tandis que le traité de paix limita l'*Autriche* à peu près à son territoire primitif d',*Ostmark*', et n'en détacha que les parties acquises au cours des siècles grâce à un concours heureux des circonstances, et où l'*Autriche*, en premier lieu par suite des conditions géographiques absurdes, n'avait pu établir une unité de langue et de sentiment, il enleva, par contre, à la Hongrie des régions qui, depuis mille ans, lui appartenaient sans interruption et dont les populations étaient unies aux Hongrois par les liens du sang, de la parenté et de l'économie.¹

La *Bulgarie* perdit 9·9% de son territoire et 8·9% de sa population.

La *Turquie* fut contrainte à abandonner 61·6% de son territoire et 39·6% de sa population, mais dans des conditions différentes, car une grande partie des territoires annexés n'étaient que des possessions nominales.

Voilà encore un point de comparaison: Le traité de Francfort (10 mai 1871) ne fit perdre à la France que 2·6% de son terri-

¹ Dr. Aloise Kovács: *La population de la Hongrie après le traité de Trianon*. Statisztikai Szemle (Revue de Statistique.) No. 1—2, 1923.



La France avant et après le traité de Francfort.

La France avant le traité de Francfort de 1871. Territoire: 550,917 40 kilomètres carrés 100%. Population: 38,067,064 habitants 100%.

La France après le traité de Francfort de 1871. Territoire: 536,408 kilomètres carrés 97 4/10%. Perte: 14,509 40 kilomètres carrés 2 6/10%. Population: 36,487,845 habitants 95 9/10%. Perte: 1,570,119 habitants 4 1/10%.



Français!

Voudriez-vous signer cette paix?

C'est la même qui fut imposée à la Hongrie!

toire, c'est-à-dire 4509 km² et 4.1% de sa population, c'est-à-dire 1,579.219 âmes, et pourtant, avec quelle ténacité, quel acharnement lutta la France pour récupérer les territoires qu'elle n'avait pourtant pas possédés pendant mille ans.

Le même droit et les mêmes causes autorisent donc la Hongrie à combattre pour recouvrer son territoire.

Des millions de Hongrois sont soumis à des puissances étrangères, animées de sentiments hostiles; des parties de notre territoire, chefs-d'oeuvre de l'histoire et de la nature, avec une majorité hongroise de 54.4%, ont été détachées et forment non pas une, mais plusieurs Alsace-Lorraine, et ainsi avec l'approbation des nations occidentales, un deuxième Balkan s'est formé dans l'Europe centrale.

La déclaration de la conférence de la paix affirmant qu'une possession de mille ans ne confère pas le droit de propriété sur les territoires, mais qui ranime, lors de la fondation des Etats successeurs, le souvenir commun d'une propriété ayant cessé il y a plus de mille ans, est vraiment significative.

En s'appuyant sur le droit historique, les Français revendiquèrent l'Alsace-Lorraine, acquise par Louis XIV, donc après quelques dizaines d'années de possession.¹

Combien les méthodes employées dans les négociations de paix antérieures surpassent celles de cette conférence.

Par exemple, les Français ne furent pas exclus du Congrès de Vienne, malgré que *Napoléon* eût bouleversé toute l'Europe et blessé presque tous les intérêts dynastiques et nationaux; au contraire, *Talleyrand*, un des plus habiles diplomates français, exerça, au sein du congrès, une très grande influence.

Ce sont des hommes d'Etat français, *Clémenceau* et *Poincaré*, qui ont été les principaux auteurs des traités de paix dictés aux environs de Paris, mais il y eut un temps où, dans des cas analogues, ce furent les Français qui s'élevèrent contre de tels procédés et les conclurent de leur ironie.

¹ Alexandre *Márki*: *Trianon*.



Espagnols!

Voudriez-vous signer cette paix?

C'est la même qui fut imposée à la Hongrie!



Suisses!

Vous résigneriez-vous à voir votre patrie mutilée de la sorte?

C'est d'une „paix“ pareille qu'on a frappé la Hongrie à Trianon.

La situation créée par les traités de paix ne donna pas aux peuples la tranquillité et le sentiment de la fin des hostilités; au contraire, ces traités séparèrent les peuples par des fossés où la haine coulait à plein bord et, en élevant entre eux, dans les com-

munications, dans l'économie et dans la culture des barrières, sujets de nouvelles discordes, aggravant encore les anciens antagonismes.

Nous illustrerons les intentions de certains Etats pendant la conférence de la paix, en citant les paroles que *Nitti*, l'un des témoins principaux, prête à *Clémenceau*, dans une séance de la Chambre des députés française: „*les traités de paix sont aussi une façon de faire la guerre*“.¹

Quel contraste entre ces paroles d'une franchise brutale et les déclarations onctueuses de *Wilson*, ou encore les paroles prononcées par *Lloyd George* dans le Guildhall, en janvier 1915 „*c'est des rochers de la vérité que nous construisons le temple de la paix*“, ou encore „*nous assurons à tous les petits Etats de l'Europe la Magna Charta de l'indépendance*“.² Jetons donc un coup d'oeil sur les nouvelles frontières de la Hongrie et nous verrons si c'étaient *Wilson* et *Lloyd George* ou bien *Clémenceau* qui avaient raison.

Nos ennemis héréditaires avaient depuis longtemps tracé les nouvelles limites de la Hongrie. Déjà, il y a cent ans, vers 1840, les Roumains répandirent des cartes de la Dacoroumanie dont les frontières occidentales s'étendaient jusqu'à la Tisza. Les Serbes aussi aspiraient depuis longtemps au démembrement de la Hongrie millénaire, mais jusqu'à ces derniers temps, ils ne tentèrent pas de fonder une grande Serbie, mais de former, sous le nom de Voïvodie, une province indépendante, au sud de la Monarchie; les cartes de la Grande Serbie ne furent tracées, sous leur forme actuelle, que vers 1910.

Les Tchèques aussi rêvaient de l'union tchéco-slovaque, des cartes ethniques — et non pas politiques — circulaient déjà dans les années précédant la guerre.³

¹ *Nitti*: *La paix ne règne pas en Europe*, pages 27—28.

² *Dudley Heathcote*: *Magyarország és a békeszerződések*. (La Hongrie et les traités de paix) *Fortnightly Review*. Juillet 1927.

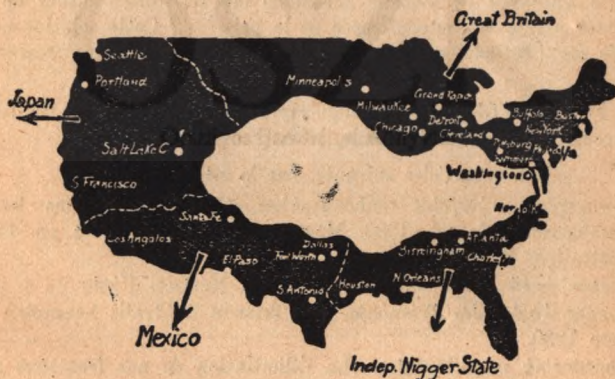
³ *François d'Olay*: *A térképek irredentája a világháború végéig*. (L'irredentisme par des cartes géographiques jusqu'à la fin de la Guerre.) Budapest. *Kinccses Kalendárium* az 1932. évre. — *François d'Olay*: *Térképek a nemzetiségi terjeszkedés szolgálatában*. (Les cartes géographiques au service de l'expansion des nationalités.) Budapest, 1932. Magyar Nemzeti Szövetség. Avec 35 cartes.



Anglais!

Voudriez-vous accepter cette paix?

C'est la même qu'on a imposée à Trianon à la Hongrie!



Américains!

Voudriez-vous accepter cette paix?

C'est la même qu'on a imposée à Trianon à la Hongrie!

Je souligne le fait assez caractéristique que les frontières serbo-hongroises et tchéco-hongroises fixées par les traités de paix sont identiques à celles que nous trouvons dans l'ouvrage intitulée *La Grande Serbie* (1915, page 302) d'Ernest Denis, ancien

professeur à la Sorbonne, respectivement dans la *Slovaquie*, du même auteur, tandis que les frontières actuelles roumano-hongroises figurent dans le livre de *R. W. Seton-Watson: Roumanie and the Great War* (Londres, 1915).

Le rôle important et désastreux joué par les ennemis acharnés de la Hongrie dans la délimitation des nouvelles frontières ressort clairement de ce qui précède.¹

Voici quelques exemples des luttes acharnées livrées en vue d'accaparer les territoires hongrois:

Déjà pendant la guerre mondiale, les revendications de la Roumanie au sujet des frontières du Banat et de la partie septentrionale de la Bukovine furent rejetées par les Grandes Puissances, car ces dernières estimaient qu'une pareille délimitation des frontières léserait les intérêts de la Serbie et de la Russie.

Au cours des longues négociations qui durèrent de 1914 au 16 août 1916, les Puissances alliées présentèrent trois différentes propositions pour faciliter le compromis.

Le comte de *Sainte-Aulaire*, ministre de France en Roumanie, chargé de négocier cette question, avait proposé à la Roumanie de laisser à la Serbie une bande d'une largeur de 30 kilomètres autour de Belgrade.²

Cette proposition ayant été rejetée par *Ionel Bratianu*, une seconde proposition fut faite, en vertu de laquelle „l'étendue des territoires autour de Belgrade devra être fixée par la future conférence de la paix...” Cette solution ne fut non plus acceptée par *Bratianu*, sur quoi on lui présenta une troisième proposition:

¹ *Dr. François d'Olay: Csonkamagyarország határáiról.* (Des frontières de la Hongrie démembrée.) Budapesti Szemle, Novembre 1930.

et les articles suivants, par le même auteur:

Magyarország a külföldi tankönyvekben. (La Hongrie dans les manuels scolaires étrangers) Budapest, 1933. Magyar Nemzeti Szövetség pp. 183 + XII, avec 15 illustrations et cartes.

A magyar határ. (La frontière hongroise.) Nemzeti Ujság du 4 juin 1930.

A magyar közlekedés Trianonja. (Le Trianon du trafic hongrois.) Közlekedés, décembre 1930.

Mai határaink megállapítása. (La délimitation de nos frontières actuelles.) Kis Akadémia évkönyve, 1929—30.

Ártíz. (Inondation.) Nemzeti Ujság du 12 mars 1929.

Lehetetlen határok. (Les frontières impossibles.) Nemzeti Ujság du 17 février 1931.

A trianoni határok igazságtalansága kétségtelen. (L'injustice des frontières de Trianon est indubitable.) Nemzeti Ujság du 29 mars 1931.

Les frontières de la Hongrie démembrée. Revue de Hongrie, 1930 VII. 15—IX. 15.

² et ² Take Ionescu: *Politica externa a Romaniei si chestiunea Banatului*, Bucarest, 1920, p. 46.



Carte annexée à l'ouvrage de R. W. Seton-Watson : Roumania and the great war.
(Voir la Carte sur la page 77.)



Revendications territoriales de la Roumanie, d'après une carte contenue dans le livre d'enseignement militaire intitulé „Manualul ostasului Roman“.

Dans le cas où elle obtiendrait tout le Banat, la Roumaine s'engage à assurer aux Serbes „pleine autonomie ecclésiastique et scolaire, autonomie qui serait garantie par le traité des alliés“.¹

Lorsque la situation des principales Puissances Alliées devint critique par suite de l'expulsion des troupes russes de la Hongrie et de la Galicie, ainsi que des combats livrés aux environs de Verdun, les Grandes Puissances acceptèrent les revendications de *Bratianu*.

C'est ainsi qu'est née la Convention secrète conclue avec la Roumanie le 4—17 août 1916, dont le cinquième article dit:

„La Roumanie d'une part, et la France, la Grande Bretagne, l'Italie et la Russie, de l'autre part, s'engagent à ne pas conclure de paix séparée ou la paix générale que conjointement simultanément. La France, la Grande Bretagne, l'Italie et la Russie s'engagent également à ce que, au traité de paix, les territoires de la monarchie austro-hongroise stipulés à l'article 4 soient annexés à la couronne de Roumanie.“²

Le plus „grave défaut“ de cette convention est qu'elle „fut conclue de la part des quatre grandes Puissances en matière de territoires qui étaient revendiqués par

¹ Take Ionescu: op. cit. p. 48.

² „Conférence de la Paix. La Roumanie devant le Congrès de la Paix.“ (Édition officielle roumaine.) Paris, 1919, Annexe „A“.

LA GRANDE-ROUMANIE



I. La Roumanie avant la guerre mondiale.

Superficie: 130.177 km². Habitants: 7,234.919.

II. La Grande-Roumanie (après la guerre mondiale).

Superficie: 294.967 km². Habitants: 17,267.966 (1923).

Nationalités d'après les données officielles roumaines (1923):*

Roumains	13,062.806	(75·7%)
Hongrois	1,412.742	(8·2%)
Allemands	717.683	(4·2%)
Juifs	1,093.191	(6·3%)
Ruthènes, Russes, Bulgares, Serbes, Slovaques, Turcs, Polonais etc.	981.844	(5·6%)

* Ces données „officieuses“ ne sont pas basées sur un recensement régulier, elles sont les résultats d'appréciations et de combinaisons arbitraires.

deux Etats. On avait donc laissé la Serbie hors de compte, alors qu'elle n'avait jamais cessé d'exiger obstinément une grande partie du Banat¹.

„Ce fait que la Roumanie a exploité la situation difficile dans laquelle se trouvaient alors les Puissances de l'Entente (elle leur mit le pistolet à la tempe, ainsi que l'avait dit de l'Italie, M. *Delcassé*), avait fait naître parmi les Alliés une certaine aversion à l'égard de la convention en question.“²

Une preuve de cette aversion est la déclaration faite à Saint-Petersbourg, en 1917, par le ministre français *Albert Thomas*, alors en mission en Russie, à un ami de *Take Ionescu*:

*N'attachez pas trop d'espérance aux conventions, car je ne sais si la Conférence de la Paix les respectera.*³

Et c'est pourquoi, en octobre 1918, M. *Jules Maniu* insistait de Vienne auprès du Conseil National Roumain de Transylvanie pour que les délégués de ce dernier obtinssent du commandement militaire roumain la prompte occupation du Banat, avant que les troupes serbes fussent entrées dans ces territoires.

Néanmoins, avant que les Roumains aient pu réaliser le plan de *Jules Maniu*, et à l'encontre des plans du commandement suprême des troupes alliées, les Serbes occupèrent le Banat et empêchèrent ainsi l'occupation exclusive des troupes françaises.³

L'occupation du Banat par les troupes serbes avait pour but de placer la Conférence de la Paix devant un fait accompli.

C'est sur de tels antécédents que se réunit le 8 février 1919 la Commission des Experts du Conseil Suprême à laquelle on avait confié la délimitation des frontières roumano-yougoslaves.

Les experts italiens avaient fixé la ligne de frontière du Banat selon la ligne des montagnes, de sorte que les comitats de Torontal et de Temes auraient été presque entièrement annexés à la Serbie.

Les experts américains avaient proposé une frontière identique dans la direction allant du nord au sud et ne voulaient accorder à la Roumanie qu'une bande insignifiante au-delà du comitat de Krassószörény. Les autres parties du Banat furent divisées en deux par une ligne horizontale, et les experts proposèrent que la partie supérieure, y compris Temesvár, soit laissée à la Hongrie, tandis que la partie inférieure, avec les villes de Nagybecskerek, Versec, Fehértemplom et Báziás, soit adjugée à la Serbie.

Contrairement à ces deux projets, la proposition anglaise divisait les territoires litigieux du Banat par une ligne transversale allant du confluent de la Maros et de la Tisza jusqu'à Báziás, selon laquelle Temesvár, Versec, Fehértemplom (Alibundr) et Báziás (c'est-à-dire toute la ligne de chemin de fer entre Temesvár et Báziás) devaient échoir à la Roumanie, tandis que les Serbes auraient annexé une partie insignifiante du comitat de Temes et le triangle de Torontál, Cette proposition enlevait à la Hongrie la totalité du Banat.

¹ Victor Viorel Tilea: *L'Activité diplomatique de la Roumanie de novembre 1919 à mars 1920*. (Traduction hongroise de Jean Botos.) Lugoj, 1926, p. 116.

² Take Ionescu: op. cit.

³ Charles Rivet: *En Yougoslavie*. VIIe édition, Paris, Perrin et Cie, 1919, p. 134.



Carte annexée à l'ouvrage d'Ernest Denis: La Grande Serbie

Lorsque, le 22 février 1919, Ionel Brătianu eut l'occasion de se prononcer sur le point de vue de la Roumanie en matière du Banat, il termina son discours par les paroles suivantes:

*„Ou vous nous accorderez le Banat tout entier ou vous aurez à tracer les frontières sans la participation de la Roumanie. Plus la frontière sera mauvaise, plus elle nous conviendra!“*¹

Le 28 février 1919, la Commission des Experts du Conseil Suprême acceptait la proposition anglaise, en vertu de laquelle la ligne ferroviaire *Temesvár—Báziás* était adjugée à la Roumanie.²

Lorsque les Serbes apprirent cette décision et afin de faire échouer l'application définitive de la nouvelle frontière, ils menacèrent, dans le cas d'une pareille délimitation, de déclarer la guerre à la Roumanie.³

Après cette fixation de frontière désavantageuse à la Roumanie, M. Pichon, ministre des Affaires Étrangères de France, fit dire à *Brătianu* qu'il devait demander une délimitation plus équitable des frontières et que lui, *Pichon*, l'appuierait dans ces efforts.⁴

Brătianu ne persista pas moins obstinément dans son point de vue et protesta dans un nouveau memorandum contre la répartition injuste du Banat.⁵

En vue de cette attitude de *Brătianu*, la Commission des experts suggéra au Conseil Suprême d'accepter la délimitation de frontières fixée en date du 13 mars 1919 sur la base du projet français de compromis, laquelle, à quelques exceptions près, correspond à la frontière roumano-yougoslave actuelle.

La proposition de la Commission des experts fut admise par le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères en sa séance du 23 mai 1919, et également acceptée par le Conseil Suprême en date du 21 juin 1919.⁶ Cette décision excluait pour ainsi dire toute possibilité de rectification de frontières.

La proposition, appuyée par une partie des Puissances Alliées et selon laquelle la Bulgarie aurait obtenu la Dobrouitcha, tandis que la Roumanie aurait reçu soit la Bessarabie, soit le Banat, fut également rejetée.

Dans le cas où la Roumanie aurait consenti à céder la Nouvelle Dobrouitcha à la Bulgarie, en échange du Banat, le Conseil Suprême pensait dédommager les Serbes en leur accordant une bande de territoire bulgare s'étendant de *Viddin* à *Lompalanka*.

Lorsque Ionel Brătianu eut pris connaissance de la décision du 21 juin 1919 du Conseil Suprême, il quitta immédiatement Paris, sans laisser aux autres délégués roumains restés à Paris aucune instruction et aucune liberté d'action.

Sur ces faits, des négociations furent entamées entre Take Ionescu et Pachitch au sujet du Banat. Take Ionescu nous fournit, sur les motifs de ces négociations, les explications suivantes: „Ce différend, dont on ne saurait d'ailleurs aucunement

¹ v. *Universul* du 29 décembre 1923.

² Take Ionescu: op. cit. p. 59.

³ *Temperley: History of the Peace Conference*. Vol. IV. pp. 223—224.

⁴ Take Ionescu: op. cit. p. 59.

⁵ Victor Viorel Tilea: op. cit. p. 119.

⁶ Take Ionescu: op. cit. p. 57.

YUGOSLAVIE



I. La Serbie en 1910.

Superficie: 48.303 km². Habitants: 2,911.701.

II. La Yougoslavie (après la guerre mondiale).

Superficie: 248.937 km². Habitants: 12,017.323.

Nationalités d'après les données officielles yougoslaves (31—I—1921.):

Serbes	5,365.884	44·7%
Croates	2,834.000	23·6%
Mahométans	747.000	6·1%
Slovènes	1,024.761	8·5%
Autres Slaves	174.466	1·5%
Allemands	513.472	4·3%
Hongrois	472.409	3·9%
Roumains	229.398	1·9%
Autres	655.933	5·5%

m'imputer la faute, doit être réglé aussi afin de pouvoir réaliser le bloc projeté et agir ensuite d'un commun accord dans les autres questions."¹

Il en résulte donc que dans l'intérêt de la réalisation du bloc de la petite entente et en vue de pouvoir agir conjointement dans les autres questions relatives à la Hongrie, *Pachitch* semblait disposé à se contenter d'une bande de trente kilomètres de largeur „autour“ de Belgrade.

Cette ligne de frontière au sujet de laquelle *Take Ionescu* s'est entendu avec *Fachitch*, était excessivement avantageuse au point de vue de la Roumanie, étant donné que les Serbes renonçaient à *Temesvár* et *Arad*, villes que les milieux officiels serbes n'avaient cessé de réclamer à la Conférence de la Paix.

Cet accord représentait aussi une importante victoire remportée sur la propagande serbe inaugurée dès le début de l'année 1917 et laquelle avait déjà conquis un grand nombre de personnalités officielles des Etats occidentaux, où des autorités comme Ernest Denis,² Seton Watson,³ Henry Barby,⁴ Georges Devas,⁵ la *New Europe*,⁶ Nicola Stojanivitch,⁷ ainsi que Milorado Zebitch,⁸ s'efforçaient de faire accepter les revendications serbes.

Par contre, la propagande roumaine se heurtait à certaines difficultés, par suite „de difficultés matérielles et très souvent à cause de petits intérêts de partis.“

„Les premières brochures relatives au Banat ne parurent qu'en automne 1918,⁹ alors que les Serbes avaient déjà réussi à gagner à leur cause la majeure partie de l'opinion publique de l'occident. Mais même ces brochures comptaient de nombreuses contradictions quant aux détails, à la vive joie des Serbes et à notre grand préjudice.“¹⁰

La situation se trouvait encore aggravée par le fait qu'Octavian Goga aurait déclaré „à quelques délégués serbes“ que la Roumanie n'avait aucun droit de prétendre à „la totalité du Banat.“¹¹

Ce sont les motifs qui incitèrent Alexandre Vaida-Voevod à ne pas demander au Conseil Suprême la remise à l'ordre du jour des débats au sujet des frontières du Banat et à se borner à préparer, par des accords à l'amiable, la révision des frontières ainsi délimitées.

¹ *Take Ionescu*: op. cit. p. 54.

² *La Grande Serbie*, Paris, 1915.

³ *Roumania and the great War*, London, Constable & Co, 1915.

⁴ *L'épopée serbe*, Paris, Berger-Levrault, 1916.

⁵ *La Nouvelle Serbie*, Paris, Berger-Levrault, 1918.

⁶ v. le numéro du 19 février 1919.

⁷ *La Serbie d'hier et de demain* (Préface d'André Tardieu). Paris, Berger-Levrault, 1917.

⁸ *La Serbie agricole et sa démocratie* (Préface d'Yves Guyot). Paris, Berger-Levrault, 1917.

⁹ v. les ouvrages de Toma Ionescu, Mironescu, Sever Bocu, Draghicescu, Traian Vuia et Traian Lelescu.

¹⁰ Victor Viorel Tilea: op. cit. p. 122.

¹¹ V. V. Tilea op. cit. p. 122.

Ce fait est aussi prouvé par les conversations du 20 janvier 1920 d'Alexandre *Vaida-Veorod*, alors président du conseil roumain, avec *M. Lloyd George*, au cours desquelles, *Vaida* déclara, entre autres :

„Je me suis abstenu de soumettre à la discussion la question du Banat, quoique cette question soit une plaie ouverte pour la Roumanie. Je me suis efforcé de mon mieux à réaliser un rapprochement entre les Roumains et les Serbes, malgré que la délimitation actuelle des frontières ne soit aucunement propre à créer entre les deux peuples des rapports durables et amicaux, quoique ces deux peuples aient besoin de s'entr'aider.“¹

Lorsque le traité à conclure avec la Hongrie, ainsi que la question de la Bessarabie étaient à l'ordre du jour, Alexandre *Vaida* se garda bien de soulever encore une fois la question du Banat. Néanmoins, cette question fut de nouveau soulevée lorsque les Serbes déclarèrent qu'ils seraient disposés à admettre une certaine rectification de frontière, dans le cas où la Roumanie prendrait des obligations politiques en ce qui concerne „la question hongroise“, et notamment si elle s'engageait à la „neutralité“ ou si elle était disposée à lui fournir un „appui diplomatique“ dans „cette question et dans celle de l'Adriatique“.²

Le fait qu'à cette époque la ligne de frontière roumano-serbe n'a pu cependant être modifiée dans son ensemble est dû à ce que „cela aurait nécessité la révision des traités, alors que la Société des Nations avait précisément été créée dans le but de maintenir la validité des traités. Des rectifications de détail auraient pu être décidées par le Conseil de la Société des Nations sans toucher à la validité des traités, et cela dans l'intérêt économique de certaines régions.“³ Notons que cette question éveilla surtout l'intérêt des milieux français et suisses et plusieurs excellents écrivains de ces deux pays lui ont consacré d'importantes études.⁴

En ce qui concerne les frontières de Mármaros, il y eut également des controverses entre Roumains et Tchèques.

Le maréchal *Prezan*, chef de l'état-major roumain, après que les troupes roumaines eurent sauvé l'armée tchéco-slovaque, établit, de concert avec le commandement tchécoslovaque, une ligne de démarcation qui aurait assuré à la Roumanie les territoires habités par les Roumains, ainsi qu'une bande de territoire à population mixte ruthéno-roumaine.

Ionel Bratianu ne voulait pas, au sujet des frontières de Mármaros, „chercher un accord avec les Tchécoslovaques et demanda la décision du Conseil Suprême“.⁵

A la fin de septembre 1919, *Vaida* fut informé par *Philippe Berthelot* que le Conseil Suprême délibérera de nouveau sur la question des frontières roumano-hongroises ainsi que sur celle des frontières de Mármaros. C'est alors qu'il demanda

¹ *Tilea*: op. cit. p. 125.

² *Tilea*: op. cit. p. 126.

³ *Tilea*: op. cit. p. 126.

⁴ *Georges Roux*: *Réviser les traités?* Paris, Édition de la Revue Plans, 1931. — *Henri Pozzi*: *La Guerre revient...* Paris, Paul Berger, 1933, pp. 304—307. — *Aldo Dami*: *La Hongrie de Demain*. Nouvelle édition. Paris, 1933. Les Oeuvres Représentatives, pp. 192—193.

⁵ *Tilea*: op. cit. 129.



Les Pays-Tchèques (la Bohême, la Moravie, la Silésie et la Slovaquie) faisaient, jusqu'à présent, partie de la Monarchie d'Autriche-Hongrie dont ils étaient les pays les plus riches et les plus prospères. Ils forment un ensemble de 120.000 kilomètres carrés, habité par 12 millions d'habitants, dont 8 millions et demi de Tchèques et Slovaques.

LA NATION TCHÈQUE paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 23, rue Boissonnade, PARIS (14^e).

Tous les envois concernant la Rédaction doivent être adressés à M. Rodolphe KEP, Secrétaire général.

La Rédaction est à la disposition des Abonnés et des Lecteurs de LA NATION TCHÈQUE pour tous les renseignements sur les Pays Tchèques.

Carte tchèque de 1915 ne contenant pas encore de frontière commune avec la Roumanie.

les communes d'Apsa, Peri, Fehértemplom et Olana en Mármaros, avec leurs dépendances et proposa un tracé de frontière commençant à l'ouest de Tecső et allant vers le nord sur la crête des montagnes.

Dans le même document, Vaïda demandait la restitution des sept communes de religion gréco-orientale attachées à la Hongrie.

Cette intervention ne réussit cependant pas à faire valoir les revendications de la Roumanie, et cela pour les causes suivantes :

1° La tension qui existait à ce moment entre le gouvernement Bratianu et le Conseil Suprême,

2° à cette époque la commission roumaine n'était pas en bons termes avec la délégation tchécoslovaque,

3° les Tchèques avaient, à cette époque, une plus grande influence auprès de l'aéropage international que les Roumains,

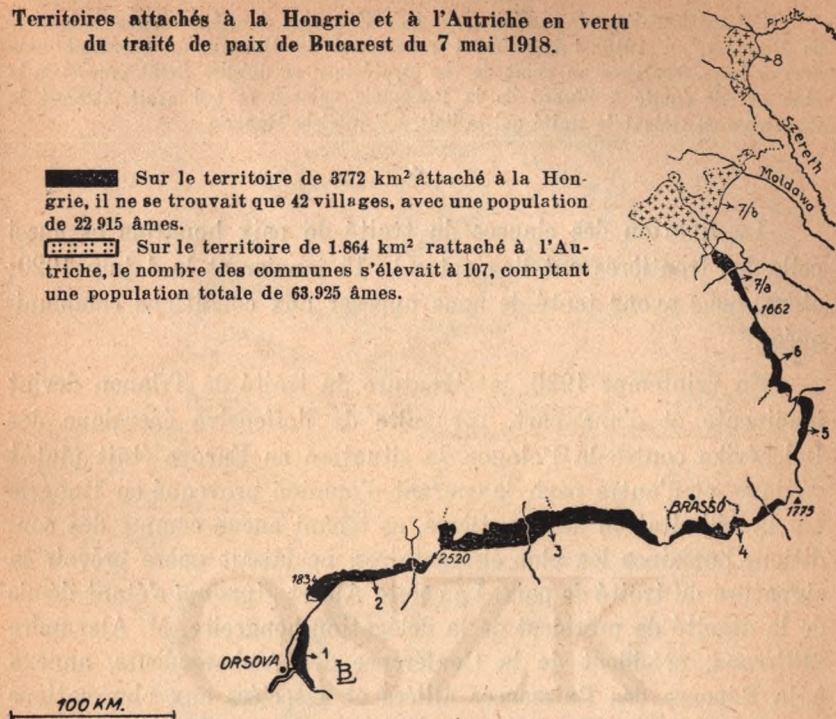
4° les Tchèques exploitèrent très habilement le fait que les rapports entre le Conseil Suprême et la délégation roumaine laissaient à désirer.

C'est ainsi que les Tchèques obtinrent le tracé de frontières de Mármaros fixé par la convention de 1916, et c'est ainsi qu'ils réussirent à atteindre que la Roumanie ait le minimum de possibilités de communication avec la Pologne.

**Territoires attachés à la Hongrie et à l'Autriche en vertu
du traité de paix de Bucarest du 7 mai 1918.**

■ Sur le territoire de 3.772 km² attaché à la Hongrie, il ne se trouvait que 42 villages, avec une population de 22.915 âmes.

▨ Sur le territoire de 1.864 km² rattaché à l'Autriche, le nombre des communes s'élevait à 107, comptant une population totale de 63.925 âmes.



Par contre, le traité de paix de Bucarest conclu en printemps 1918 entre les Puissances centrales victorieuses et la Roumanie fait preuve d'un esprit d'équité, exempt de toute haine.

Au cours des négociations de la paix de Bucarest, les Hongrois déclarèrent qu'ils ne visaient pas à des conquêtes territoriales, mais seulement à une défense stratégique plus sûre de leurs frontières et qu'ils désiraient par conséquent rectifier les frontières de telle manière que le plus petit nombre possible de Roumains soit rattaché à la Hongrie. Conformément à ce principe, le traité de paix conclu le 7 mai 1918 à Bucarest entre la Roumanie et les Puissances centrales n'apporta qu'une rectification insignifiante des frontières en faveur de la Hongrie et de l'Autriche. En vertu de cette rectification de frontières, une superficie totale de 5636 km² fut rattachée à la monarchie austro-hongroise, dont deux tiers, soit environ 3.772 km² à la Hongrie, et le reste, soit environ 1.864 km², à l'Autriche.

Sur le territoire de 3.772 km² attaché à la Hongrie, il ne se trouvait que 42 villages, avec une population de 22.915 âmes.

Sur le territoire de 1.864 km² rattaché à l'Autriche, le nombre des communes s'élevait à 107, comptant une population totale de 63.925 âmes.

Ces chiffres démontrent clairement qu'à l'occasion des négociations de la paix de Bucarest, en 1918, l'Autriche et notamment la Hongrie ne tendaient qu'à assurer leurs frontières au point de vue stratégique et qu'elles firent preuve de la plus grande équité à l'égard de la Roumanie vaincue et qui avait attaqué la monarchie en violant le traité qui la liait à l'Autriche Hongrie.



La fixation des clauses du traité de paix hongrois et aussi celle des frontières eut lieu entre le 15 janvier et le 4 juin 1920; alors, nous avons tenté de nous opposer aux conditions communiquées.

En printemps 1920, la signature du traité de Trianon devint imminente et d'une part, par suite de l'offensive énergique des Bolchéviks contre la Pologne, la situation en Europe était plutôt critique, et d'autre part, le courant d'opinion provoqué en Hongrie par la délimitation des frontières, ne tenant aucun compte des conditions humaines les plus élémentaires, ne faisait guère prévoir la signature du traité de paix. Le comte Albert *Apponyi* s'étant démis de la dignité de président de la délégation hongroise, M. Alexandre *Millerand*, président de la Conférence des Ambassadeurs, annexa à la Réponse des Puissances alliées et associées aux observations hongroises sur les Conditions de Paix, une lettre adressée au comte *Apponyi*, président de la délégation hongroise et qui, concernant la rectification des frontières, disait ce qui suit:

„Fidèles à l'esprit dont elles se sont inspirées en traçant les frontières fixées par le Traité, les Puissances alliées et associées se sont cependant préoccupées du cas où la frontière ainsi tracée ne correspondrait pas partout avec précision aux exigences ethniques ou économiques. Peut-être une enquête menée sur place ferait-elle apparaître la nécessité de déplacer, en certains endroits, la limite prévue par le Traité. Pareille enquête ne saurait être actuellement poursuivie sans retarder indéfiniment la conclusion d'une paix à laquelle l'Europe entière aspire. Mais lorsque les Commissions de délimitation auront commencé leur travail, si elles estiment que les dispositions du Traité créent quelque part, comme il est dit plus haut, une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, il leur sera loisible d'adresser un rapport à ce sujet au Conseil de la Société des Nations. Dans ce cas, les Puissances alliées et associées acceptent que le Conseil de la Société puisse, si une des parties en cause le lui demande, offrir ses bons offices pour rectifier à l'amiable le tracé primitif, dans les mêmes conditions, aux endroits où une modification aura été jugée désirable par une Commission de délimitation. Les Puissances alliées et associées ont confiance que cette procédure fournit une

Territoires hongrois adjugés à la Roumanie par le traité de Trianon.



Avant Trianon le territoire de la Hongrie était de 325.411 km².

Territoires arrachés à la Hongrie en vertu de Trianon 232.745 km².

Le traité de Trianon a réduit à 92.666 km² la superficie de la Hongrie.

Territoires enlevés à la Hongrie et attachés:

à la Roumanie	102.181 km ²
à la Yougoslavie	63.572 km ²
à la Tchécoslovaquie	62.366 km ²
à l'Autriche	4.022 km ²
à la Pologne	583 km ²
à l'Italie	21 km ²
soit un total de....	232.745 km ²

Il résulte donc que les 102.181 km² adjugés à la Roumanie dépassent, à eux seuls, de 9515 km² la superficie de la Hongrie démembrée.

Les territoires hongrois accordés à la Roumanie par le traité de Trianon dépassent 27 fois les territoires roumains adjugés à la Hongrie par le traité de Bucarest en 1918.

méthode convenable pour corriger, dans le tracé des frontières, toute injustice contre laquelle des objections fondées pourraient être formulées.¹

En 1921, après la ratification par l'Angleterre du traité de paix, malgré que Lord *Curzon*, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, répondant dans la Chambre des Lords aux interpellations faites en faveur des Hongrois, eût réveillé l'espérance en citant textuellement la lettre d'envoi de M. Millerand, l'opposition des Etats successeurs et aussi l'impuissance de la Société des Nations ont empêché toute rectification sérieuse des frontières, puisque par rapport à la ligne de démarcation, nous n'avons récupéré sur la frontière yougo-slave que 34.100 arpents, sur la frontière roumaine 16.947 arpents et sur la frontière tchécoslovaque 10.014 arpents. (Selon le numéro 7 de l'année 1928 du *Nagy-Magyarország* la Hongrie a regagné 8229 arpents sur la Tchécoslovaquie, 15.488 sur la Roumanie et 31.700 sur la Serbie.) Nous regagnâmes seulement 21.563 arpents à la frontière autrichienne, et après l'accord de Venise, le résultat du plébiscite de Sopron vint y ajouter encore 44.628 arpents aux dépens des Autrichiens.

M. Francis *Kellor*, secrétaire du sénateur américain *Borah*, après avoir étudié pendant quatre ans les conditions créées par les traités de paix, nous fournit d'ailleurs une critique impartiale du travail des commissions de délimitation des frontières. Il s'occupe de la délimitation des frontières hongroises et de l'activité de la Société des Nations dans un chapitre de son ouvrage en deux volumes: *Security against war*. Il constate que les Hongrois tentèrent par 3 fois une réconciliation (tchèque, roumaine, yougo-

¹ *Les négociations de la paix hongroise*, t. II, p. 487—488. — Ce même Millerand, ancien Président de la République Française, sénateur et avocat de la Roumanie, ne se gênait pas, en novembre 1927, de faire à un journaliste hongrois une déclaration diamétralement opposée au contenu de la „lettre d'envoi“ munie de sa propre signature, et de dire „qu'il ne saurait être question de toucher aux traités de paix. Les frontières doivent rester telles qu'elles sont actuellement“. Par contre, dans une lettre adressée à une de ses connaissances hongroises, M. *Lloyd George* écrit: „Nous avons tous explicitement reconnu la possibilité de ce que certaines clauses et dispositions des traités de paix soient soumises à une discussion ou décision, ou éventuellement à une révision de ce grand tribunal constitué par l'article premier du traité de paix, c'est-à-dire de la Société des Nations“.

Étendue de la France continentale après la guerre mondiale si ce pays avait augmenté ses territoires dans la même proportion que la Roumanie.



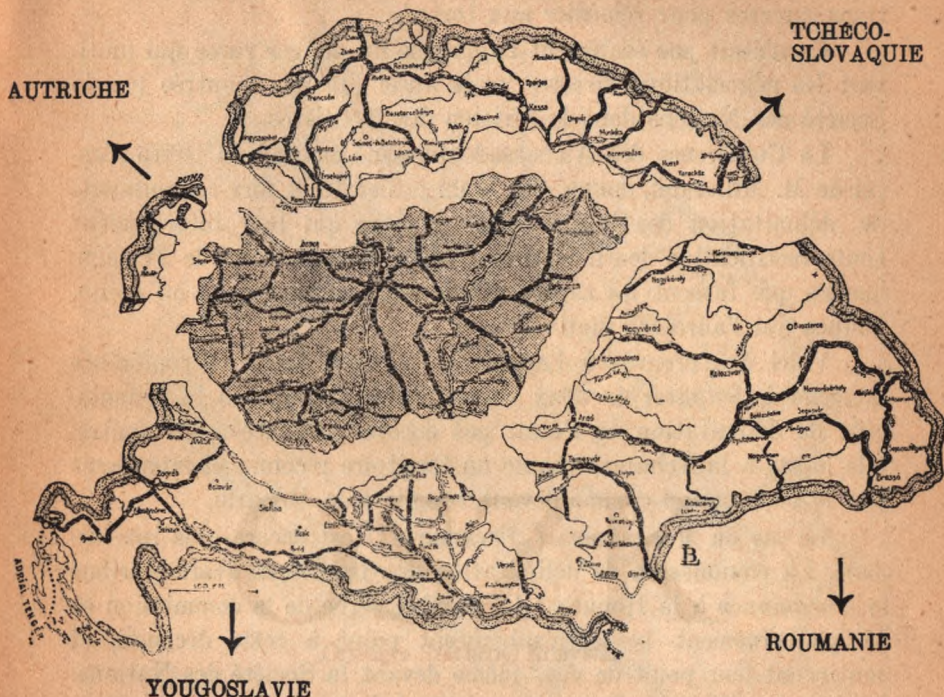
slave). Dans les deux premiers cas, ils s'adressèrent à la Société des Nations, et échouèrent. Dans le troisième cas, ne comptant que sur eux-mêmes, ils réussirent.¹ Mentionnons encore sous ce rapport que souvent les nouvelles frontières furent tracées avec une telle malveillance et une telle légèreté qu'on ne peut les critiquer sans amertume. Les commissions de délimitation des frontières ne tinrent compte ni des voies de communication, ni de l'évolution de la culture, ni du développement économique et elles procédèrent sans système (ou peut-être avec un système trop bien déterminé) comme si leur seul but eût été de causer encore plus de dommages à la Hongrie vaincue.

Les dispositions territoriales ont laissé subsister bien des surfaces de frottement — déclare M. *Churchill*, ancien Chancelier de l'Échiquier, dans le troisième volume de ses Mémoires, parues au début de l'année 1929 —, et causent à la population intéressée d'innombrables douleurs, tout en constituant de graves soucis pour l'Europe entière. Néanmoins, pour obtenir une solution plus équitable, il aurait fallu employer des troupes britanniques, françaises et américaines, alors que le grand épuisement d'après-guerre rendait absolument impossible pareille entreprise onéreuse. La forme dans laquelle fut fondée la nouvelle Europe centrale et du sud était un travail improvisé et grossier, mais répondait au moins à certains buts généraux pratiques.

Le *Daily Mail*, ce puissant quotidien anglais, reproduit dans le numéro du 20 juillet 1927 la lettre de M. *Gordon-Ross*, ex-secrétaire général de la commission de délimitation des frontières dans laquelle il rappelle entre autres que la lettre d'envoi de M. *Millebrand* avait promis au gouvernement hongrois de soumettre les frontières à une révision si la commission de délimitation le jugeait opportun. Mais quand la commission eut commencé son travail, on s'aperçut bien vite que sa tâche se bornait à fixer exactement les frontières tracées dans le traité et sans aucune liberté de les modifier.

¹ Dr. *Georges Szógyén*: *Territoire. Population.* — A mai Magyarország, *Mars*, 1925.

**Le démembrement arbitraire du Royaume de Hongrie formant géographiquement
et économiquement un territoire uni.**



Le *Daily Mail* publia en même temps que la lettre, un éditorial sous le titre „Tenez vos promesses envers la Hongrie“ qui dit, entre autres :

— M. Millerand a expressément promis qu'en s'adressant à la Société des Nations, on remédierait aux injustices économiques et ethniques causées à la Hongrie par les nouvelles frontières. Malheureusement cette promesse n'a pas été tenue. L'iniquité du traitement infligé à la Hongrie fut telle que tous les facteurs qui autrefois soutenaient la cause des Etats successeurs, sont maintenant contraints de reconnaître l'injustice des nouvelles frontières.

Au commencement, les Français prirent au sérieux la promesse faite par M. Millerand, président de la République, car après

la signature du traité de paix, le 4 juin 1920, vu la situation créée par l'avance menaçante de l'armée russe, ils ouvrirent des négociations directes pour remédier aux torts.¹

Ce n'était pas seulement l'approche du danger russe qui motivait les négociations *directes*, mais aussi l'inertie montrée par la Société des Nations dans la révision des frontières.

La Conférence des Ambassadeurs, sans égard à la lettre d'envoi de M. Millerand, donna, dès le 22 juillet 1920, aux commissions de délimitation des instructions secrètes qui leur interdisaient toute rectification des frontières tracées dans le traité de Trianon, quelles que fussent les causes ethniques, ecclésiastiques ou économiques qui l'auraient motivée.

Voici des preuves à l'appui: le 23 avril 1923, la conférence rattacha à *Salgótarján* deux communes sur lesquelles la commission de délimitation ne s'était pas encore prononcée; par contre, elle laissa à la Tchécoslovaquie un territoire reconnu *unanimentement* par la commission comme devant revenir à la Hongrie.

Le cas du *Muráninnen* („*Prekmurje*“) est encore plus intéressant. La commission de délimitation des frontières avait attribué *le Muráninnen* à la Hongrie.² Le membre serbe de la commission et le gouvernement serbe n'adhérèrent point à cette décision, et soutinrent leur point de vue,³ même devant la Société des Nations. Le 15 novembre, M. *Poincaré*, président de la Conférence des Ambassadeurs, informa le secrétaire général de la Société des Nations

¹ Louis Villat: *Le Rôle de la Hongrie dans la guerre Polono-Bolchévik* de 1920. Paris, 1930. Édition de la Revue Mondiale.

Béla Kossányi: *Polonais et Hongrois*. Paris, 1930. F. Alcan.

² Les territoires situés au-deçà de la Mura furent baptisés par les Serbes du nom de *Prekmurje* („*La question du Prekmurje*“ étudiée et présentée par H. Slavic. Imprimerie Graphique, Paris, 1919), alors que cette dénomination elle-même est l'invention la plus arbitraire et ne fut jamais employée ni en géographie, ni en histoire, elle ne figure dans aucun document et aucun Wende habitant cette région ne l'avait jamais entendue ou connue. Ce n'est qu'un mot artificiellement créé dans un but politique. (*Les Négociations de la paix hongroise, tome I, page 396, note XII.*) Par contre, le *Muraköz* (*Medjumurje*) est un territoire de 783 km², comptant 97.000 habitants (94.000 Croates, 2000 Hongrois).

³ Antoine Ullein: *La nature juridique du traité de Trianon*. Paris, 1929 Pedone, p. 161.

Carte du journaliste croate Josip Lakatoš, dessinée en 1919 et relative aux territoires yougoslaves „légaux“.



Cette carte nous montre d'une façon évidente pourquoi les Serbes insistent si énergiquement pour obtenir les territoires wendes qui leur permettraient de réaliser le large corridor yougoslave-tchèque projeté.

que, par décision de la Conférence des Ambassadeurs, le tracé des frontières devait suivre la ligne fixée par le traité de Trianon. La Société des Nations accepta la décision de la Conférence des

Ambassadeurs, organe non reconnu en droit international, et elle prouva ainsi d'être non pas une institution impartiale, mais la société d'assurance mutuelle des vainqueurs.

Le cas du bassin du fleuve Mura est encore plus intéressant. Nous donnons en ce qui suit quelques indications à ce sujet, indications dues à M. Alexandre Mikola.¹ Nous savons que l'activité de la *Commission de Délimitation*, créée en vertu de la lettre d'envoi de M. Millerand n'a apporté de résultats notables qu'en matière d'une seule région, à savoir dans le territoire des Wendes. En effet, en sa séance tenue à Varasd, le 14 novembre 1921, ladite Commission a décidé de proposer à la Société des Nations la restitution à la Hongrie d'une bande de territoire d'une largeur approximative de 3 à 4 kilomètres et s'étendant environ de Szentgotthárd à Alsólendva. La Commission a même délimité d'une manière très précise la ligne de la nouvelle frontière qui devrait passer à l'ouest de la commune de Kerkafő, et à l'est des communes de Andorháza, Petőfa, Tótkeresztúr, Gerőháza, Alsójánosfa, Berkeháza, Nagytótlak, Zsidahegy, Bakonak, Órszentvid, et suivrait ensuite la rive des fleuves Lendva et Feketeér, du canal Adorvány, de nouveau de la Lendva, pour atteindre ensuite la Mura. Cette nouvelle frontière restituait à la Hongrie un total de 27 communes, dont la ville de Alsó-Lendva.

Quels furent les motifs qui avaient déterminé la Commission de Délimitation à apporter cette décision? Était-ce la reconnaissance d'une injustice flagrante? Nous devons avouer qu'à de nombreux endroits des nouvelles frontières de la Hongrie nous pouvons observer des injustices encore plus saillantes, que la Commission de Délimitation n'a pas jugé nécessaire de corriger. *Ce n'est donc pas la reconnaissance de la grande injustice qui attendrit le cœur et l'esprit de la Commission, mais bien l'attachement farouche, héroïque et inébranlable du valeureux peuple wende à sa mère-patrie.*

En effet, aussitôt après la guerre mondiale le pays des Wendes fut le théâtre d'événements qui n'ont de pareil dans aucune autre

Communes wendes à rendre à la Hongrie et au sujet desquelles, par leur décision du 12 mai 1919, le Conseil Suprême et la Commission Territoriale ont rejeté définitivement les prétentions serbes relatives à la région wende.



de nos régions arrachées. Les troupes serbes envahirent cette région dès le 26 décembre 1918. Néanmoins, leur règne ne fut pas de longue durée, car il suffit de sept jours pour que la jeunesse patriote du pays wende s'armât et s'organisât secrètement et, le 2 janvier 1919, anéantit complètement les troupes yougoslaves dans la sanglante bataille de Muraszombat. Cette victoire libérait cette région de l'envahisseur et la replaçait sous le régime de la mère-patrie.

La bataille de Muraszombat fut un fait d'une importance capitale, non seulement au point de vue des Wendes mais aussi considérée d'un point de vue plus général, et dont nous ne trouvons de semblable dans les annales d'aucun des peuples ayant participé à la guerre mondiale. En effet, les conséquences de la guerre

amenèrent des changements de régime en de nombreux territoires de grande étendue, et partout les troupes des nouveaux maîtres entrèrent sans coup férir. *Ce n'est que ce petit peuple des Wendes qui eut suffisamment d'énergie et de courage pour attaquer les troupes des étrangers voulant s'imposer en nouveaux maîtres* et les refouler après une lutte des plus héroïques.

La bataille de Muraszombat devait forcément produire ses effets. Depuis longtemps déjà la Conférence de la Paix s'occupait de la question des Wendes. Les délégués anglais, américains et japonais, désignant la Mura comme ligne de délimitation, ne cessèrent de rejeter les exigences des délégués serbes au sujet du pays des Wendes. *La bataille de Muraszombat décida la question, et par leur décision du 12 mai 1919, le Conseil Suprême et la Commission Territoriale rejetèrent définitivement les revendications yougoslaves relatives aux territoires wendes.* Pourquoi cette région fut-elle cependant adjugée à la Yougoslavie? Ce secret fut révélé par le délégué-même de la Yougoslavie, le Dr. Ivan Zolger, dans un article paru le 2 juin 1921, dans le Slovenski Narod, où, il dit littéralement ce qui suit: „Le territoire wende n'eût jamais été adjugé à la Yougoslavie si les délégués et les experts français n'avaient pas continuellement favorisé les revendications yougoslaves et si M. Tardieu n'avait pas parfois altéré arbitrairement le sens des décisions du Conseil Suprême, ce qui entraîna très souvent des conflits excessivement aigus entre M. Tardieu et les délégués des autres grandes Puissances. C'est donc en vertu d'une décision du Conseil Suprême que les troupes Serbes occupèrent militairement, le 10 août 1919, la région wende, et cette fois, avec des forces tellement importantes que l'on ne pouvait plus penser à aucune résistance. La population de cette région n'a jamais reconnu comme légale cette occupation et présenta en outre une protestation des plus énergiques, munies de plusieurs milliers de signatures et des timbres officiels de toutes les communes des territoires wendes. Cette protestation se trouve parmi les documents de la délégation hongroise à la Conférence de la Paix. En outre, les Wendes habitant les Etats-Unis d'Amérique se prononcèrent également à plusieurs reprises contre cette

de protester contre la Yougoslavie et réclamèrent la libération du peuple wende du joug insupportable des envahisseurs.

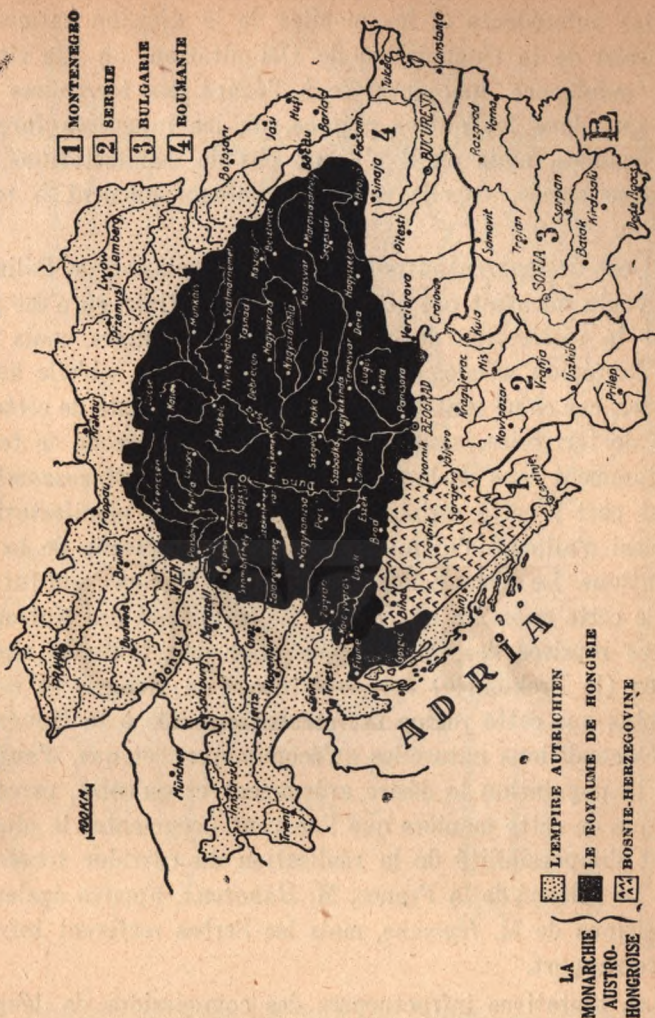
De leur part, les habitants de cette malheureuse contrée espéraient aussi voir se réaliser les promesses contenues dans la lettre d'envoi de M. Millerand, et ils étaient persuadés que la Commission de Délimitation ne saurait manquer de restituer ces territoires à la Hongrie, aussitôt qu'elle se sera rendu compte de la volonté inébranlable du peuple wende. *La Commission de Délimitation avait fixé aux 19 et 20 septembre 1921, la visite et l'étude de ces territoires. Pour ces journées, les autorités yougoslaves s'empressèrent de concentrer en cette région d'importantes forces militaires et des avis furent aussitôt affichés, invitant la population à se tenir tranquille et menaçant de la peine de mort ou tout au moins de 20 années d'emprisonnement quiconque oserait se prononcer en faveur de la Hongrie. Mais rien ne put empêcher les Wendes de proclamer bien haut leurs revendications. Ils forcèrent les cordons des troupes et défilèrent en rangs serrés et en grandes masses vers les rues où devait passer la Commission de Délimitation. Les hommes portaient des drapeaux hongrois, les femmes et les jeunes filles avaient arboré à cette occasion des cocardes et des rubans aux couleurs nationales hongroises et c'est ainsi qu'une énorme masse attendit l'arrivée des automobiles amenant les membres de la Commission de Délimitation. Lorsque les automobiles arrivèrent, le peuple les arrêta, chanta l'hymne national hongrois, acclama la mère-patrie et les femmes s'agenouillant devant les membres de la Commission, les implorèrent de rattacher leur pays à la Hongrie. Ce fait se répéta en cinq endroits différents: à Muraszombat, à Mártonhely, à Magasfok, à Szölnök et à Dolány, et sur toute la route qui rallie ces cinq communes, longue de 40 kilomètres, une foule immense se pressait, acclamant la Hongrie. Nous pouvons affirmer sans exagération que toute la population wende s'était rendue auprès de la Commission de Délimitation pour y manifester de ses sentiments indestructibles en faveur de la Hongrie. Ces manifestations qui se déroulèrent partout avec la plus grande dignité et dans l'ordre le plus parfait, et qui n'eurent de semblable dans aucune autre région, parvinrent naturellement*

[illegible]

à la connaissance du Conseil des Ambassadeurs qui invita le Président de la Commission de Délimitation à faire un rapport sur ces événements. Le colonel *Cree*, Président de la Commission, envoya à ce sujet un rapport très détaillé, où, entre autres, il déclara que „ces démonstrations, celles de *Muraszombat* particulièrement, si elles affectaient un caractère patriotique, affectaient également un caractère très net d'hostilité à l'égard des autorités S. C. S. Le fait n'est pas discutable“. Quoique la population wende ait fait preuve, au cours de ces démonstrations, d'une attitude pleine de dignité et de réserve, fait qui fut reconnu aussi par les membres de la Commission, elle ne put cependant se soustraire aux tristes conséquences de ces manifestations et cela *malgré que le colonel anglais Cree ait élevé à plusieurs reprises la parole en faveur du peuple wende*. „J'ai de plus ajouté combien je regrettais la sévérité des sanctions signalées (gens fusillés, menacés de la peine de mort ou de l'emprisonnement à 20 années, etc.) et j'ai prié le Commissaire de l'Etat S. C. S. d'essayer, si cela lui était possible, d'en atténuer les rigueurs“. (Extrait du Rapport du colonel anglais Cree au Conseil des Ambassadeurs.) *Après ces manifestations, les gendarmes et les soldats yougoslaves envahirent les communes wendes et arrêtèrent toute personne, sans égard à l'âge ou au sexe de ces malheureux, soupçonnée d'avoir participé à ces démonstrations en faveur de leur mère-patrie*. Les prisons de *Muraszombat* et de *Marburg* se trouvèrent bientôt insuffisantes pour recevoir tous les inculpés, de sorte qu'il fallut évacuer des casernes qui rengorgèrent sous peu de prisonniers wendes. Une véritable terreur régna sur toute la région, notamment au cours de la dernière semaine du mois de septembre 1921. Ce n'est que grâce à l'intervention énergique du Conseil des Ambassadeurs que ces malheureux purent s'en tirer au prix d'un emprisonnement plus ou moins long ou d'amendes assez élevées.

Quelques fussent les liens qui paralysaient pour ainsi dire toute action de la Commission de Délimitation, quelque simple formalité fût son activité: après de tels événements, elle ne pouvait faire autrement que de signaler le plus énergiquement les maux sérieux s'accusant en cette partie de la nouvelle frontière et la

Les États du bassin danubien avant la guerre mondiale



nécessité d'y remédier. Il est évident que si elle n'eût pas agi ainsi, le monde entier aurait reconnu que les délimitations de frontières opérées en Hongrie ne sont autre chose que l'accumulation des plus grandes injustices et que la lettre d'envoi de M. Millerand n'est qu'une mystification de politique internationale. Ce furent

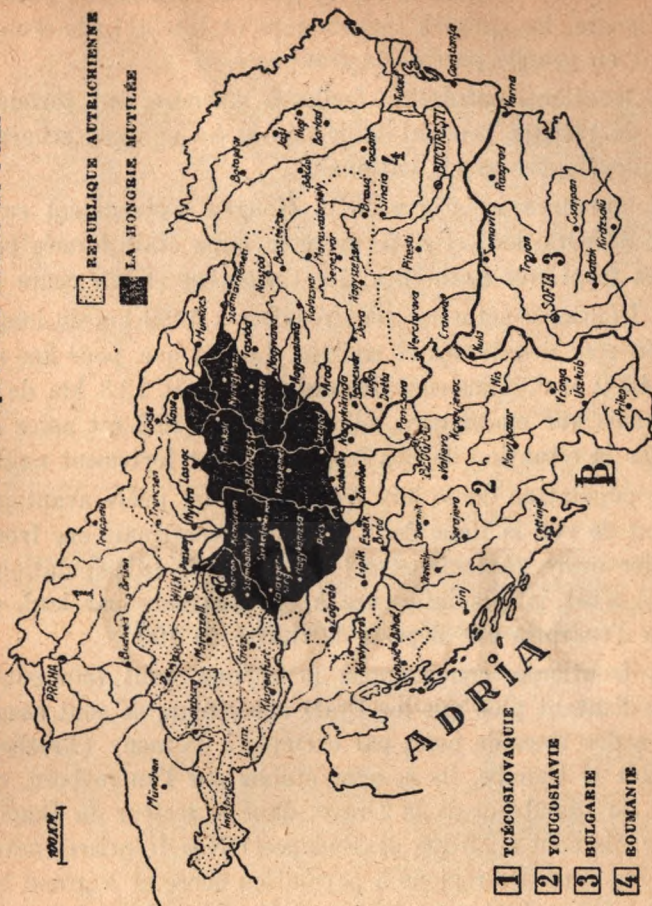
donc les antécédents et les mobiles de la décision susmentionnée de Varasd de la Commission de Délimitation, où elle fit preuve d'une indulgence inaccoutumée à l'égard des territoires wendes, alors que dans les autres régions, où les injustices furent tout aussi grandes, mais où il n'y eut pas de manifestations, pas de résistance armée, — elle se refusa catégoriquement à toute réparation.

Il est évident en outre que si la Commission de Délimitation avait voulu ou avait osé être juste et impartiale, ce n'est pas seulement la restitution de ces *vingt-sept communes*, mais bien de toute la région wende, *avec les 169 communes*, qu'elle aurait dû proposer, car ce ne sont pas seulement les habitants de cette étroite bande de territoire, mais surtout ceux du centre de ce territoire, et notamment ceux de la capitale de la région (*Muraszombat*) qui prirent part à cette résistance armée, et à ces manifestations. Ce fut aussi d'ailleurs l'opinion des milieux dirigeants de la Société des Nations. Le délégué de la Belgique, M. *Hymans*, qui fut rapporteur de cette question aux débats de la Société des Nations, fit à maintes reprises des propositions pour que toute la région des Wendes (le Prekmurje) soit restituée à la Hongrie et cela d'autant plus que cette région est étroitement liée à la Hongrie, tant par ses conditions naturelles qu'économiques, et que, d'autre part, toute la population le désire ardemment et qu'enfin, parce que ce n'est que de cette manière que l'on peut documenter le plus efficacement l'impossibilité de la réalisation du corridor tchéco-yougoslave. Le délégué de la France, M. *Hanotaux*, appuya également les propositions de M. *Hymans*, mais les Serbes restèrent intraitables sous ce rapport.

Les tentatives infructueuses des commissions de délimitation tchèques et serbes décidèrent la commission roumaine à s'en tenir rigoureusement aux frontières fixées par le traité de paix; sur quoi le gouvernement hongrois rappela son délégué.¹

¹ Eugène Horváth: *Histoire diplomatique du traité de paix*. — Budapest, 1928. Édition de l'Association Hongroise pour les Affaires étrangères (Justice pour la Hongrie, pp. 19—106).

Les Etats du bassin danubien après les traités de Paix



Le bouleversement du bassin danubien sans plébiscite, contre la volonté des nations y habitant.

C'est pourquoi dans son ouvrage *The Tragedy of Trianon* (London, 1928), Sir Robert Donald constate avec résignation:² „il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le travail de la commission n'était guère qu'une formalité vide de tout sens“.

² Page 302.

C'est un fait indéniable que la paix, la sécurité, la possibilité de se défendre, les progrès économiques et intellectuels d'un Etat dépendent en grande partie des frontières.

Des frontières naturelles, faciles à défendre, ont permis à la Hongrie de résister pendant mille ans à des ennemis acharnés et aussi de développer sa vie nationale.

Les anciennes frontières de la Hongrie s'étendaient sur une longueur de 4166 km, et 85% de cette ligne était formée par les meilleures frontières naturelles: les Carpathes et des cours d'eau.

Nos frontières actuelles sont réduites à 1450 km de longueur, dont 23% sont des fleuves et rivières. Le fait que, pour une superficie de 1000 km², l'ancienne Hongrie comptait 12.8 km de frontières, tandis que maintenant, elle en compte 18.2 est assez significatif, car la situation de nos frontières s'est fortement aggravée.

Une population dense aux frontières n'est guère avantageuse; à ce point de vue la ligne des Carpathes constituait une frontière de premier ordre. Actuellement, la densité de la population aux frontières n'est jamais inférieure à 30 habitants par km², et en beaucoup d'endroits elle dépasse le chiffre de 100.

Nos frontières, comme nous le voyons, sont impossibles à défendre, d'autant plus que les Etats successeurs se sont assurés la possession des têtes de pont, par exemple à Pozsony (Presbourg), où, passant le Danube, ils se sont établis sur l'autre bord, ou au confluent du Danube et de la Drave; dans le secteur du Danube et de l'Ipoly, ils sont à 35 km de Budapest! Nos frontières actuelles sont tracées dans des régions à population dense et à grand trafic, et non plus comme jadis quand elles suivaient la crête des Carpathes, c'est-à-dire dans des régions en grande partie inhabitées et difficilement accessibles. Autrefois, 29 voies ferrées rayonnaient hors des frontières, maintenant 46 voies ferrées et 107 routes nationales coupent la frontière tracée par le traité de Trianon! D'après ce qui précède, la signature de la paix de Trianon n'a donc point apporté à la Hongrie la tranquillité et la paix, et encore moins la sécurité, car, au point de vue militaire, ses frontières sont impossibles à défendre et, géographiquement, elles sont absurdes.



RÉGION TCHÉCOSLOVAQUE

Deux cartes d'Ernest Denis, de 1917. Sur la seconde le nom de la ville de Presbourg (aujourd'hui Bratislava) y figure sous trois dénominations différentes: Prespurek, Presbourg et Brestislava. Selon cette carte, ni le Csallóköz, ni la Ruthénie n'appartiennent à la Tchécoslovaquie.



Le tracé des frontières, ne correspondant pas aux réalités, crée souvent des situations incroyables, illustrées par les exemples ci-dessous cités, qui démontrent aux spectateurs sans parti pris la mauvaise foi et la haine aveugle qui les ont inspirées.

C'est peut-être au point de vue ethnique que ressort le mieux l'injustice du tracé des frontières.

Partout, la frontière politique est située en-deçà de la frontière linguistique, et quelquefois à plus de 100 km vers l'intérieur. Un des résultats fut donc de détacher 35% des Hongrois de leur mère-patrie.¹ Les vainqueurs, malgré cela, persistent à invoquer le principe des nationalités pour motiver l'annexion des territoires hongrois.

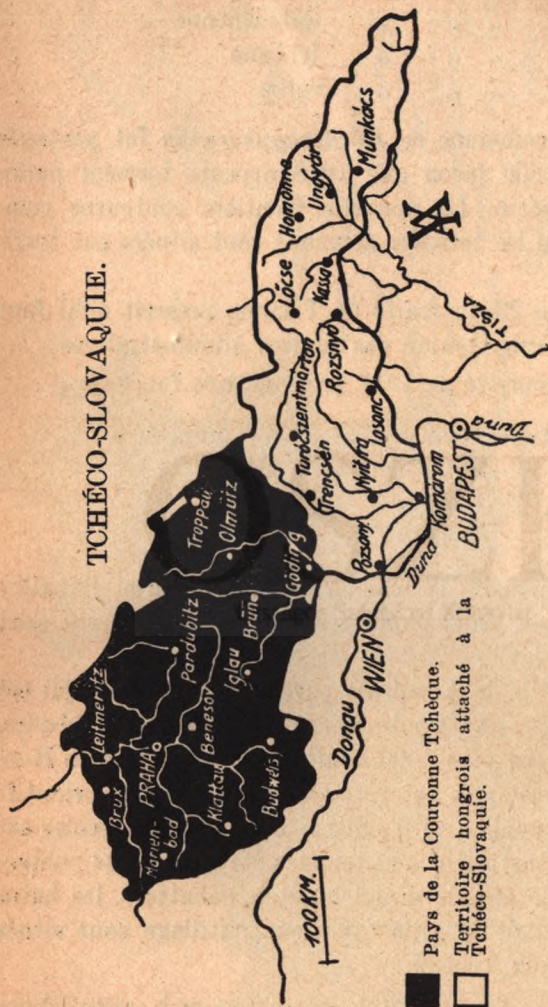
Pour gagner une commune non hongroise, on détacha 10 à 20 communes hongroises. Les territoires rattachés à l'Autriche présentent peut-être le cas le plus frappant et le moins justifié. Pour rattacher à l'Autriche les communes allemandes de *Locsmánd* et *Répcemiske* du comitat de Sopron, on détacha de la Hongrie 10 communes croates et 2 hongroises; le transfert des communes allemandes de *Rohonc* et *Városhodász* du comitat de Vas servit de prétexte pour prendre 3 communes hongroises (*Felsőőr*, *Alsőőr*, *Órsziget*) et 14 croates, en tout pour sacrifier 17 communes dans lesquelles les Allemands ne représentaient que 6.7% de la population totale.²

Sans aucun motif valable, les grandes puissances partagèrent des communes, des propriétés, des maisons, des ponts, des gares de chemin de fer, des canaux, des marais, des travaux de défense contre les inondations et au nom de la force, repoussèrent les propositions non seulement de la Hongrie, mais, à plusieurs reprises, aussi celles des commissions de délimitation. Au moins 100 communes furent détachées de leur centre administratif, ecclésiastique et commercial, ainsi que de leur station de chemin de fer.

¹ François Fodor: *Le traité de Trianon, au point de vue géographique*. — Budapest, 1928. Association Hongroise des Affaires étrangères. (Justice pour la Hongrie.)

² Ernest Traeger: *Az elszakított nyugati részek*. (Les régions occidentales détachées.) Magyar Szemle, octobre 1928.

TCHÉCO-SLOVAQUIE.



■ Pays de la Couronne Tchèque.

□ Territoire hongrois attaché à la Tchéco-Slovaquie.

Nationalités d'après les données officielles tchèques (15—II—1921.):

Tchèques et Moraves	6,661.000	48·9%
Slovaques	2,100.000	15·4%
Allemands	3,124.000	22·9%
Hongrois	745.000	5·5%
Ruthènes	462.000	3·4%
Polonais	76.000	0·6%
Autres	445.174	3·3%

I. Les pays de la Couronne Tchèque (Bohême—Moravie—Silésie) avant la guerre mondiale.

Superficie: 79.315 km². Habitants: 10,059.257.

II. La Tchéco-Slovaquie (après la guerre mondiale).

Superficie: 140.394 km². Habitants: 13,613.172.

Le tracé des frontières divisa en deux parties le territoire de 220 communes.

50	communes	sur	la	frontière	roumaine
22	"	"	"	"	autrichienne
76	"	"	"	"	tchèque
70	"	"	"	"	serbe

Par exemple, la commune de *Kőrösnagyharsány* fut partagée en deux parties de telle façon que 1858 arpents forment maintenant territoire roumain. La nouvelle frontière contourne complètement *Udvar*, mais les terres y attenantes sont situées sur territoire étranger.

Pourtant, l'article 29 du traité de Trianon prescrit qu'il faut autant que possible tenir compte des limites administratives.

On a divisé la propriété de 1011 propriétaires fonciers:

Sur la frontière roumaine	597	propriétés
" " " autrichienne	24	"
" " " tchèque	290	"
" " " serbe	100	"

Par exemple, à *Újszentiván*, la maison de Mme Gabriel Bakality est sur terre hongroise, tandis que ses 3 arpents de terre sont rattachés à la Yougoslavie.

La partie de la ville de *Komárom* purement hongroise, qui est située sur la rive gauche du Danube, a été attribuée aux Tchèques, la rive droite, avec à peu près 5000 habitants, est restée à la Hongrie, mais la ville démembrée est retombée dans un état primitif: elle n'a pas d'édifices publics, ni d'églises; le nombre des écoles est insuffisant, toutes les institutions et tous les établissements publics, les services d'eau et de gaz, le grand hôpital, l'abattoir, les bains et tous les immeubles de la ville avec leur outillage sont situés sur la rive accordée aux Tchèques.

L'avant-dernier jour de l'année 1930, la municipalité de la partie tchèque de la ville exigea le paiement, dans un délai de 24 heures, de la totalité des taxes d'eau en souffrance, sous menace de la suppression progressive du service d'eau. Le fait est que ce retard de versements provenait de ce que les Tchèques avaient augmenté arbitrairement et sans l'adhésion de la ville de *Komárom* hon-

Étendue de la France continentale après la guerre mondiale si ce pays avait augmenté ses territoires dans la même proportion que la Tchéco-Slovaquie.



groise, de 15% la taxe d'eau. L'exigence des Tchèques était doublement illégale. D'une part, pour des motifs d'ordre moral, étant donné que la population de la partie de Komárom restée entre les mains des Hongrois avait également participé à la création de cette installation de conduite d'eau; et, deuxièmement, pour des raisons juridiques, car en vertu des dispositions de l'article 256 du traité de Trianon, des conventions spéciales régleront la répartition des biens ainsi divisés. Il en résulte donc que la partie hongroise possède des droits qui ne sauraient aucunement être confisqués par des dispositions arbitraires et unilatérales. Encore un cas éloquent qui prouve l'irréflexion avec laquelle ont été tracées les nouvelles frontières.

La ville d'*Esztergom* est hongroise, mais *Párkány-Nána*, la station de chemin de fer la plus proche sur la ligne principale est située en Tchécoslovaquie et le pont qui les unit peut à tout moment être coupé.

3451 arpents des terres de *Balassagyarmat* lui sont restés tandis que, 1552 arpents de meilleure qualité lui ont été enlevés sur la rive droite de l'Ipoly. Ainsi la ville a perdu son territoire le plus productif, mais les dépenses restent les mêmes. Les trois briqueteries étant sur territoire tchèque, la ville doit maintenant se fournir à Budapest.¹

A *Salgótarján*, les puits des mines sont en Hongrie, mais les mines et les habitations des mineurs sur territoire tchèque.

La ville de *Sátoraljaújhely* est hongroise, mais les services d'eau sont sur territoire tchèque. Lors de la délimitation de la frontière, les Tchèques prétendirent que le ruisseau *Ronyva* était une grande rivière navigable et formant une frontière naturelle. Les terres d'un propriétaire de *Hosszúlázi* sont coupées en deux par la Ronyva, et ainsi celui-ci est obligé de faire 20 km par jour. La population séparée des propriétés de la commune de *Hugyag* doit parcourir 12 km pour aller dans ses terres situées en Tchécoslovaquie; autrefois la distance n'était que de 600 m. A l'occasion d'une rectification improvisée des nouvelles frontières, la ville de *Nagylak*, comptant 14.000 habitants fut rattachée à la Roumanie, mais la station de chemin de fer resta sur territoire hongrois. Comme les Roumains n'accueillirent pas favorablement la requête de la ville demandant la permission de se servir de la gare hongroise,

¹ *Justice à la Hongrie*. Budapest, 1928. P. 304.

L'Europe Centrale d'après la carte de 1919 du journaliste tchèque Hanus Kuffner.

Selon l'auteur de cette carte, les territoires revendiqués par les Tchèques divisent la capitale de la Hongrie de telle manière que Bude appartiendrait à la Tchéco-Slovaquie, tandis que Pest serait laissé à la Hongrie.

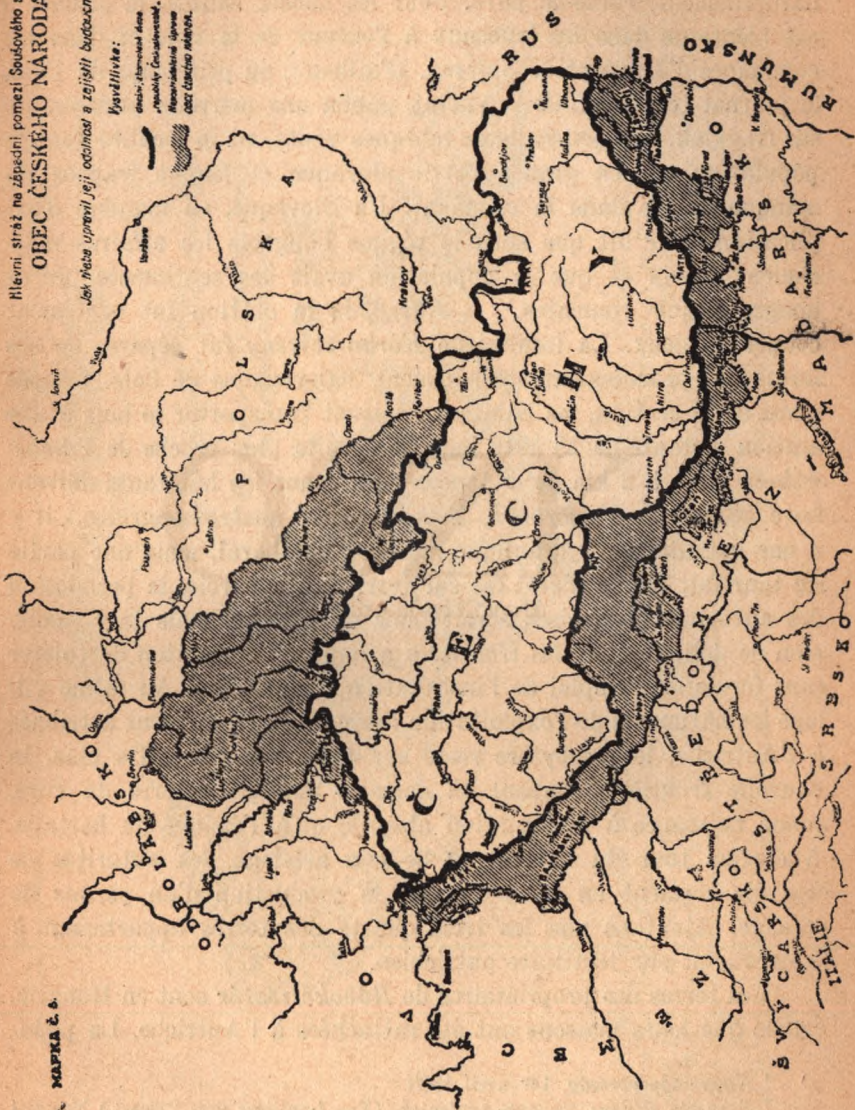
Hlavní stráž na západní pomezí Sousového svazu:

OBEC ČESKÉHO NÁRODA.

Jak nebe upravit jeji odločnost a zrejšiti budovnost.

Výsvětlivka:

coccini, strombici, datteri,
 mandorle. Così si conservano.
 Mancano i datteri, i cipressi
 e i castagni neri.



0200 2077 3 041574

les habitants de Nagylak sont contraints d'employer la station la plus proche, celle de *Magyarpécska* distante de 33 km, ce qui, naturellement, ruine le pays. Pour les mêmes causes, la situation est identique dans les hameaux à l'entour de la ville et dans les communes d'*Egres* et de *Sajtény*. D'ailleurs, au printemps de 1930, le journal tchèque *Lidove Noviny* publia une nouvelle intéressante sur Nagylak. Des journalistes tchèques visitaient la localité dont la population est en grande partie slovaque et furent frappés du manque de vie dans la commune. Un Slovaque, en manière d'explication, leur dit que sous le régime hongrois les affaires marchaient mieux et que la population avait des sentiments plutôt hongrois que roumains.¹ A *Kötegyán* la station fut également coupée en deux. La localité de *Karancsberény* fut séparée de ses forêts qui produisaient annuellement 200 vaggons de bois. Coupés aussi de la station, les habitants doivent transporter le bois à une station distante de 15 à 16 km. La gare la plus proche de *Vámosmikola* était à 2 km de distance, maintenant les habitants doivent faire 28 km. À *Felsőrönök*, à la frontière austro-hongroise,¹ il y a une installation hydraulique mue par un cheval, mais une partie du tour fait par le cheval est sur territoire hongrois, la permission des autorités hongroises serait donc de rigueur, mais la commission de délimitation des frontières a imposé l'obligation de tolérer sans formalité l'emploi de l'installation hydraulique. Au même village les bâtiments de l'exploitation agricole du curé furent attribués à l'Autriche, le presbytère reste sur terre hongroise. De plus, la nouvelle frontière, coupant en deux le manège à terre du curé, donna naissance à la situation absurde qu'à l'époque du battage, à chaque tour du batteur et de son attelage, les autorités de contrôle seraient en droit d'exiger la production d'un permis de passage. Ajoutons que les trois quarts des terres appartenant à la cure sont sur territoire autrichien.

Les terres des propriétaires de *Rábakeresztúr* sont en Hongrie, tandis que leurs maisons ont été rattachées à l'Autriche. La popu-

¹ *Nagymagyarország*, 1er avril 1930.

² François d'Olay: *Nyugati határaink*. (Nos frontières vers l'Quest.) *Nemzeti Ujság*, 1931. XII. 20.

Sociální rozhledy.

Výstěhovatelé z ČSR v roce 1927.

Podíl lidí, pro něž v jednotlivých obvodech
vydán byl výstěhovatelský pas.



Facsimilé de la carte publiée par le journal tchèque „Česke Slovo“, relativement à l'émigration tchécoslovaque de l'année 1927. Selon les données officielles tchèques, 23.596 personnes émigrèrent en 1927 du territoire de la République tchécoslovaque, dont 12.053, soit les 50,29% étaient des habitants de la Slovaquie. L'émigration tchécoslovaque fut encore plus importante en 1928. Elle se chiffrait alors par 40.5 en Slovaquie, par 32,7 en Ruthénie, par 15,9 en Silésie pour 10.000 habitants, alors qu'en Bohême et en Moravie où la population est pourtant bien plus dense que dans les autres régions de la Tchécoslovaquie, l'émigration n'atteignait que les 7,8, respectivement les 7,4% de l'ensemble. Il en résulte donc que le chiffre proportionnel des émigrés de la Slovaquie dépasse de trois fois celui de la Moravie et près de cinq fois celui de la Bohême.

lation catholique de *Rábafüzes* dépendait de la paroisse de *Rábarokesztúr*; comme celle-ci est en Autriche, maintenant les catholiques de *Rábafüzes* ne peuvent plus accomplir leurs devoirs religieux dans l'ancien lieu de dévotion.

Voici un autre fait caractérisant la sagesse des décisions de la commission des délimitations: dans la commune d' *Alsócsatár*, la maison de Martin Hódosi est en Hongrie, sa porcherie, en Autriche.

Voici un autre fait caractéristique: A la frontière austro-hongroise, la route entre *Magyarkeresztes* et *Pinkamindszent* est coupée cinq fois par la frontière sur une longueur de 20 km, de sorte que la commune de *Szentpéterfa* n'a point de route la reliant directement au pays.¹

L'un des puits (Borbála) des mines de *Brennberg* près de Sopron, se trouve en territoire hongrois, tandis que l'autre puits (Ilona) est déjà en Autriche. L'extraction du charbon a lieu dans toute l'exploitation en territoire hongrois, néanmoins le transport du charbon exploité se fait sur territoire autrichien.²

A la frontière roumaine, il y a près de *Kőrösszegapáti*, une tour s'élevant sur une colline qui serait restée en Hongrie, si la frontière avait été tracée en droite ligne. C'est en vain que tous les membres de la commission intervinrent pour que ce monument historique fût conservé à la Hongrie, la frontière contourne la tour attribuée ainsi à la Roumanie.

La ville de *Baja* ressent également les tristes répercussions de ces nouvelles frontières absolument insensées. La ligne ferroviaire principale Nagyvárad—Fiume, autrefois si importante, n'est plus aujourd'hui qu'une ligne secondaire, morcelée et sans aucune importance. En outre, on ne saurait atteindre aujourd'hui par voie directe les villes de *Szabadka* ou de *Zombor*, et on ne peut pas atteindre *Szeged* par *Szabadka* — ce qui est la voie la plus courte et la plus directe — même en des wagons fermés, de sorte que ce trajet qui durait autrefois 1 heure 45 minutes tout au plus, doit

¹ Ottó Vécs: *Vérző határok*. (Frontières saignantes.) Budapest, p. 13.

² *Faits*. Édition de la Ligue Hongroise de Révision, Publication No 7. Budapest, 1929.

Conséquence des délimitations définitives.

Facsimilé de la carte du journal tchèque „Pravo Lidu“, établie sur la base de données officielles tchèques au sujet de l'émigration tchécoslovaque en 1928.

PRAVO LIDU

SOCIÁLNÍ POLITIKA

Za lepším.

Ze Slovenska stěhuje se poměrně 5- až 5½krát tolik osob jako z Čech nebo z Moravy. — Záměstky vystěhovalectví ubývá. — Nejčastější směr: Kanada a Německo. — Pouze šestina všech vystěhovalectví odchází do ciziny na trvalo.

Vystěhovalectví z ČSR v roce 1928.

*Podíl osob, pro něž v jednotlivých obdobích
určen byl vystěhovalectví pas.*



être fait aujourd'hui avec de grands détours, par *Kiskunhalas* et *Kiskunfélegyháza* et ne dure pas moins de 7 heures entières!¹

Un grand nombre des villes hongroises autrefois si prospères se débattent au milieu des plus grandes difficultés, car les nouvelles frontières ont fait passer une grande partie des régions qu'elles desservaient à une puissance étrangère; maintenant, elles subissent une crise d'approvisionnement et n'ont plus la clientèle d'autrefois pour leur commerce. En même temps, la population de la région détachée a perdu le marché où elle pouvait écouler ses produits, les possibilités de travail qui s'y présentaient, et l'occasion de satisfaire facilement et rapidement ses besoins hygiéniques, intellectuels et autres. Par exemple, le long de la frontière tchèque *Balassagyarmat*, *Sátoraljaújhely*, *Sárospatak*; à la frontière roumaine, *Békésgyula*, *Makó*; à la frontière serbe *Szeged*, *Pécs*; à la frontière autrichienne *Sopron*, *Szombathely*, *Kőszeg* sont dans ce cas.

La liste des injustices commises au point de vue des communications dans le tracé des frontières est infinie.²

Cependant, ce tracé irréfléchi des nouvelles frontières de la Hongrie ne fut pas sans causer de sérieux dommages aussi au point de vue de la morale et de la sécurité. Un grand nombre des habitants des communes et des villes complètement ruinées s'adonnent depuis près de quinze ans — soit pour gagner leur vie, soit dans l'espoir d'un lucre plus important, soit pour d'autres motifs encore — au triste métier de contrebandiers, s'exposant ainsi aux poursuites des gardes-frontières, courant même le danger constant d'être tués par ceux-ci.

Une autre conséquence de ces frontières insensées sont les nombreux frottements dus aux franchissements de frontières ou encore aux violations de frontières, résultant de la nécessité de cultiver les propriétés divisées et s'étendant aujourd'hui sur les territoires des deux pays voisins.

¹ *Magyar Megyék és városok* (Comitats et villes hongrois). Édition du *Buda-pesti Hírlap* 1930, p. 18.

² *François d'Olay: A magyar közlekedés Trianonja*. (Trianon et les communications.) *A Közlekedés*, 1930. XII. 1.

Chacune de ces anomalies engendrées par le démembrement de la Hongrie exigea déjà un grand nombre de victimes. Depuis quinze ans, les journaux ont des rubriques permanentes pour les cas dûs à cet état de choses, et presque chaque jour ils ont à relater de nouveaux conflits, voire des luttes avec les polices de frontières, aboutissant très souvent à la fin tragique de malheureux Hongrois des deux côtés des nouvelles frontières. Dans presque tous les cas ce sont des Hongrois qui sont victimes de ces conflits et de ces luttes, étant donné que ces frontières traversent pour ainsi dire partout des territoires purement hongrois.

L'Etat hongrois a pris une part importante au développement des *chemins de fer*; il fut l'un des premiers Etats qui introduisirent les chemins de fer à vapeur. Déjà en 1836, le parlement vote la construction de voies ferrées et en 1846, la première ligne est ouverte au trafic. Le réseau ferré, résultat d'efforts persévérants, fut arbitrairement déchiqueté par les nouvelles frontières de telle façon que d'après *Sonnino*, délégué italien à la Conférence de la paix, pour gagner une ligne de chemin de fer on était disposé à arracher à la mère-patrie des centaines de milliers d'habitants. Sur un réseau de 19.723 km, nous perdîmes 11.359 km, il nous reste seulement 8364 km, c'est-à-dire 42.2%. Outre les grands centres ferroviaires (*Presbourg, Kassa, Sátoraljaújhely, Nagyvárad, Arad, Temesvár, Szabadka*), on détacha des centres plus petits, mais importants comme *Párkányána, Losonc, Füleke, Pelsőc, Csap, Bátor, Királyháza, Szatmár, Nagykároly, Erőhályfalva, Biharpuspöki, Horgos, Csáktornya*, etc.

La Hongrie a perdu 63.3% de ses routes (elle en possédait 43.629 km, il lui reste 17.330 km) et les meilleures routes se trouvent sur les territoires détachés. Contrairement au passé, un si grand nombre de routes traversent maintenant les frontières que notre sécurité est totalement compromise. Nous tenons à mentionner le cas caractéristique du comitat de Vas rattaché à l'Autriche, dont il est séparé par d'assez hautes montagnes ne laissant pas passer les voies ferrées et les routes. La nouvelle frontière coupe les routes et les voies ferrées qui le faisaient communiquer avec

Szombathely; ainsi l'ancien trafic se trouve paralysé et la région complètement isolée.

La situation du Danube, c'est-à-dire de la plus grande et l'une des plus importantes voies fluviales de l'Europe, se trouve réglementée par le Traité de Trianon et par l'Acte du Danube conclu en 1921. Il va de soi qu'ici encore, nous trouvons un grand nombre de dispositions préjudiciables aux intérêts économiques des Etats vaincus, et notamment à ceux de la Hongrie. Conformément aux dispositions de l'Acte du Danube, la navigation du Danube et de son réseau de voies d'eau est absolument libre, le traitement est égal et aucune différence ne saurait être faite en faveur ou au détriment de quiconque que ce soit, entre les pavillons, les ressortissants et les biens des différents Etats. Les traités de paix ont laissé intacts les secteurs danubiens de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Bulgarie, alors que des 1000 kilomètres du Danube hongrois, ils ne lui en ont laissé que 430 kilomètres et ont donné le reste à la Tchécoslovaquie, à la Serbie et à la Roumanie. En outre, nous ne devons pas oublier qu'avant la guerre, la Hongrie apporta d'énormes sacrifices dans l'intérêt de la navigation danubienne, car alors que l'Allemagne (la Bavière) n'avait affecté à ces buts que 50 millions, l'Autriche que 170 millions, la Hongrie avait dépensé plus de 250 millions de couronnes-or dans le but de l'amélioration de la navigation danubienne.¹



On relève aussi, au point de vue hydrographique, de nombreuses fautes dans la délimitation des frontières.

Au cours des négociations de paix, les délégués hongrois, en exposant les conséquences économiques qu'entraînerait la ruine de l'unité géographique, invoquèrent entre autres le danger immense guettant la grande plaine hongroise du fait que le cours supérieur des fleuves, les régions montagneuses et boisées, ont tous passé en mains étrangères. La note XXXII, déposée le 12 février 1920, dit textuellement: „*Il est à craindre qu'une nouvelle invasion rou-*

¹ Conférence de M. Joseph Merkler du 26 mai 1931: *Le Danube international*.

maine ne s'abatte sur l'Alföld en la détruisant cette fois par l'eau." Cette prévision fut confirmée à la Noël de 1928, par l'inondation de l'Alföld; la rivière *Körös*, à elle seule, submergea près de *Vésető* plusieurs milliers d'arpents, et le volume de l'eau s'élevant à près de 2,000.000 m³ causa des centaines de millions de dommages et ruina des milliers de personnes! 16.000 arpents furent ravagés, 208 bâtiments s'effondrèrent et 1070 personnes sont restées sans abri. Les syndicats d'endiguement subirent un dommage de 300.000 francs suisses, et certains propriétaires essayèrent des pertes évaluées à 1,800.000 francs suisses.¹

La cause en était que le cours supérieur des fleuves avait été coupé, les bassins collecteurs détachés, l'oeuvre de régularisation déchiquetée et les syndicats d'endiguement morcelés (le long du Danube 24 syndicats d'endiguement, de la Tisza 38, de la Temes-Béga 2, ensuite 50 syndicats d'assèchement le long de la Tisza).²

Le plus souvent, en traçant les nouvelles frontières, on ne tint pas compte des syndicats d'endiguement, ni de leur importance, et on coupa en deux leurs territoires; par exemple, tel était le cas des cinq syndicats d'endiguement du territoire s'étendant entre *Arad* et *Almosd*.

En août 1927, le président de la Compagnie des Vallées de la Tisza et du Danube adressa par écrit des remerciements à Lord *Rothermere* pour la campagne menée en faveur de la Hongrie et il y joignit une carte accompagnée d'une description. Il y faisait connaître les travaux de défense contre l'inondation et l'organisation du service d'endiguement et faisait ressortir que le traité de Trianon, en détruisant l'unité hydrographique du pays, avait complètement ruiné la défense contre les inondations en Hongrie, oeuvre unique dans le monde, et avait anéanti les efforts persévérants de 80 ans.

Il exposait que les champs endigués s'étendaient sur 4 millions d'arpents représentant le quart de la Hongrie actuelle et constituant

¹ *Pesti Hirlap*, 7 septembre 1927.

² Prof. Eugène *Cholnoky*: *Az alföldi árvizek*. (Les inondations dans l'Alföld.)

le grenier d'abondance du pays et qu'actuellement la défense contre les inondations est assurée par le bon plaisir des Etats successeurs, et comme ces Etats sont loin de déployer le zèle des syndicats d'endiguement contrôlés par les autorités supérieures hongroises pour défendre les bassins inférieurs situés en Hongrie, les inondations venant des Etats successeurs constituent un danger constant pour la Hongrie, comme l'a prouvé l'inondation des rivières *Körös*, au mois de décembre 1925; pourtant la perte de 16 millions de quintaux de blé, production moyenne des champs endigués de la Hongrie actuelle expose non seulement la population hongroise à la famine, mais elle compte aussi dans l'économie européenne, car elle représente 1·5% de la récolte de blé européenne.

Lors des nouvelles grandes inondations de l'année 1932, il fut derechef prouvé que les Roumains et les Tchèques avaient dévasté avec un vandalisme incroyable d'immenses territoires forestiers dans les régions des sources des fleuves de la plaine hongroise, de sorte que les neiges fondues et les eaux des pluies ne rencontrant plus aucun obstacle, déferlèrent irrésistiblement vers la plaine et furent la cause immédiate des inondations devenant de plus en plus dangereuses. *Sous l'influence de ces inondations désastreuses une sérieuse agitation se produisit parmi les associations syndicales hongroises des travaux d'eau et il fut décidé de porter plainte auprès de la Société des Nations contre la politique de travaux d'eau des Etats successeurs, préjudiciable et dangereuse au point de vue hongrois.* Le vice-président d'une de ces associations prit l'initiative de ce mouvement, auquel se joignirent bientôt unanimement toutes les associations syndicales des travaux d'eau de la *Körös*. Nous reproduisons en ce qui suit quelques passages de la plainte en question:

„Plus d'une décade s'est écoulée depuis la conclusion du traité de Trianon. Pendant ces longues années nous avons beaucoup entendu parler de la dévastation insensée des forêts s'étendant dans les régions des sources de la Tisza et de ses affluents, ainsi que des conséquences éventuelles de ces ravages. *Nous savions que ces abattages déraisonnés, et peut-être malintentionnés aboutiront tôt ou tard à des inondations catastrophales pour la plaine hongroise.* Nous y étions préparés. Nous avons élevé nos digues de protection, d'un mètre à certains endroits, de plus d'un mètre en d'autres endroits, car nous prenions pour point de départ le plus haut niveau d'eau de l'inondation de l'année 1919,

Ce que nous craignons arriva: *la Tisza est sortie de son lit dans le comitat de Borsod*, et pendant des jours, voire même des semaines entières, *les villes hongroises de Szentes, Csongrád, Szolnok et Szeged se trouvèrent exposées au danger d'inondation. La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne la Maros et la Körös. La moitié de la population de la Hongrie a vécu pendant des semaines dans une perpétuelle angoisse, craignant jour et nuit pour sa vie, pour ses biens, pour son existence...* Exception faite de *Borsod et Vezseny*, le danger d'inondation n'engendra heureusement pas de catastrophe, mais cela n'est dû qu'aux efforts héroïques des associations syndicales hongroises de travaux d'eau.

Sur les territoires des comitats d'Arad et de Bihar qui furent enlevés à la Hongrie, les travaux de protection contre les inondations furent complètement délaissés, de sorte que les eaux irrégulières inondèrent des villages entiers et des grandes étendues de terres, offrant aux yeux un tableau désolant de dévastation causée par cette mer orageuse d'eaux sales.

L'avenir nous promet encore pire. *Même si nous rétablissons les digues endommagées, elle ne nous offriront plus qu'une protection peu efficace*, étant donné que les inondations ont dépassé presque partout le niveau le plus haut de jusqu'à présent et que selon la loi naturelle des inondations, elles ne feront qu'augmenter encore dans l'avenir jusqu'à ce qu'elles n'eussent pas atteint le plus haut point de nos digues.

Néanmoins, vu nos conditions économiques actuelles, le rehaussement de nos digues de protection est tout à fait impossible. D'ailleurs ce ne serait qu'un remède symptomatique, et il est de notre devoir de pénétrer jusqu'à la racine des maux.

Il est absolument certain que ce sont les déboisements irrationnels et déraisonnés effectués dans les régions des sources de nos fleuves qui ont causé les inondations rapides dont nous avons eu à souffrir. Néanmoins, n'oublions pas que les dangers d'inondation ne menacent pas seulement notre pays, mais aussi la Serbie qui est tout aussi bien exposée aux dangers des inondations de la Tisza et de ses affluents que la Grande Plaine hongroise. La Roumanie elle-même, par suite de ces procédés déraisonnés et malveillants, s'est vue inondée par les eaux qu'elle avait inconsciemment libérées. Ce fait ne saurait naturellement pas être une consolation pour la Hongrie, et nous ne pouvons pas contempler inactifs les ravages causés par le débordement de nos fleuves.

Nous nous plaignons donc de la manière d'agir de la Roumanie pour les trois motifs suivants:

1° Du fait du ravage insensé des forêts. Le seul remède possible est que *les forêts de protection servant à arrêter les eaux ne puissent être exploitées que selon une méthode de déboisement rationnelle et prudente*, tandis que les versants des montagnes déboisés et actuellement dénudés des régions des sources soient reboisés dans un délai déterminé.

2° *Les travaux de protection s'étendant le long des frontières et se trouvant actuellement dans un état défectueux, doivent être restaurés, renforcés et entretenus en bon état.*

3° Un procédé uniforme de protection contre les inondations doit être adopté et inauguré sans délai sur les bases de la coopération internationale, étant donné que les fleuves constituent une unité indivisible.

Notre plainte et ses remèdes ne sauraient naturellement ressortir à la compétence de la législation ou du gouvernement hongrois, étant donné qu'il s'agit ici d'une question internationale. Nous devons donc faire appel à la conscience des peuples civilisés de l'Occident, nous devons nous adresser à la Société des Nations, en demandant que justice soit faite dans cette question. Nous avons donc l'honneur de prier les facteurs compétents de bien vouloir faire tout le possible pour que la plainte des agriculteurs hongrois groupés dans 53 associations syndicales de travaux d'eau, formulée sur la base des données matérielles des experts les plus compétents, soit transmise à la Société des Nations, afin que remède y soit apporté."

A titre d'illustration, nous dirons que pour assurer l'alimentation en eau des villes de *Gyula*, *Békéscsaba* et *Békés*, déjà à partir de 1864, on avait établi un excellent réseau entre les villes de *Gyula* et de *Nagypél*; la pompe de *Békés* et l'écluse de *Nagypél* fonctionnaient de concert et la liaison entre ces deux localités devait être constamment assurée par téléphone, ou par route.

Que fit le traité de Trianon? Nagypél et l'écluse passèrent à la Roumanie, les champs arrosés à la Hongrie. C'est dire qu'on divisa le réseau qui, par sa nature même, réclame l'unité; ainsi la Roumanie est devenue non seulement maîtresse du sort de trois villes hongroises, mais elle peut — quand bon lui semble — inonder d'autres parties importantes de la Hongrie!

Les dispositions du traité divisent aussi en deux parties le marais d'Ecsed qui forme pourtant une unité géographique, hydrographique et agricole.

En 1774, sous le règne de *Marie-Thérèse*, on commença les travaux d'assèchement qui demandèrent énormément d'efforts et de dépenses; les travaux de régularisation de la rivière *Kraszna* en 1880—90 absorbèrent 18,500.000 couronnes et transformèrent le marais en une région des plus fertiles de la Hongrie¹

¹ Qu'il nous soit permis de mentionner ici un fait qui caractérise les Etats successeurs et qui est survenu sur les anciens territoires hongrois annexés à la Serbie. Le pont de la Drave reliant la ville d'*Eszék* (aujourd'hui *Osijek*) au comitat de Baranya était orné sur la rive de Baranya d'une colonne de 4 à 5 mètres, portant au sommet la reproduction dorée de la Sainte Couronne de Hongrie. Cette colonne, érigée entre le 20 octobre et le 16 novembre 1779, commémorait les efforts de la reine *Marie-Thérèse* et de son fils *Joseph II* qui, en quatre ans (de 1773 à 1777), avaient fait construire le pont et les digues de la Drave et asséché les vastes marais des environs, afin de remédier ainsi à un mal durant depuis plusieurs siècles. Au commencement de l'occupation serbe, la colonne était encore intacte

Par suite du morcellement, la partie inférieure échet à la Hongrie; celle-ci est exposée non seulement au danger que lui font courir ses propres eaux, mais aussi à celui des masses d'eaux se déversant des régions roumaines supérieures.

Lors de la fixation des frontières, la Hongrie fit des propositions de nature à faciliter la construction de digues ou d'écluses et s'inspirant à la fois des intérêts des territoires détachés et de ceux du service des eaux. D'après ces propositions, la rivière *Kraszna* aurait formé la frontière la plus propice et la plus naturelle. Cette proposition fut rejetée et maintenant les écluses et pompes les plus importantes commandant le sort de toute une région hongroise se trouvent en Roumanie.

En coupant à la frontière austro-hongroise les champs d'inondation du petit bras du *Danube* et de la *Lajta* (dans le comitat de *Moson*), on entrava la régularisation de la *Lajta*. La situation du bassin de la rivière *Rába* est grave; ce bassin comprend les vallées des rivières *Marcal*, *Répcse*, *Ikva*, de leurs affluents et du lac *Fertő*. Comme sur les 345.000 arpents des champs d'inondation du *Rába*, 85.000 furent cédés à l'Autriche et que les eaux de ce territoire s'écoulaient vers la Hongrie, ce partage, source de longues discussions et négociations, ne peut que causer des frictions et amener un retard pour les solutions nécessaires.¹

La *Kamarásduna* traversant la ville de *Baja*, située à la frontière hongroise, constitue une partie du *Canal François*. Cette voie fluviale fut créée par le général *Étienne Türr*, l'un des héros de la liberté italienne, créateur du canal de Corinthe, né dans la ville de *Baja*. Ce secteur du canal passant sous la ville était en

Un jour on s'est mis à la démolir et la remplacer par un obélisque surmonté d'un aigle portant la couronne serbe et orné d'un relief représentant le roi *Pierre Ier* de Serbie. L'inscription proclame au monde entier que le monument a été érigé par le „peuple serbe reconnaissant“ en souvenir éternel et glorieux de son affranchissement du joug hongrois. C'est ainsi que les nouveaux maîtres ont fait disparaître un des nombreux souvenirs d'un des bienfaits du régime hongrois en cette région! (François d'Olay: *La campagne de destruction contre les monuments hongrois 1918—1930*. Budapest, 1931. Société Athenaeum. pp. 17—18.)

¹ Ernest Traeger: *Az elszakított nyugati részek*. (Les régions occidentales détachées.) Magyar Szemle, octobre 1928.

même temps le port d'hiver, et la navigation du Bas-Danube s'en ressent actuellement de l'absence de ce port. Le traité de Trianon coupa en deux ce système de canal, de telle manière que les six septièmes lucratifs de cette voie d'eau passèrent à la Yougoslavie, tandis que la Hongrie n'a pu conserver que le canal d'alimentation (un septième) exigeant de grands frais d'entretien, auxquels ne saurait subvenir de ses propres forces la compagnie hongroise du canal. Conformément aux dispositions du traité de paix, la Yougoslavie serait également tenue à participer à ces frais d'entretien dans la proportion de ses intérêts, mais les négociations y relatives n'ont pas encore abouti. Par contre, à défaut de travaux d'entretien réguliers depuis 1918, l'eau du canal est stagnante, pleine de bourbe, de sorte que lors de l'eau basse, le canal peut être traversé à pied en bien des endroits. En outre, ce canal manquant d'alimentation permanente se trouve infecté des eaux de canalisation de la ville. Il va de soi que toute communication a cessé sur cette voie fluviale qui, d'ailleurs, — honneur en soit fait à Trianon — constitue un danger perpétuel au point de vue de l'hygiène de la population de ses deux rives. Il est prouvé que l'épidémie typhoïde qui sévit à Baja en 1928 était due à cet état de choses.¹

L'équité et la justice ne furent pas non plus respectées dans le choix des limites des trois Etats, au contraire, l'intérêt personnel le plus strict et les sentiments les plus hostiles inspirèrent les puissances.

La frontière divisa en trois parties le domaine de *Köpcsény* du prince Ladislas *Batthyány-Strattman*, de telle façon que 986 arpents restèrent en Hongrie, 896 arpents passèrent en Tchéco-Slovaquie, tandis que le château avec 44 arpents et la commune de *Köpcsény* revinrent à l'Autriche. *Le prince, oculiste distingué, fut obligé de transférer son hôpital ophtalmologique de Köpcsény à Körmend.*

Rejetant partout les propositions hongroises, on procéda de même au point de rencontre de trois frontières p. e. à *Majosliget*, frontière hongro-roumaine-tchèque, où à *Kiszombor*, frontière hongro-roumaine-yougoslave.

¹ *Magyar vármegyék és városok.* (Comitats et villes hongrois.) Édition du Budapesti Hirlap, 1930, p. 19.

La délimitation la plus honteuse a eu lieu sur la route nationale de *Obél*, entre *Kübekháza* et *Kiszombor*, où, entre la frontière hongro-roumaine, s'étend, sur une longueur de 15 kilomètres, une bande de territoire serbe d'une largeur d'un demi-mètre.¹ Rien ne saurait mieux caractériser l'ignorance et la malveillance révoltantes qui présidèrent à cette oeuvre dont la cause est qu'autrement on n'aurait pu faire un point de rencontre de trois frontières de la borne de *Kiszombor*.

En ces endroits, la borne frontière est une véritable pierre tombale, on pourrait, en toute tranquillité, y graver: **ci-gît la justice!**²

Nous pouvons, de ce qui précède, tirer la conclusion que nous retrouvons dans la partie du traité relative à la délimitation des frontières, l'injustice sans limite qui caractérise l'ensemble de ce traité. Il est évident que ni l'équité, ni les circonstances géographiques ou économiques, ni le problème des communications ou autres points de vue du même genre n'ont inspiré les nouvelles frontières, mais la haine aveugle et la volonté de nuire à tout prix.

En ce qui concerne la méthode employée en matière de la délimitation des frontières, nous nous permettons de citer quelques exemples, traités il y a déjà plusieurs années à l'université de Harvard par notre célèbre juriste international, le Dr Etienne *Czakó*, dans un ouvrage paru premièrement en hongrois,³ ensuite en français,⁴ en allemand⁵ et en anglais,⁶ par lequel il voulut jeter quel-

¹ *Pesti Hírlap* du 7 juillet 1930. — Ottó Vécs: *Vérzõ határok*. (Frontières saignantes.) Budapest, 1932, Globus, pp. 34—35.

² Ligue hongroise pour la révision: *Faits*. (Publication No 7.)

³ Etienne *Czakó*: *Gyorstörí feljegyzések a trianoni béke létrejöttéről*. (Notes sténographiques sur l'origine du traité de Trianon.) Magyar Szemle (Revue Hongroise), mars et avril 1930. Etienne *Czakó*: *A trianoni békekötés felelõssége*. (La responsabilité de la conclusion du traité de Trianon.) Budapest, 1933. Imprimerie Universitaire.

⁴ Dr. Etienne *Czakó*: *La vérité sur les délibérations préliminaires du Traité de Trianon*. Budapest, 1934. Editions „Danubia“.

⁵ Etienne *Czakó*: *Wie entstand der Trianoner Friedensvertrag mit Ungarn?* (Comment fut conclu avec la Hongrie le traité de paix de Trianon?) Budapest, 1934. Imprimerie Hornyánszky.

⁶ Stephen *Czakó*: *How the Hungarian problem was created?* Budapest, 1934. Danubia Ltd.

que lumière sur cette question, à l'usage des milieux étrangers soucieux de la vérité.

L'éminent diplomate américain, M. David *Hunter-Miller*, chef de section au Département d'État de Washington, est l'auteur de l'ouvrage édité par lui-même en 1929 en 22 volumes, sous le titre: *My Diary at the Conference of Paris with Documents*. C'est un ouvrage d'une grande valeur et d'un grand intérêt, et qui, appuyé sur des documents, prouve non seulement la mauvaise foi, mais encore l'ignorance en matière géographique montrée à la délimitation des frontières par ceux appelés à nous juger. Pendant son séjour en Europe, il tint, depuis le 19 novembre 1918, un journal des plus intéressants, vu sa qualité de membre de l'„Expert Committee“ américain. L'ouvrage a paru en 22 volumes et en 40 séries comptant chacune à peu près 500 pages. Il est peu connu en Europe; jusqu'ici, cinq séries seulement de l'ouvrage y sont parvenues (*Paris, Genève, Berlin, La Haye, Budapest*), il donne des détails authentiques sur les négociations qui terminèrent la guerre et nous fait assister aux séances dont on excluait les parties en cause, de peur de s'exposer à la réfutation des affirmations partiales et erronées.

Mr *Hunter Miller* assista dès le début aux négociations de paix de Paris, et il eut soin de prendre des notes sténographiques des événements dont il fut témoin oculaire et auriculaire. Lorsque les „dictats“ de paix des environs de Paris furent terminés, il retourna en Amérique où il fit un recueil de toute la matière des négociations de paix. Il avait également à sa disposition les données officielles de la délégation américaine à la Conférence de la paix, qu'il édita avec ses propres notes. Sans cette oeuvre imposante, il serait difficile d'avoir accès à la matière des négociations de la paix et de connaître la marche de ces négociations.

Il va de soi que la matière ayant trait à la Hongrie est relativement restreinte, mais elle donne une image fidèle et vivante des débats de la question. Mr *Hunter Miller* nous donne la liste complète des personnages, les discours et les décisions et c'est ainsi que nous apprenons que la Hongrie ne fut pas démembrée en une seule fois, mais que son morcellement eut lieu en plusieurs séances.

M. *Benes* fut appuyé dans ses buts par M. *Laroche*, actuellement ambassadeur de France à Varsovie, tandis que M. *Bratianu* était puissamment soutenu dans ses revendications par M. *Tardieu*, plusieurs fois président du Conseil des ministres de France. Par exemple, selon l'exposé de M. *Tardieu* il ne s'agissait que de 600.000 Hongrois à soumettre à la domination roumaine. Or, même après une oppression de 15 années, la statistique officielle roumaine mentionne encore aujourd'hui plus de 1.400.000 Hongrois devant subir le régime roumain. Faut-il une preuve plus décisive des moyens scandaleux employés contre la Hongrie?

M. Tardieu peut se rendre compte, de la statistique roumaine, sur quelle erreur néfaste était fondée sa proposition.

Quoique la décision ait été considérée comme définitive, on ne continua pas moins le jeu illoyal à l'égard de la Hongrie. On invita le Gouvernement hongrois à envoyer une délégation officielle à la Conférence de la Paix, alors que les membres de cette Conférence étaient parfaitement conscients de ce qu'aucune modification ne serait apportée en matière des frontières ainsi tracées. En effet, tous les efforts et tous les travaux de la délégation hongroise restèrent sans aucun résultat. Les volumes IV et VIII des souvenirs de Mr Hunter Miller s'occupent déjà de la question hongroise, mais, ainsi que le fait ressortir M. Czako „ce n'est qu'à partir du treizième volume du journal de M. Hunter Miller, que le problème hongrois est envisagé fréquemment et en détail. Il contient des documents relatifs à la préparation des clauses du traité de Trianon concernant les minorités. Là s'étalent à nos yeux tous les procès-verbaux des séances des sous-commissions, ainsi que les notes sténographiées des délibérations de la commission des *«nouveaux Etats»*.

Le premier compte-rendu détaillé qui revêt une grande importance au point de vue de la manière dont a été préparé le traité de paix conclu avec la Hongrie, se trouve au XIV^e volume. Dans cet ouvrage se déroule à nos yeux tout un chapitre de l'histoire universelle, l'un des plus riches en jongleries diplomatiques.“

C'est avec horreur que nous voyons le sang-froid avec lequel, le 5 février 1919, MM. Benès et Kramarz induisirent en erreur l'Europe par des contre-vérités débitées à la conférence. Par exemple, M. Benès soutint qu'autrefois la Slovaquie avait fait partie du grand Etat tchécoslovaque, puis, au X^e siècle, elle avait été conquise par les Hongrois qui, au cours des siècles, ne purent réussir à la magyariser. La population avait des sentiments tchèques et son unique désir fut toujours — alors et maintenant — d'être rattachée au nouvel Etat. Il ajouta que la Slovaquie était un pays danubien, seuls les Hongrois l'avaient refoulée dans les montagnes.

Au moins 150.000 Slovaques — dit-il — peuplent la banlieue de Budapest. (!!) Entre Presbourg et Budapest, plus de 60% de la population est slovaque. (!!) Les fonctionnaires n'étaient jamais slovaques et c'est pourquoi un tiers de la population slovaque fut contrainte d'émigrer en Amérique.

Lloyd George posa de nombreuses questions inquisitives. Enfin, la séance se prolongeant tard dans la nuit, vers le matin, on désigna une sous-commission composée de 8 membres pour préparer la solution „équitable“ du problème.

Après que la proposition eut été préparée, *Lansing* adressa quelques questions relatives au nombre des Hongrois dans le *Csallóköz*. On le rassura que dans ce territoire la population était mi-allemande, mi-hongroise et que la minorité hongroise rattachée au nouvel Etat ne serait pas opprimée; le 8 mai 1919 à 23 heures 25 minutes, les frontières tchéco-hongroises furent tracées.

Lors de la fixation des frontières *méridionales*, un vif conflit s'éleva entre les délégués serbes MM. *Vestnich* et *Trumbitch* et le délégué roumain M. *Bratianu*, au sujet de la possession de *Temesvár*. Les Serbes appuyaient leur prétention sur le fait de grande portée (i) que la famille *Karageorgévitch* s'était jadis réfugiée à *Temesvár*! *Clémenceau* termina la discussion en proposant un plébiscite, et à la fin, un accord fut conclu entre les deux parties adverses.

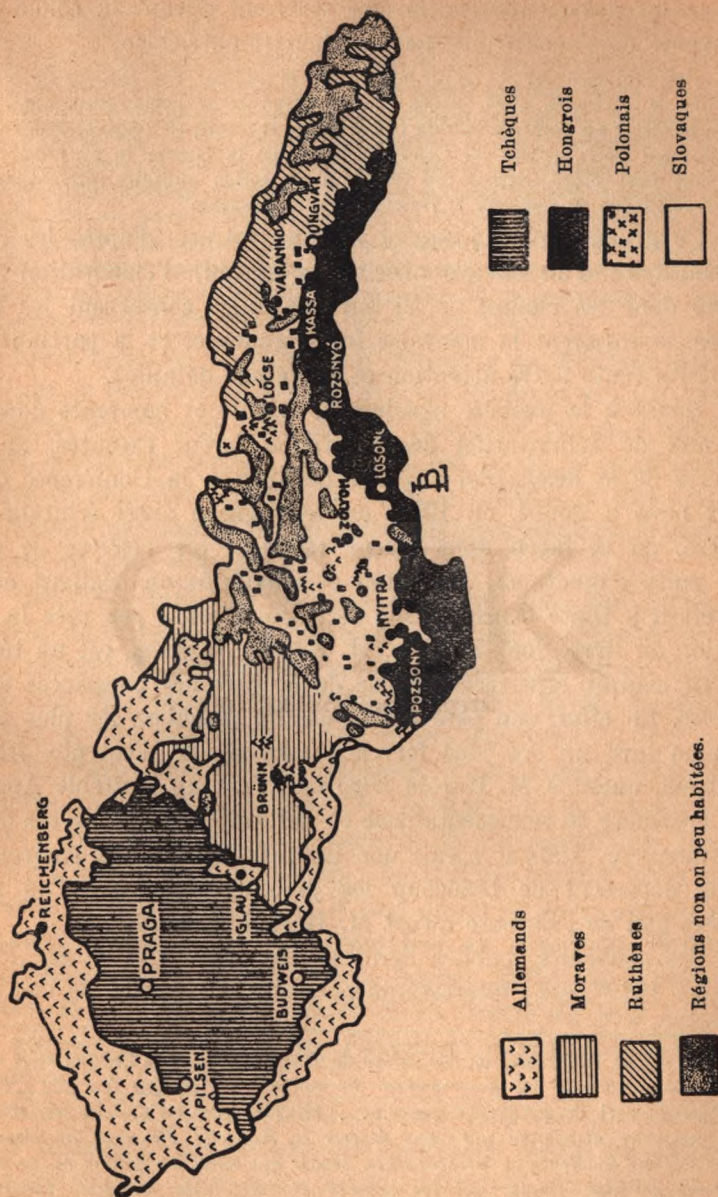
Au sujet des frontières *transylvaines*, *Orlando*, délégué italien demanda quelques éclaircissements relatifs aux données roumaines suspectes et incertaines. S'étant intéressé à la proportion numérique des races, il reçut de *Bratianu* l'information qu'il y avait en Transylvanie 2,500.000 Roumains, 1,000.000 de Hongrois et que la plupart de ces derniers étaient des fonctionnaires et des soldats. (!!)

Ici aussi une sous-commission fut nommée dont le rapporteur était M. *Tardieu*. De nouveau *Lansing* posa des questions, il demanda surtout pourquoi la frontière roumaine était tracée à 20 km à l'intérieur du territoire à population hongroise, au lieu de suivre la limite linguistique.

Au sujet de la frontière *autrichienne*, *Sonnino*, délégué italien, *Lansing*, délégué américain et *Pichon*, délégué français constatèrent dans leurs interventions que jusqu'ici on ne s'était point occupé de la question de cette frontière et ils déclarèrent inutile de la discuter, puisque aucune proposition relative au tracé n'avait été soumise du côté hongrois ni du côté autrichien.

Ce fut le délégué anglais *Balfour* qui jugea la rectification de la frontière „possible“ par peur des „troubles futurs“ qui pourraient naître si cette question était négligée. La discussion de l'affaire fut remise, mais *Wilson* la fit reprendre et aboutir. *Benes*,

Carte ethnographique de la „Tchéco-Slovaquie“.



Renner et nos autres ennemis se servirent devant la commission ignorante de l'ancien antagonisme hongro-autrichien.

„Les volumes XV et XVI renferment le journal des séances du Conseil Suprême de la Guerre. C'est ici que l'on peut trouver un compte-rendu sur le problème hongrois au point de vue du bolchévisme. Il s'agit, en l'espèce, d'un rapport du Maréchal Foch, soumis au Conseil Suprême de la Guerre, le 17 juillet 1919, et ayant pour objet l'exposé des détails d'une action militaire internationale à organiser en vue de renverser le régime rouge en Hongrie.“

Ce grand travail jusqu'ici inconnu retrace, d'après les notes authentiques d'un envoyé officiel ex-ennemi, l'élaboration d'un traité dont les clauses — et surtout celles concernant les frontières — respirent la mauvaise foi, l'ignorance et la partialité, et il mérite toute notre attention et une étude détaillée.

Quant à la manière absolument frivole et ignorante dont les travaux de délimitation des frontières furent exécutés, un des experts de la délégation anglaise de 1919 à la Conférence de la Paix nous a donné, en 1933, un témoignage aussi éclatant que sincère, de la façon dont furent réalisées ces oeuvres de paix. Par suite d'ignorance, de haines et d'avidités on négligea ou on se refusa à toute considération sérieuse. C'est à peu près la conclusion du livre, dont l'auteur, M. Harold *Nicolson*, est un témoin qui ne saurait être récusé même de la part des puissances victorieuses. En effet, son père était l'un des pionniers les plus actifs et plus tard un des plus fervents adeptes de l'entente franco-anglaise; quant à M. Harold *Nicolson*, c'est un véritable Anglais, peu encombré de sentimentalisme et qui veut faire valoir ses droits de vainqueur. Mais il paraît que les paix signées aux environs de Paris dépassent de beaucoup les prétentions, même d'un aussi sincère ami de l'Entente qu'est M. Harold *Nicolson*.

Ses souvenirs, publiés dernièrement sous le titre de „*Peacemaking 1919*“, sont intéressants notamment au point de vue de la Hongrie:

Le 8 mai 1919, dans un des salons du Quai d'Orsay. Les fenêtres sont ouvertes... La conférence est accompagnée du murmure rythmique des jets d'eau... Il s'agit du sort de l'Autriche-Hongrie... M. *Nicolson* écrit: „*Et ce sont ces cinq messieurs distingués qui vont dépécer la Hongrie! Ils vont la démembrer d'une manière indolente et irresponsable, tandis que dans les jardins on arrose les buissons de lilas, tandis que les experts écoutent avec angoisse, tandis que M. James Balfour, dans les moments où il ne s'agit que de petites affaires, se ren-*

verse nonchalamment dans son fauteuil près de s'endormir, pendant que M. Lansing dessine des caricatures sur les feuilles de papier placées devant lui, pendant que M. Pichon, se balançant à droite et à gauche dans son grand fauteuil, clignotte comme un hibou, et tandis que M. Nakino, délégué japonais, rigide et muet, ne fait qu'observer, observer, observer... Ils commencent par la Transylvanie, et, après quelques offenses qui, pareilles à des balles de tennis, voltigent de M. Tardieu à M. Lansing, la Hongrie se trouve dépouillée de ses provinces du sud. Ensuite vient la Tchécoslovaquie, et pendant que les mouches entrent et sortent par les fenêtres avec un bourdonnement monotone, la Hongrie perd ses régions du nord et de l'est. On passe ensuite aux frontières hongroises avec l'Autriche, qui sont maintenues selon le projet original. Ensuite vient la question de la frontière yougoslave, en matière de laquelle la proposition de la commission est acceptée sans aucune modification. Ensuite — thé et petits fours...“

Nous répétons, le livre de M. Nicolson ne témoigne d'aucune faiblesse ou sentimentalisme. Sa critique est énergique, notamment à l'égard des hommes politiques ne répondant pas à la mentalité et aux sentiments anglais. Et ce jeu, qui fit de la conclusion des traités de paix des environs de Paris la comédie la plus tragique de l'histoire universelle, fut en contradiction aiguë avec le caractère sérieux de notre auteur.

Dès l'été 1919, M. Nicolson qualifiait dans son journal de pourris, de frivoles et de chiffons de papier ces traités de paix ainsi réalisés. Et depuis, les événements et l'histoire ont confirmé sous bien des rapports ces sévères jugements de M. Nicolson, et l'avenir ne fera que les confirmer encore davantage.

Un autre trait éclaire également d'une manière intéressante les idées et les connaissances des membres de la Conférence de la paix. Il est contenu dans l'article 36 du „traité“ de Trianon. En effet, en vertu de cet article „La Hongrie renonce en ce qui la concerne, en faveur de l'Italie, à tous droits et titres auxquels elle pourrait prétendre sur les territoires de l'ancienne Monarchie austro-hongroise reconnus comme faisant partie de l'Italie conformément à l'Article 36, alinéa 1, du Traité de paix conclu le 10 septembre 1919 entre les Puissances alliées et associées, et l'Autriche.“

C'est-à-dire que ces messieurs croyaient que les deux Etats de la monarchie austro-hongroise pouvaient avoir des revendications réciproques en matière des territoires de chacun de ces deux Etats. Car ils ne pouvaient aucunement penser aux territoires

pouvant être revendiqués sur la base du droit de la Sainte Couronne de Hongrie, étant donné que dans ce cas ils auraient formulé les mêmes restrictions aussi en faveur de la Yougoslavie et de la Pologne (Dalmatie, Bosnie, Galicie!).

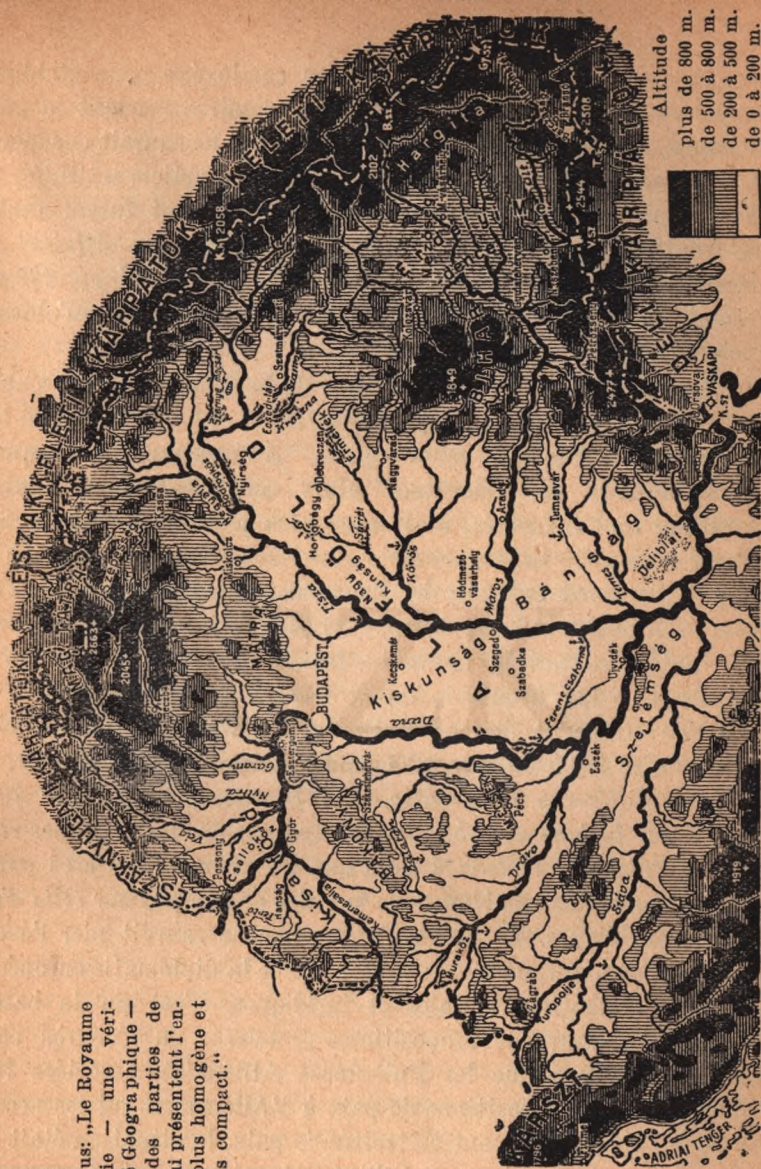
Les auteurs des traités de paix n'étaient pas inspirés des mêmes principes, mais il est évident que lors de la création des dispositions territoriales, ils ne furent guidés que par des impressions momentanées, car le principe dirigeant et si souvent répété des conditions de paix du Président *Wilson* — sur la base desquelles eut lieu la reddition d'armes de l'Autriche-Hongrie en 1918 — étaient que „*les peuples et les provinces ne doivent plus être troqués entre les Gouvernements, comme des troupeaux ou des pions sur un échiquier*“ et „*qu'il n'existe nulle part aucun droit qui permette de transférer les peuples d'un maître à un maître, comme des biens immeubles*“ et enfin „*qu'ils ont le droit à la liberté et à la libre disposition d'eux-mêmes*“. (*Discours des 22 janvier 1917, 8 janvier, 11 février et 4 juillet 1918.*)

Or, étant donné que dans certains cas les auteurs des traités de paix ont ordonné le *plébiscite*, comme manifestation classique du droit de la *libre* disposition des peuples (comme par exemple pour *Eupen-Malmédy*, pour la *Sarre*, pour certaines parties de la *Haute-Silésie* et de la *Prusse Orientale* et pour une partie du *Schleswig*, conformément aux articles 34, 49, 88, 94 et 109 du traité de Versailles, ainsi que pour la région de *Klagenfurt* en vertu des articles 49—50 du traité de Saint-Germain), tandis qu'aucun *plébiscite* ne fut accordé en ce qui concerne la Hongrie, alors qu'il ne s'agissait pas seulement de 3 millions de Hongrois, mais aussi d'un très grand nombre de différentes nationalités fidèles à la Hongrie (Saxons de la *Szepesség*, *Bounievaces*, Allemands du sud de la Hongrie, etc., etc.), il résulte que le droit de libre disposition, c'est-à-dire le *plébiscite* solennellement promis avant les négociations de paix, n'a pas été accordé à la Hongrie par les auteurs des traités de paix.¹

¹ Antione Ullein: *La nature juridique des clauses territoriales du Traité de Trianon*. Paris, 1929. A. Pedone, page 3.

La parfaite unité géographique du Royaume de Hongrie d'avant guerre.

Elisée Reclus: „Le Royaume de Hongrie — une véritable Unité Géographique — est une des parties de l'Europe qui présentent l'en-semble le plus homogène et le plus compact.”



En ce qui concerne les méthodes employées pour établir les frontières de la Hongrie, un de nos adversaires pendant la guerre mondiale, l'Américain Harold *Temperley*, qui ne saurait aucunement être accusé de magyarophilie, donne, dans son article intitulé „*How the Hungarian Frontiers were drawn*“ (Comment furent établies les frontières hongroises) publié dans les „*Foreign Affairs*“ (*An American Quarterly Review*, Vol. 6, No 3, 1928, April, pp. 432/447) et contenant un grand nombre de données inconnues jusqu'alors, un aperçu juste et impartial.

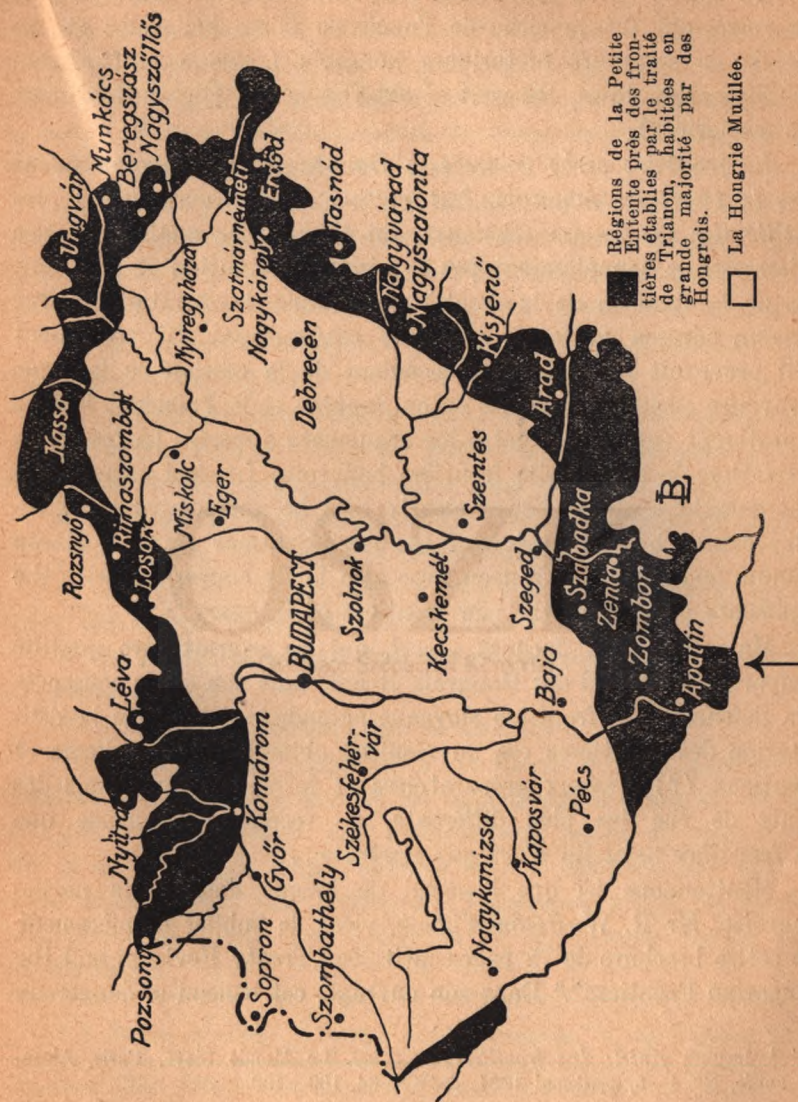
Lorsque les nouvelles frontières de la Hongrie furent publiées dans le monde entier, le 13 janvier 1919, M. Lloyd *George* se trouvait encore à Paris, et nous voyons „**l'ignorance remarquable dans laquelle se trouvaient alors non seulement l'opinion publique mal informée, mais aussi les personnes qui devaient mieux connaître la situation**“ („the remarkable ignorance on this subject displayed not only by the uninstructed public but even by those who ought to know better“). Les frontières hongroises, ainsi que toutes les autres nouvelles frontières — à l'exception des frontières de la Turquie — furent tracées en considération de leur caractère stable et étaient destinées à devenir définitives. Néanmoins, entre les frontières allemandes et les autres frontières, il y eut une différence bien nette. *Les frontières allemandes furent tracées sur la base des obligations reposant sur les principes reconnus du Président Wilson*, tandis que *les autres frontières ont été établies sur la base d'obligations morales et non pas sur celle d'obligations juridiques*. Et pourtant personne ne saurait nier l'énorme différence existant, du moins en matière de la diplomatie européenne, entre les obligations morales et juridiques. C'est sur la base de nombreux discours et propositions prononcés au Congrès par le Président *Wilson* que les Puissances Alliées et Associées firent connaître leurs propositions de paix à l'Allemagne qui les accepta. En ce qui concerne les autres traités de paix, la situation était tout autre. Les autres puissances belligérantes déposèrent les armes sur la base de la reddition sans condition. Ainsi, la convention d'armistice austro-hongroise fut de caractère purement militaire et n'avait aucun rapport avec les célèbres 14 points de Wilson. Dix jours

après la conclusion de la convention d'armistice, les deux pays ayant conclu cet armistice se séparèrent et la Hongrie seule signa le traité en question. La ligne derrière laquelle les troupes hongroises devaient se retirer était également d'un caractère purement militaire. La Hongrie est devenue un pays complètement indépendant, mais elle s'effondra encore avant qu'elle dût accepter les conditions imposées par ses vainqueurs. **Wilson avait déclaré qu'il se considérait juridiquement lié par ses 14 points.** Quant aux autres Puissances Alliées, elles ne se rangèrent pas à ce point de vue, d'autant plus que le traité secret conclu avec l'Italie en 1916, avec la Roumanie en 1916, ainsi que la convention conclue à Londres en 1919, les engageaient formellement. Après la constitution de la Conférence de la Paix, deux commissions de délimitation furent déléguées: une tchèque et une roumaine. Les propositions des Tchèques, des Serbes et des Roumains furent présentées premièrement au Conseil des Dix et ensuite aux commissions. A quelques modifications près, ce furent généralement les propositions des commissions qui furent acceptées. Les membres de la délégation américaine n'avaient pas d'instructions, mais, en général, ils s'efforçaient de faire concorder les frontières nouvellement tracées avec les lignes ethnographiques. Les délégués anglais adoptèrent généralement des procédés bien simples, tandis que les Français, s'ils avaient des instructions, ils ne l'avouèrent jamais. Les délégués italiens firent leur possible pour établir la frontière serbe de la manière la plus désavantageuse à ces derniers et s'efforcèrent à laisser à la Hongrie les points stratégiques. Rien n'influença aussi tragiquement le sort des frontières hongroises que la révolution socialiste qui éclata en 1919 et la dictature de Béla Kun qui s'ensuivit. En effet, ce ne fut que lorsque les troupes rouges marchèrent contre les Tchèques et les Roumains que les quatre Grandes Puissances („*Big Four*“) décidèrent de donner à la Hongrie de nouvelles frontières derrière lesquelles devaient se retirer les troupes de Béla Kun. C'est alors qu'eut lieu la décision définitive et ce fut aussi la fin de la Hongrie, la fin de l'antique royaume hongrois hétérogène qui fut décrétée par le traité du 13 juin 1919, lorsque les „*quatre Puissants*“ se trouvaient encore à Paris. („*This*

was the true and final decision. And the *finis Hungariae* — the end of the old heterogenous Kingdom — was decreed on June 13, 1919, while the Big Four were still at Paris.“)

Des faits accomplis attendaient donc les délégués de la Hongrie à la Conférence de la Paix. *Ils y livrèrent une lutte héroïque, proposèrent les plébiscites, ce qui était une demande très habile, car le refus de l'accord du plébiscite exposait les Alliés à une critique. Les Puissances Alliées répondirent à cette proposition que c'était les peuples intéressés qui avaient décidé de cette manière, et cette déclaration, prêtant elle-même à critique, semblait renfermer bien plus de vérité qu'elle n'en contenait réellement, car en 1920, la crainte du communisme jouait un rôle très important dans les sentiments de ces populations, tandis que les petites puissances ne désiraient aucunement le plébiscite. L'entremêlement des populations dans la Batchka et dans le Banat était si grand qu'un plébiscite exécuté dans ces régions ne leur aurait pas été favorable. Les petites puissances affirmèrent prétentieusement qu'elles étaient les possesseurs légaux de ces nouveaux territoires et les Grandes Puissances admirèrent ce point de vue.*

La délégation tchécoslovaque n'avait qu'un seul point de vue: la viabilité. Les délégués tchécoslovaques ne voulaient pas créer un nouvel Etat national inviable, par contre, la nouvelle formation politique ne pouvait reposer uniquement sur les Tchèques et sur les Slovaques, étant donné que la dispersion raciale de ces peuples était telle qu'il fallut naturellement incorporer dans ce nouvel Etat politique un grand nombre de Hongrois et d'Allemands. La Tchécoslovaquie est devenue de cette façon quelque chose d'artificiel et de bigarré, dans lequel on tissa encore les différentes nationalités de ces régions. *Les Tchèques réclamaient un corridor communiquant avec les Serbes, afin de pouvoir entretenir des rapports directs avec ces derniers et d'avoir un débouché vers la mer. La proposition relative à ce corridor fut tout au moins fantastique, et ce n'est que dans Shakespeare qu'il est question de la mer tchèque. La commission rejeta la proposition relative au corridor, mais accorda aux Tchèques, à titre de compensation, un port*



Où la frontière serbe traverse le Danube et entre profondément dans le territoire hongrois.

sur le Danube international, à Presbourg, c'est-à-dire dans une ville dont la moitié de la population était allemande et l'autre moitié hongroise, qui fut le siège de l'ancienne Diète hongroise et est remplie de souvenirs historiques hongrois („was a half-German half-Hungarian town, the seat of old Hungarian Diet and of historic memories“).

La frontière serbe traverse le Danube et entre profondément dans le territoire hongrois, fait qui ne saurait aucunement être justifié par des causes ethniques. En général, les quatre Grandes Puissances ne connaissaient pas la véritable situation et pourtant, lors de la fixation de la frontière roumaine, le secrétaire d'Etat *Lansing* adressa quelques questions catégoriques qui prouvaient qu'il prévoyait les difficultés découlant de la cession de la ligne ferroviaire *Arad-Szatmár*. Le baron *Sonnino* et le Président *Wilson* protestèrent également contre les arguments apportés en faveur de la fixation de la nouvelle frontière hongroise („asked some pertinent questions which showed clearly that he appreciated the difficulty caused by the cession of the Arad-Szatmár strip... Baron Sonnino and President Wilson were also fairly conversant with the arguments in favor of the new frontiers of Hungary“).

Mais même M. Jacques *Ancel*, qui ne saurait être qualifié d'impartial à l'égard des Hongrois et qui, dans son étude consacrée à la défense de la frontière slovaque actuelle,¹ déclare que la délimitation des frontières est un résultat obtenu après de longs et minutieux (?) travaux préparatoires et formé du compromis des points de vue les plus différents, — reconnaît lui-même que „la frontière actuelle n'est pas parfaite...“

Mentionnons ici que l'ennemi de longue date de la nation hongroise, Mr R. W. *Seton-Watson*, vient de publier dernièrement une petite brochure de 75 pages intitulée „Treaty Revision and the Hungarian Frontiers“.² Dans son ouvrage, cet ennemi si dangereux

¹ Jacques *Ancel*: *Les frontières slovaques*. Le Monde Slave, Paris, Alcan, XI^e année, N^o 4—5, avril-mai 1934, pp. 47—64, 169—190.

² R. W. *Seton-Watson*: *Treaty Revision and the Hungarian Frontiers*. Published By Eyre and Spottiswoode (Publishers) Limited for the School of Slavonic and East European studies in the University of London, 1934, p. 10.

de notre pays traite la question des frontières hongroises de deux points de vue. D'une part, il veut être objectif¹ en faisant défiler ses arguments contre le mouvement révisionniste hongrois et en faveur des frontières établies à Trianon, ainsi que contre — et c'est précisément le point le plus faible de l'auteur et de son oeuvre — le comte Etienne Bethlen, contre le Gouvernement hongrois et contre les partisans anglais de la révision.

Dans cette brochure R. W. Seton-Watson reconnaît lui même que „si nous considérons l'ensemble de la question des traités de paix des environs de Paris, nous devons admettre six points principaux où il peut éventuellement être question de révision.“

Selon *Scotus-Viator* les territoires européens auxquels il fait allusion sont les suivants:

- 1° la frontière austro-allemande, — la question de l'Anschluss,
- 2° la frontière de l'Italie du Nord, c'est-à-dire la question des Allemands et des Yougoslaves vivant sous le régime italien,
- 3° la frontière germano-polonaise, soit la question du „corridor“, de Dantzig, de Poznan et de la Silésie,
- 4° la frontière polono-russe, c'est-à-dire la question des Ukrainiens, des Russes Blancs, des Lithuaniens, etc.,
- 5° les frontières balkaniques, divisées elles-mêmes en 7 secteurs différents, et, enfin
- 6° les quatre frontières de la Hongrie.²

Etant donné que parmi les 6 territoires où il y aurait lieu d'ordonner le plébiscite ce sont les régions mentionnées en dernier lieu qui nous intéressent tout spécialement, jetons un coup d'oeil sur la carte publiée dans l'ouvrage cité et comparons-la avec la carte ayant trait aux populations hongroises vivant en masses homogènes en dehors des frontières de la Hongrie (carte dite Rothermere).

¹ v. Eugène Horváth: *A magyar határok revíziója. — Az Arpádok diplomáciája 1001—1250.* (La révision des frontières hongroises. — La diplomatie des Arpadiens 1001—1250.) Budapest, 1935, Imprimerie Sárkány.

² R. W. Seton-Watson: *Treaty Revision and the Hungarian Frontiers.* Published by Eyre and Spottiswoode (Publishers) Limited for the School of Slavonic and East European studies in the University of London, 1934, p. 10.

La ressemblance des deux cartes est manifeste. La seule différence est qu'alors que lord *Rothermere* voudrait rendre à la mère-patrie les masses de Hongrois vivant le long des frontières de la Hongrie démembrée, *Scotus Viator* ne reconnaît la possibilité d'un plébiscite que pour une certaine partie de ces territoires. En d'autres mots, *Scotus Viator* n'admet le principe du plébiscite que pour les territoires à majorité hongroise qui sont en contact immédiat avec la Hongrie démembrée à population exclusivement hongroise.

Scotus Viator déclare que sur les frontières hongro-roumaine, hongro-tchèque, hongro-yougoslave et hongro-autrichienne il faudrait procéder au moins à 10 plébiscites différents, à savoir:

- a) au Nord du Danube, en ce qui concerne les circonscriptions situés entre *Presbourg* et l'*Ipoly* (désignées sous A) sur sa carte),
- b) au sujet des territoires situés entre *Losonc* et *Kassa* (B),
- c) au sujet de la partie sud de la *Ruthénie* (C),
- d) au sujet de la vallée de la *Szamos* (D),
- e) au sujet de *Nagyvárad* et de ses environs (E),
- f) au sujet d'*Arad* (F),
- g) au sujet de la partie Nord du *Banat* (G),
- h) au sujet de la partie Nord de la *Batchka* (H),
- k) au sujet du *Baranya* (K),
- l) au sujet des territoires appelés *Burgenland* (L).¹

En étudiant avec attention la carte publiée en 1934 par *Scotus Viator*, abstraction faite de l'erreur élémentaire qu'il appelle „ancienne frontière de l'Autriche“ l'ancienne frontière de la Hongrie, nous sommes obligés de faire à son sujet les observations suivantes:

1° *Scotus Viator* passe sous silence le fait que de la rive droite de l'*Ipoly* jusqu'à *Losonc* s'étend un territoire à population entièrement hongroise.

2° Les territoires s'étendant entre *Losonc* et *Kassa* ne vont, sur sa carte, que jusqu'à *Rimaszombat*, c'est-à-dire qu'il omet

¹ R. W. *Seton-Watson*: op. cit. p. 62.

HUNGARY OLD AND NEW



Circoncriptions à population hongroise où il y aurait lieu d'ordonner le plébiscite, mentionnées dans le livre de R. W. Seton-Watson intitulé: *Treaty Revision and the Hungarian Frontiers (A—L)*.

complètement la population hongroise homogène des territoires s'étendant de *Rimaszombat* à *Kassa*, dont il ne voulait cependant pas nier l'existence, puisqu'il en fait mention dans le texte.

3° A l'est de *Kassa*, il oublie également le groupe homogène de Hongrois habitant les territoires s'étendant de *Kassa* à la vallée de la *Szamos*. Son erreur est d'autant plus regrettable que, lui-même, il a déjà reconnu en 1915, le caractère hongrois de ce groupe d'habitants.¹ Il est vrai qu'à cette époque, il n'était pas encore le professeur de la chaire de l'histoire de l'Europe Centrale à l'Université de Londres.

4° Sur la carte publiée en 1934 par *Scotus Viator* les circonscriptions marquées par les lettre „G“ et „H“ sont sensiblement

¹ v. la carte annexée à l'ouvrage de R. W. Seton-Watson: *Roumania and the great war*, London, Constable and Company, Ltd, 1915 (v. p. 11 du présent ouvrage).

plus petites que les territoires qu'il reconnaissait encore comme territoires hongrois en 1915.¹

Mentionnons incidemment que même la carte annexée à l'oeuvre susmentionnée de *Scotus Viator*, parue en 1915, est remplie de dénaturations tendancieuses des faits. L'auteur s'empresse d'ailleurs d'invoquer en sa faveur que „seule une carte dessinée à une très grande échelle pourrait donner une juste idée de l'entremêlement des races en Autriche-Hongrie et, dans le cas présent, il était inévitable d'omettre, par suite du manque de place évident, un grand nombre de petits groupes de nationalités“.² Or, chose, curieuse, il applique ce principe de telle manière qu'il s'efforce de faire figurer les groupes les plus insignifiants des nationalités vivant dans les territoires linguistiques hongrois, tandis qu'il omet complètement les minorités hongroises et autres enclavées dans les territoires minoritaires, et en montrant ainsi un territoire ethnographique absolument uni.

Ainsi, il reconnaît lui-même que dans le territoire à majorité serbe de la Hongrie méridionale — où le nombre des minorités est très considérable — il n'a même pas essayé de signaler ces minorités.³

Dans la suite, *Scotus Viator* affirme que „même dans le cas où le principe du plébiscite se bornerait aux circonscriptions limitrophes de la frontière hongroise, il importe de ne pas oublier que son exécution entraînerait une procédure excessivement lente, compliquée et onéreuse“.⁴

Quiconque connaît l'état d'âme de la population hongroise des territoires détachés de la mère-patrie ne saurait mettre en doute que la population hongroise en question se prononcerait pour son rattachement à la Hongrie.

¹ v. les deux cartes susmentionnées de R. W. Seton-Watson, aux pages 11 et 77.

² R. W. Seton-Watson: op. cit. p. 100.

³ R. W. Seton-Watson: *Roumania and the great war*. London, Constable and Company Ltd, 1915, p. 100.

⁴ R. W. Seton-Watson: *Treaty Revision and the Hungarian Frontiers*. Published by Eyre and Spottiswoode (Publishers) limited for the School of Slavonic and East European Studies in the University of London, 1934.

C'est d'ailleurs ce que sait pertinemment *Seton-Watson*, tout aussi bien que la diplomatie de la Petite Entente et c'est le seul motif pour lequel ils protestèrent dans le passé et protestent encore de nos jours contre l'idée d'avoir recours à l'application, dans n'importe quelle partie des territoires arrachés à la Hongrie, du principe de la libre volonté des peuples qui les habitent. A ce sujet, *Scotus Viator* affirme que „tant que le mot de «plébiscite» est employé sans aucune explication devant une personne ne pouvant discerner les idées, il paraît comme une solution excessivement séduisante, mais aussitôt que les faits sont étudiés dans tous leurs détails, cette solution apparaît pleine de complications“.¹

Scotus Viator se tait sagement sur le fait que pendant les dernières quinze années, plusieurs plébiscites eurent lieu dans les différentes parties de l'Europe sans aucune de ces grandes complications et difficultés.

De part hongroise, presonne ne craint et personne n'a d'ailleurs aucun motif à craindre les complications pouvant surgir en cas de plébiscite. C'était aussi l'avis de feu comte *Albert Apponyi* qui proposa en son temps aux grandes Puissances le principe du plébiscite, en leur déclarant:

„Interrogez les populations intéressées; adressez-vous à ceux qui sont en question. Nous nous soumettons d'avance au verdict qui sera rendu par eux.“²

Lorsque le comte *Albert Apponyi* fit cette proposition de plébiscite au Conseil Suprême de la Conférence de la Paix, il la fit dans l'intérêt de toutes les minorités condamnées à être arrachées à la Hongrie et l'Etat hongrois s'engageait d'avance

¹ R. W. *Seton-Watson*: op. cit. p. 62.

² *Lutte pour la paix juste*. Exposé verbal du comte *Albert Apponyi* Président de la Délégation de la Hongrie à la Conférence de la Paix, présenté au Conseil Suprême dans sa séance du 16 janvier 1920 à Paris. Edition de la Fédération Nationale Hongroise, Budapest, 1933, p. 20. „Une seule fois le plébiscite fut ordonné postérieurement parce qu'il s'agissait de Sopron et de ses environs, de population allemande-hongroise et déjà adjugés à l'Autriche, — croyant que les habitants, en majorité Allemands, voteraient pour l'Autriche. Eh bien! la population exprima, dans ce plébiscite, sa ferme volonté de continuer à appartenir à l'Etat millénaire hongrois.“

à accepter la décision de ces peuples. Les diplomates des États successeurs se gardèrent bien d'accepter cette proposition, car ils craignaient que la décision apportée ne leur fût défavorable. Il est donc tout naturel que *Scotus Viator* redoute aujourd'hui encore d'interroger les populations hongroises vivant en masses compactes sous le joug étranger.

En résumant les tendances révisionnistes, *Scotus Viator* se range au point de de vue suivant:

„Rejetant les revendications relatives aux plébiscites de grande envergure, il va de soi que **je ne prétends pas que la Hongrie n'ait pas le droit de soulever la question de la révision, étant donné que l'article 19 du Pacte de la Société des Nations mentionne explicitement la possibilité de procéder à un nouvel examen des traités et ceux qui s'y opposeraient ne feraient que se duper par la négation, sur une base de principe, de l'ensemble de la question.** J'affirme néanmoins que le retour aux frontières de 1914 impliquerait la guerre, que le sort des races non hongroises se trouve définitivement réglé (?) — exception faite de quelques questions purement intérieures, comme par exemple l'autonomie ruthène ou slovaque, ou l'application du fédéralisme en Yougoslavie, et que la seule question restant réellement à discuter est celle du sort des territoires limitrophes où la majorité de la population est hongroise...“¹ „*Cette question, réduite à ses proportions logiques, aurait peut-être pu être soulevée à Genève, avant que les passions des deux parties aient été déchaînées par l'excitation révisionniste mal conçue, et peut-être une organisation internationale aurait pu être créée en vue de faciliter un accord.* Néanmoins, la seule vraie voie du rapprochement aurait dû être la discussion de la question entre les parties intéressées, solution qui ne convient naturellement pas aux révisionnistes, dont le but n'est pas une rectification obtenue après discussions convenables, mais bien le rétablissement du status quo ante, ce qui, par contre, ne saurait être réalisé qu'au prix d'un nouveau bouleversement.“²

¹ R. W. Seton-Watson: op. cit. p. 61.

² R. W. Seton-Watson: op. cit. p. 62.

Scotus Viator reconnaît donc qu'une certaine rectification des frontières est juste et logique et que selon son avis elle serait même réalisable, si l'excitation révisionniste ne l'avait pas rendue impossible. Nous nous permettons de demander à *Scotus Viator*: si telle est la situation, pourquoi les adversaires de la Hongrie n'ont-ils jamais offert la moindre révision, pourquoi l'ont-ils rejetée lors du contrôle des frontières exécuté en vertu de la lettre d'envoi de Millerand et pourquoi ont-ils protesté le plus énergiquement contre cette idée lorsqu'elle fut proposée par une troisième personne désintéressée: par lord Rothermere?

Avant la guerre, des savants distingués avaient reconnu le caractère naturel et l'opportunité des frontières de la Hongrie.

Par exemple Elysée Reclus, grand savant français (1830—1905) constata dans maintes déclarations et conclusions scientifiques l'unité géographique de la Hongrie. Tout le monde connaît la phrase dans laquelle il proclame que „la Hongrie est la plus parfaite unité géographique du monde“. Ailleurs, il écrit:

„La Hongrie a l'avantage extraordinaire de constituer dans toute l'acception du mot, une unité géographique. Géographiquement le royaume de Hongrie est l'un des pays les plus unis de l'Europe. Quel que soit le sort des Etats de l'Europe centrale, les Hongrois joueront toujours le rôle le plus important dans l'immense amphithéâtre limité par les Carpathes... sur le territoire hongrois, la race hongroise l'emporte sur toutes les autres.“

Payot partage cette opinion quand il constate:

„La Hongrie est une unité géographique merveilleuse, où toutes les parties se tiennent de telle façon qu'on ne peut en détacher une sans endommager le tout... La Hongrie représente une unité fermée dont les parties se réuniraient d'elles-mêmes au tronc mutilé si le pays était démembré.“

Mais cet enseignement fut perdu. On ne voulait rien apprendre et la destinée de la Hongrie s'accomplit.

Pourtant, la guerre une fois terminée, des voix inspirées par la raison et la morale se firent toujours plus nombreuses, même

dans le camp de nos anciens ennemis, contre la *méthode* employée dans la délimitation du territoire.

Les premières critiques des nouvelles frontières furent formulées en 1919, dans la Chambre des Lords (Lord *Bryce*, Lord *Newton*, Lord *Phillimore*, Lord *Sydenham*, Lord *Montague of Beaulieu*, capitaine *Elliot*, etc.); les commissions des Eglises protestantes américaines et anglaises dénoncèrent dans leurs rapports dressés sur place les injustices et les conséquences dangereuses de ces frontières.

Puis, les écrivains, hommes politiques et hommes d'Etat reconnurent dans leurs déclarations les iniquités infligées à la Hongrie. Nous citerons parmi eux: Lord *Asquith*, Premier anglais; *Snowden*, ministre; l'amiral *Troubridge*; *Bunsen*, ambassadeur; Lord *Rothermere*, publiciste; *Lansing*, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis; *Barnes*, professeur d'Université; Th. *Burton*, président du groupe américain à la Conférence Interparlementaire; *Romier*, homme politique français; *Paul-Boncour*, *Briand*, *Nitti*, président du Conseil italien; *Ferrero*, historien italien; le général italien *Ferrario*, *Nansen*, explorateur arctique norvégien et professeur d'Université, etc., qui tous se sont prononcés défavorablement sur les nouvelles frontières.

Mais les Tchèques eux mêmes reconnurent à plusieurs reprises les fautes commises lors du tracé des limites; c'est d'ailleurs compréhensible, car ils n'auraient jamais osé espérer, même dans leurs rêves les plus audacieux, obtenir une aussi grande partie de la Hongrie. *Tusar*, ancien ministre tchéco-slovaque à Vienne, déclara à plusieurs reprises que les Tchéques furent, au cours de la conférence de paix, surpris du tracé des nouvelles frontières: „Un plus petit territoire d'Etat eût été plus précieux. Les Hongrois formeront toujours un corps étranger dans le nouvel Etat.“ En 1922, *Tusar* déclara de nouveau que „l'annexion des territoires hongrois a compromis les relations avec la Hongrie“. Mais il va plus loin en disant qu' „il faut savoir à temps réparer ce qui, une fois, avait trop bien réussi...“

La révision volontaire d'une situation reconnue mauvaise ne prouve pas la faiblesse, mais au contraire la force et la grandeur d'une nation.¹

M. T. G. *Masaryk*, président de la république tchéco-slovaque, était convaincu, dès la signature de ce fatal document, que le traité de paix hongrois est absolument intenable. Nous devons d'ailleurs convenir que M. *Masaryk* voit bien plus loin que ceux qui l'entourent et le conseillent. En effet, le Président *Masaryk* sait qu'un jour viendra le revirement qui renversera cette délimitation des frontières insensée, intenable, injuste et contraire à toute loi de la nature. Homme d'Etat prévoyant, il reconnaît ouvertement qu'il est préférable de résoudre cette question le plus tôt possible et d'une manière pacifique, au lieu d'attendre que la situation soit complètement envenimée. A plusieurs reprises il a exprimé ouvertement son opinion y relative, mais chaque fois il s'est heurté à l'opposition de son entourage et de son gouvernement qui, dans leur aveuglement, se refusent à admettre le point de vue de leur Président.

Chaque fois que le Président *Masaryk* peut prendre la parole, il ne manque pas d'énoncer bien nettement son point de vue, qui, le lendemain, est démenti par de nombreux communiqués officiels. Le Président se trouve donc en opposition continuelle avec son entourage qui déploie une activité infatigable afin de ne pas laisser percevoir la conviction du chef d'Etat.

Dès la signature du traité de Trianon, le Président *Masaryk* a déclaré aux représentants de la presse étrangère qu'il n'est pas d'accord avec les nouvelles frontières de la Hongrie et qu'il désapprouve nettement l'incorporation des masses homogènes de Hongrois. A la même époque, il se prononça également en faveur de la restitution à la Hongrie du *Csallóköz*. Ses conseillers politiques ne manquèrent naturellement pas de le désavouer et de faire considérer ses déclarations comme nulles et non avenues. Citons

¹ Alexandre *Krisztics*: *A békeszerződészek reviziója* (Révision des traités de paix, pages 283—484); Prager Tagblatt, 3 août 1927; Brünner Zeitung, 5 août 1927.

sous ce rapport la déclaration de M. Benes, au sujet du Csallóköz, affirmant qu'on avait „mal interprété les paroles du Président“. Dans son livre *La Nouvelle Europe* il dit ce qui suit: „Après l'orage de la guerre, le règlement des frontières ethniques sera peut-être provisoire en certains cas? Mais l'apaisement des nations accompli et leur adhésion au principe de la libre disposition obtenue, le règlement des frontières ethniques et des minorités se fera sans émotion et après mûr examen de tous les problèmes.“¹

En 1923, le Président Masaryk développe de nouveau cette idée, à savoir que „la question d'une remise à la Hongrie des territoires peuplés de Hongrois peut bien être soulevée, mais naturellement, sous certaines conditions“.² M. Masaryk fit même une proposition formelle en vue de la restitution à la Hongrie des territoires habités par les Hongrois. Le lendemain, le ministère tchèque des affaires étrangères publiait un démenti, alléguant de nouveau que les paroles du Président de la République tchécoslovaque avaient été mal interprétées.

Il arriva à plusieurs reprises que le Président Masaryk déclarât, lors de la réception des présidents du Parlement „que les traités de paix doivent être revus“. Le sens de ses déclarations fut toujours altéré par le bureau de la presse et les bruits y relatifs catégoriquement démentis. Le 28 octobre 1927, dans le discours prononcé à l'anniversaire de la création de l'Etat tchèque, il revint encore sur le problème des frontières: „Je n'ai jamais caché que l'oeuvre des traités de paix et surtout du nouveau partage de l'Europe n'est pas parfaite à tous les points de vue. Certains points seraient à reviser, mais l'objectivité, l'équité et le sang-froid devraient présider les négociations qu'il serait bon de mener directement d'Etat à Etat.“³ Il se prononça dans le même sens à Pâques 1928, à l'occasion de la session à Prague du Conseil de l'Union Interparlementaire, et en juin 1929, à Kistapolcsány, devant une de ses connaissances hongroises, le Dr. Rajniss. Il

¹ *Magyarság*, 15 juillet 1924.

² Déclaration à Prague devant M. Edouard Pályi, journaliste hongrois.

³ Alexandre Krisztics: *A békeszerződések revíziója* (La révision des traités de paix), p. 485.

paraît même que les Roumains et les Serbes aient eu connaissance de ces dispositions tchèques.

En août 1930, il fit de nouveau des déclarations semblables et cette fois d'une manière sensationnelle et ne laissant en outre aucune possibilité de démenti. En effet, il donna une interview à Mr. *Polson Newman*, rédacteur en chef de „*The XXth Century*“ au cours de laquelle il déclara, entre autres, ce qui suit: „*Je ressens parfaitement les difficultés de la Hongrie et je serais disposé à prendre en considération une réforme des frontières actuelles en faveur de la Hongrie.*“ Faut-il une déclaration plus nette en faveur de la justice de la Hongrie? Naturellement le Gouvernement tchèque s'empressa aussitôt de diminuer la valeur de cette déclaration. Dans le parlement de *Prague*, le Président du Conseil, *Udrzal*, donna un démenti formel, déclarant que l'interview n'a jamais eu lieu et que „*le Président Masaryk estime également que toute révision est impossible*“. Mr. *Polson Newman* est un publiciste de grande autorité, dont la bonne foi et l'impartialité ne sauraient être mises en doute, il ne tarda donc pas à déclarer dans la presse qu'il avait reproduit fidèlement et conformément à la vérité ce que le Président *Masaryk* lui avait dit en langue anglaise, c'est-à-dire sous une forme ne prêtant à aucun équivoque.

Le Président *Masaryk* fit admettre ce point de vue aussi par les membres de sa famille. En effet, M. *Jean Masaryk*, fils du Président de la République et ministre de Tchécoslovaquie à Londres, séjournant à cette époque dans la propriété de son père en Slovaquie, reçut la visite du correspondant du *Daily Express* auquel il se borna à déclarer avec beaucoup de précautions *qu'aucun traité n'est éternel* et que *les traités des environs de Paris nécessitent aussi une révision*. Il va de soi qu'ici encore on s'empressa de démentir. En 1929, d'après le journal slovaque *Vola Ludu* (Volonté du peuple) du 8 décembre, M. *Masaryk* déclara entre beaucoup d'autres: „*Aujourd'hui encore, je suis disposé à discuter la révision des frontières. Vous-autres (les Hongrois) dépêchez-vous tant que je vis encore.*“¹ En mai 1929, il arriva de nouveau que le Président *Masaryk* fit des déclarations révisionnistes et

¹ *Nagymagyarország*, 2/1930, p. 25.

affirmât à l'économiste *Wolff* qu'il n'est pas l'ennemi d'une rectification des frontières fondée sur un accord commun. Le lendemain, cette déclaration était également démentie.

Notons comme fait caractéristique que lorsqu'un journal du Slovensko, le *Szepesi Hiradó — Szepesi Hirlap*, publia dans son numéro 43 du 19 octobre 1929, une partie de l'article du Dr. Gustave Gratz, ancien ministre hongrois des affaires étrangères, paru sous le titre de „*La Hongrie et la Tchécoslovaquie*“ dans la revue hongroise „*Magyar Külpolitika*“ et dans lequel M. Gratz faisait connaître l'opinion des hommes d'Etat tchécoslovaques, et notamment celle du Président Masaryk, selon laquelle ils seraient disposés, sur la base de négociations amicales, à restituer à la Hongrie certains territoires habités par des masses homogènes de Hongrois, — ce journal du Slovensko fut immédiatement et simplement confisqué, de sorte qu'il dut faire paraître un nouveau numéro.

Dans ses Mémoires,¹ M. Ferdinand *Peroutka*, publiciste tchèque, rédacteur du „*Pritomnost*“ et collaborateur politique du „*Lidové Noviny*“ mentionne à plusieurs reprises la question des frontières hongroises. M. *Peroutka* s'attira du reste la colère et la haine de ses compatriotes en publiant dans son journal une étude de son collaborateur à Paris, M. Richard *Weiner*,² dans laquelle ce dernier s'occupe de la possibilité d'une révision et propose réparation dans le cas où, ainsi que l'affirment les Hongrois, des injustices auraient été commises. Il est d'avis que si on rendait à la Hongrie les territoires habités par les Hongrois, l'arme la plus puissante de leur propagande révisionniste se trouverait paralysée, vu que dans ce cas ils ne pourraient plus convaincre l'Europe de leurs griefs, puisque de cette façon tous les Hongrois appartiendraient à la Hongrie. Par suite de cette opinion, M. *Weiner*, tout aussi bien que M. *Peroutka*, devint la cible d'attaques haineuses et acharnées de ses compatriotes. M. *Peroutka* répondit aux attaques³ et souligna que

¹ Ferdinand *Peroutka*: *Budování státu. Československá politika v letech poprvé*. Praha, 1933—34. Borovy Edition.

² *Naše Spojenecká politika*. *Pritomnost*, No 13—14, 1933.

³ *Na vysvětlenou*. *Pritomnost*, No 16, 1933 et 17, 1933.

On ne saurait fermer les yeux devant le problème de la révision. Au sujet de la Hongrie, M. Peroutka constate que „nous (les Tchèques) ne saurions nier que les nouvelles frontières politiques de 1919 décomposèrent l'ancienne unité économique de l'Etat hongrois, faisant surgir une nouvelle et difficile tâche: celle de créer une nouvelle unité économique. Cette tâche fut encore aggravée par la forme oblongue et décentralisée de la Tchécoslovaquie, ainsi que par l'insuffisance de l'intérêt témoigné pour cette question qui se manifesta pendant longtemps par les défauts de la politique des communications et par suite de laquelle on négligea à Prague d'établir une communication convenable avec le Slovensko, on éloigna même encore cette région par des tarifs élevés...” Ailleurs, M. Peroutka écrit: „**Le Président Masaryk ne voulait pas accepter un trop grand nombre de Hongrois en dedans des frontières tchécoslovaques, il aurait même été disposé — dans l'intérêt de l'harmonie intérieure — à discuter avec les Hongrois sur des concessions éventuelles, dans le cas où la Conférence de la Paix venait à charger la Tchécoslovaquie de présents trop onéreux de ce côté. Il était occupé d'autres idées que de compter les bornes-frontières du territoire du pays, car il savait bien que l'étendue du territoire ne suffit pas pour rendre un pays heureux, mais il rencontra encore des difficultés en voulant établir d'autres frontières, naturelles et assez nettes, que celles embrassant un nombre si considérable de Hongrois.**”¹

Nous devons, en outre, attirer l'attention de nos lecteurs sur le fait que **selon l'attestation de la carte annexée au mémoire remis à Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, en avril 1915, le président Masaryk prétendait à bien moins de territoires hongrois que ceux qui furent transférés à la Tchécoslovaquie en vertu du traité de Trianon.**²

¹ Pour les Mémoires de M. Peroutka, voir le compte rendu détaillé de Louis Steier: Cseh politikai arcképek (Portraits politiques tchèques), Magyar Szemle, numéros de novembre et de décembre 1934.

² Publiée en 1923 dans le „Chaos“ de Karl Friedrich Nowak, p. 319. (Munich, 1923. Verlag für Kulturpolitik). Voir aussi —y —a: Három térkép (Trois cartes) Nagymagyarország, 1935, VIII^e année, No 1—2, pp. 26—30.



La carte annexée par le président Masaryk, au mémoire: „La Bohême Indépendante“, remis par lui, à Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, en avril 1915.

Pour le moment nous ne voulons entrer dans les détails ni de la carte, ni du mémoire en question. Nous nous bornerons donc à mentionner que par opposition à la frontière dessinée sur la carte en question, le texte de Masaryk demandait pour la Tchécoslovaquie les frontières suivantes:

„L'Etat tchèque serait composé des pays dits tchèques: Bohême, Moravie, Silésie, auxquelles il y aurait lieu d'ajouter les régions habitées par les Slovaques du Nord de la Hongrie: en passant près de Ungvár et Kassa, la frontière ethnographique, en suivant ensuite le cours de l'Ipoly jusqu'au Danube, avec Presbourg et avec toute la partie nord slovaque, jusqu'à la frontière hongroise.“¹

Encore une preuve éclatante de ce que G. T. Masaryk, président actuel de la République tchécoslovaque, lorsqu'il présenta, en avril 1915, à Sir Edward Grey, ministre des affaires

² „The Bohemian State would be composed of the so-called Bohemian countries, namely of Bohemia, Moravia, Silesia; to these would be added the Slovak districts of North Hungary, from Ungvár through Kaschau along the ethnographical boundaries down the river Ipoly (Eipel) to the Danube; including Pressburg and the whole Slovak north to the frontier line of Hungary.“

Karl Friedrich Nowak: „Chaos“. Munich, 1923. Verlag für Kulturpolitik. pp. 334—336.

étrangères de Grande Bretagne, son mémoire confidentiel intitulé „La Bohême Indépendante“, était déjà convaincu que si les Tchéques s'entêtaient à exiger des frontières plus vastes que celles qu'il avait tracées, le jour viendra, tôt ou tard, qui renversera les frontières de la Tchécoslovaquie contraires à toute loi de la nature, au droit de la libre disposition des peuples et à la volonté de ces derniers.

En ce qui concerne les frontières d'après-guerre, *Masaryk*, aujourd'hui Président de la République tchécoslovaque, se déclarait pour les principes suivants:

„La fixation des frontières ethnographiques ne sera, après l'ivresse de la guerre, dans certains cas, qu'une disposition provisoire, de caractère transitoire; aussitôt que les nations se seront calmées et auront admis le principe de la libre disposition des peuples, on pourra exécuter, sans soulever de sérieuses émotions et sur la base de réflexions objectives, des rectifications minoritaires sur les frontières ethnographiques. Et cela d'autant plus que dans le cas où les minorités ne seront pas opprimées, les minorités libérées joueront un rôle important dans l'organisation de l'Europe, et c'est à elles que reviendra la tâche d'appuyer la réalisation d'une véritable internationalité.“

Cette constatation du Président *Masaryk* se trouve dans le livre¹ où, dans la préface de l'édition tchèque, il déclare entre autres:

„Ce livre est aujourd'hui un document historique et contient le développement systématique des principes politiques fondamentaux qui composaient autrefois le programme de notre propagande à l'étranger.“

„Aujourd'hui, je rédigerai autrement certains détails (*Einzelheit*), mais quant aux idées fondamentales, je dirais la même chose qu'auparavant.“

Le fait qu'aujourd'hui encore, les idées de *Masaryk*, en ce qui concerne les questions de la frontière tchéco-hongroise, sont identiques à celles qu'il proclamait auparavant, rien ne saurait le mieux

¹ T. G. *Masaryk*: *Das Neue Europa* (C. A. Schwetschke & Sohn, Berlin, 1922) p. 53.

prouver que ses nombreuses déclarations faites à ce sujet depuis son avènement à la présidence de la République tchécoslovaque, — déclarations que la diplomatie tchécoslovaque s'empresse toujours de démentir.

Il se peut que les Tchèques aient depuis longtemps déjà oublié ces principes, mais le publiciste tchèque Ferdinand *Peroutka*, rédacteur politique du *Lidové Noviny*, n'a pas omis de les mentionner dans ses Mémoires. Et pourtant n'oublions pas que M. *Peroutka* joua un rôle excessivement important dans le mécanisme de politique intérieure de *Benes*, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, car ce fut lui qui mena en son temps les âpres luttes politiques *Benes—Stribny*, *Gajda*, *Hodzsa* et *Benes—Kramarz*.

Parlant dans son livre¹ des traités de paix, M. *Peroutka* déclare:

„Il est vrai que ces traités réparèrent beaucoup d'erreurs, mais ils causèrent aussi beaucoup de lourds griefs. Ils n'ont pas réussi à réconcilier les vaincus et à créer une atmosphère d'apaisement.“

„La nouvelle république a obtenu tant de minorités nationales étrangères, que les soucis de la solution des questions afférentes pèsèrent sur elle pendant de longues années. Un plus de territoires aurait même exposé à de sérieux dangers l'équilibre politique du nouvel Etat.“²

D'ailleurs, les Etats successeurs ont de toute façon le sentiment des injustices commises par la fixation des nouvelles frontières. Dès le premier moment de leur fondation, ces Etats s'efforcèrent d'obtenir la garantie des grandes puissances victorieuses.

En 1927, à la session d'automne de la Société des Nations, *Chamberlain*, ministre des Affaires étrangères britanniques s'éleva contre cette prétention et déclara inadmissible que certains Etats exigent pour leurs frontières la garantie de l'Angleterre.

¹ Ferdinand *Peroutka*: „*Budování státu. Československá politika v letech poprvé*“ . I. 1918. p. 524, II. 1. a 2. díl. p. 848. 1. Fr. Borovy, Praha, 1933/34.

² Louis *Steier*: *Cseh politikai arcképek* (Portraits politiques tchèques) Magyar Szemle, Budapest, 1934, tome XXII, No 88, p. 484.

Philip Snowden, membre du Labour-party, ancien ministre des Finances, l'approuva et s'exprima ainsi: „L'Angleterre s'engagerait dans une aventure périlleuse, dépassant ses forces, si elle consentait à garantir les frontières des petits Etats continentaux. Ces Etats ont vraiment tout intérêt à faire garantir leurs frontières par d'autres Etats et principalement par l'Angleterre, tout en n'offrant en retour ni garantie matérielle, ni garantie morale.”¹

Ni la Société des Nations, ni les traités de paix ne représentaient donc pas une garantie suffisante pour ces Etats. Et c'est compréhensible. Malgré que chaque Etat, à son admission dans la Société des Nations, doit s'engager solennellement à respecter les traités, cette promesse n'a qu'une valeur théorique, car la dignité des nations vaincues ne peut se résigner à accepter les injustices et s'appliquera à y remédier. La phrase immortelle de Mussolini, président du Conseil italien, confirme la justesse de cette thèse: „Les traités ne sont pas éternels. Un traité n'est pas un tombeau.”

Les Français reconnaissaient aussi l'absurdité des frontières hongroises, car sans parler de la lettre d'envoi de M. Millerand, lors de la ratification du traité de Trianon par la Chambre des députés française en 1921, MM. Margaine, Paul-Boncour et le rapporteur lui-même, M. Daniélou, admirent l'injustice du tracé des frontières;²

¹ Alexandre Krisztics: *A békeszerződések revíziója*. (La révision des traités de paix.) Budapest, 1927. Pp. 494—495.

² Nous devons accentuer à ce sujet que les attaques justes et courageuses du sénateur de Monzie et de ses collègues, dont nous citerons d'ailleurs quelques exemples dans la suite ont suscité au Sénat français un si grand doute, que jusqu'à présent il n'a pas ratifié définitivement le traité de Trianon. En son temps le Gouvernement français n'a pu le faire passer que sous la promesse de faire exécuter des rectifications de frontières et de présenter aux Chambres un rapport sur les résultats obtenus, afin d'une décision définitive du Sénat. Cette promesse fut naturellement oubliée comme le fut celle contenue dans la lettre d'envoi de Millerand. (Conférence du baron Frédéric Korányi, ancien ministre des Finances et ancien ministre de Hongrie à Paris, à l'Association Cobden, le 3 novembre 1931.)

En ce qui concerne les rectifications de frontières, le fait que les décisions présentées par les sénateurs De Monzie, Schrameck, de Jouvenel, général Bourgeois, de Lamarzelle, Albert et de Lubersac, et acceptées à l'unanimité par le Sénat français n'ont pas été exécutées, permet de conclure que la législation française a, aujourd'hui encore, le droit de statuer définitivement sur le traité de Trianon. (Victor Drortchak: *La Vérité sur le Traité de Trianon*. Paris, 1933.)

enfin M. Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, prit la parole et dit entre autres :

„Le traité dit de Trianon, n'est pas parfait, et ce n'est pas moi qui soutiendrai le contraire.

Pouvait-il l'être, étant donné les difficultés au milieu desquelles il a été établi? Je ne le crois pas. Il porte la marque parfois fâcheuse des entreprises humaines qui, même inspirées par le plus haut et le plus noble idéal, se heurtent aux réalités brutales...

... Que la frontière hongroise ait été quelque peu arbitrairement fixée, qui pourrait en douter?

Il suffit de voir une carte, de suivre cette ligne de frontière, qui n'est du reste pas absolument définitive, pour se rendre compte tout aussitôt qu'elle ne consacre pas absolument la justice.

Ici, nous sommes en présence de solutions relatives. Il s'agit de savoir si elles consacrent suffisamment l'équité pour qu'on puisse s'en contenter.

*Pour le surplus, c'est affaire entre ces peuples dont les intérêts matériels, qu'on le veuille ou non, avaient été fortement emmêlés, enchevêtrés, de découvrir eux-mêmes, dans une étroite union économique, le moyen de redresser les erreurs de frontières.*¹

Mais M. Briand a fait aussi preuve de ses sympathies à l'égard des Roumains et de ses sentiments d'animosité et de parti pris envers les Hongrois, dans son discours tenu à la séance du Sénat français du 11 juillet 1921: *„Il était impossible de faire les frontières de justice que vous réclamiez tout-à-l'heure et il fallait forcément porter des blessures à quelqu'un. Entre la Roumanie et la Hongrie je préfère que ce ne soit pas la Roumanie qui soit blessée...*² C'est-à-dire qu'il ne voulait pas blesser cette Roumanie qui recevait, à titre de gratification, 102.000 km² de territoires et 5,236.000 habitants, — dont 1,500.000 Hongrois —

¹ 2^e séance du mardi 7 juin 1921. (*Annales de la Chambre des Députés* No 1. 1921, p. 2591.)

² *Journal Officiel (Débats parlementaires, Sénat)*, 1921. VII. 12. No. 102. 3. session p. 1703.

détachés du corps de la Hongrie. Et c'est contre cette attitude inhumaine que la Hongrie, abattue et démembrée, est obligée de lutter sans aucun espoir de succès.

Lors de la discussion du traité de Trianon à la Chambre française, M. le député *Lénail* s'est écrié: „*Ce traité est la désorganisation de l'Europe!*“

M. le député *Paul-Boncour*, prononça un long discours dans lequel il dit, entre autres, en parlant de la Hongrie: „*On la démembre, on la découpe!*“¹

Au Sénat français, M. le sénateur *De Monzie*: „*Nous ne pouvons pas continuer à haïr la Hongrie par procuration, nous ne pouvons pas la découper, la mutiler, l'estropier par altruisme! Il est indispensable pour la France, il est indispensable pour la paix mondiale que la Hongrie, comme tout pays, soit traitée selon quelques règles de la justice.*“

M. le sénateur de *Lamarzelle* s'écria: „*Vis-à-vis de tous ceux qui ont donné le sang de leurs enfants pour que la France soit plus belle après la victoire, je ne me sens pas le triste courage d'apposer ma signature au bas d'un semblable traité.*“²

M. le député *Daniélou*, rapporteur du Traité de Trianon à la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés, écrit ce qui suit dans son livre intitulé „*Le Traité de Trianon*“ (p. 16): „*Il est facile de prendre un crayon rouge et de découper sur les cartes des territoires nouveaux; il est facile de dessiner des séparations et d'incorporer des rattachements; mais sur ces terres qui ont leur vie, propre sans doute, mais leur vie différente, il y a des peuples qu'on a isolés, il y a des peuples affamés et qui, dans l'excès de leurs souffrances, se croyant abandonnés de Dieu, des hommes — et de la Société des Nations — demeurent prêts à des soulèvements qui pourraient retentir comme des guerres.*“

Dans la préface donnée à l'excellent ouvrage du député *Charles Tisseyre*, intitulé „*Une erreur diplomatique: La Hongrie muti-*

¹ *Journal Officiel (Débats parlementaires, Chambre)*, 1921. VII. 12., p. 2575.

² *Journal Officiel (Débats parlementaires, Sénat)*, 1921, pp. 1697—1703.

lée" (Paris, 1923), M. le sénateur De Monzie demande (page VII) : „... pourquoi rognier sur les frontières d'un pays à qui le traité de Trianon enlève près quatre millions de ses indigènes authentiques? Quelle démence néronienne nous pousse à susciter des irrédentismes, comme si nous voulions entretenir des incendies endémiques tout autour d'un peuple exécré, jeté par nous en pâture à l'intermittence des flammes? Quel diabolisme incita les experts chargés des délimitations à livrer aux Tchèques le sol sous lequel se développent les galeries des mines dont la propriété a été laissée aux industriels hongrois? Par quelle aberration les mêmes hommes qui claironnaient au travers du monde le droit des races et des nationalités, ont-ils enlevé aux Magyars des villes dont la totalité des habitants, à quelques exceptions près, parlaient le hongrois, étaient d'origine hongroise, Hongrois de coeur et de culture? Pourquoi, oui, pourquoi?"¹

Nous devons reconnaître que l'Italie fut la seule grande puissance qui, au cours de la Conférence de la paix, s'entremît constamment pour modifier le projet du traité de paix avec la Hongrie. D'après le plan italien, même suivant les pires prévisions, les villes de *Szatmár*, *Nagykároly*, *Arad* et *Temesvár* seraient restées hongroises.

Nous en trouvons la preuve dans un ouvrage historique analysé par le journal *Budapesti Hirlap* et écrit par M. Virgile Viorel *Tilea* secrétaire de M. Alexandre *Vaida-Voevod*, alors président du Conseil roumain, qu'il accompagnait dans ses voyages à la Conférence de la paix, ainsi qu'à Londres

Dans la première partie du livre, M. *Tilea* expose le point de vue adopté par les grandes puissances à la Conférence de la paix: par suite de la paix séparée de Bucarest, elles ne voulaient plus considérer comme valable la convention secrète conclue le 17 août 1916 entre la Roumanie, l'Angleterre, la France, l'Italie et la Russie et dans laquelle les grandes puissances reconnaissaient aux Roumains les territoires suivants: la Transylvanie, tout le Banat,

¹ A. Ullein: *La nature juridique des clauses territoriales du traité de Trianon*. Paris, 1929. Pedone.

y compris l'embouchure de la Maros, Orosháza, Békéscsaba, Vásárosnamény et la région de la Szamos.

Nous trouvons dans cet ouvrage des faits importants au sujet des nouvelles frontières. La fixation des frontières roumaines n'alla pas sans accrocs.

„La première réunion des experts eut lieu le 8 février 1919. Les délégués italiens proposèrent une ligne allant de Soborsin vers l'Ouest, passant près Belényes et remontant vers Csucs, de telle façon que les villes de Szatmár, Nagykároly, Nagyszalonta et Arad seraient restées à la Hongrie. Les délégués américains, français et anglais fixèrent des frontières moins favorables. Les frontières proposées par les quatre Etats et les arguments qu'ils présentaient montraient les sentiments que chacun de ces Etats nourrissait à notre égard. Le résultat fut un compromis. Si nous sommes sincères, nous devons reconnaître que ce compromis nous avantageait.“

Ce n'est pas seulement le livre de Nitti, président du Conseil italien qui témoigne en faveur de la conduite amicale de l'Italie méritant de toute notre reconnaissance, les mémoires d'un homme politique roumain confirment aussi que l'Italie, au cours des discussions ultérieures, ne se démit pas de son rôle de protecteur à notre égard, car comme M. Tilea écrit:

„Les milieux officiels italiens accordaient leur entière protection aux Hongrois. C'est ainsi que s'éleva le danger d'une révision des frontières à l'avantage des Hongrois. Plus la discussion du traité tardait à s'ouvrir, plus ce péril grandissait. Les débats du traité à conclure avec la Hongrie furent difficilement amorcés, car un Etat parmi les Alliés remettait toujours la discussion pour aider plus efficacement les Hongrois.

Après avoir été pressée pendant plusieurs semaines, la discussion du traité avec la Hongrie eut lieu l'après-midi du 3 mai 1920. De graves divergences d'opinions se manifestèrent entre les délégués surtout à propos de la proposition italienne qui recommandait une révision des frontières roumaines, tchécoslovaques et yougoslaves en faveur des Hongrois. Les Anglais dans une certaine mesure semblaient soutenir cette proposition, mais les Français l'attaquèrent énergiquement.

Nitti prit l'initiative de soulever la révision des frontières hongroises; il appuyait sa thèse par la considération qu'on cède trop de Hongrois aux Etats successeurs. Nitti mit en discussion la question des frontières tchécoslovaques et par là, la question des frontières roumaines fut aussi soulevée. La frontière proposée par les experts italiens était à peu près conforme à celle de l'ancienne

Transylvanie (1848 et 1866) et les villes à l'ouest des montagnes occidentales ne nous auraient pas appartenu.

Dans l'après-midi du 8 mars, le traité à conclure avec la Hongrie fut porté devant la conférence des ministres des Affaires étrangères et les ambassadeurs: Scialoja, délégué italien, intervint encore pour obtenir une modification du traité à l'avantage des Hongrois, mais moins énergiquement qu'aux précédentes occasions.⁴ On décida, alors, de ne point changer les clauses territoriales du traité, mais d'accorder un plébiscite dans les territoires attribués à l'Autriche (?).

Le traité avec la Hongrie reçut alors sa forme définitive, mais d'après une remarque de l'auteur, le 15 mars, un ambassadeur allié dit à M. Vaïda-Voevod: *Nitti s'entête et insiste encore sur la nécessité d'une révision radicale du traité à conclure avec la Hongrie* et d'autres lui firent observer que „certains membres“ des commissions de délimitation s'efforceraient d'assister les Hongrois.

Le témoignage roumain sur l'ignorance des hommes d'Etat dirigeant la conférence dans les choses hongroises est bien intéressant. „Nous devons constater — écrit M. Tilea — que le Premier ministre anglais n'était guère renseigné sur le problème hongrois, et, sous la pression de Nitti et de quelques Anglais, amis fidèles de la Hongrie, il ne voulait pas se prononcer et s'engager définitivement.“

Ailleurs, M. Tilea relate de la façon suivante une conversation privée qui eut lieu le 30 juin 1920 entre MM. Lloyd George et Vaïda-Voevod:

„Le président du cabinet anglais était alors convaincu de la nécessité d'un adoucissement des conditions concernant la Hongrie. Du moins, les paroles qu'il adressa à M. Vaïda-Voevod le font croire: un grand nombre des revendications hongroises sont justifiées, et il nous faut chercher une plate-forme pour nous entendre avec eux.“¹

Dans les mémoires publiés le 23 mai 1919, sous le titre *Réflexions à l'usage de la conférence avant les résolutions définitives*, M. Lloyd George, président du cabinet anglais, fit déjà une déclaration constatant ces faits: „La paix ne règnera jamais

¹ *Budapesti Hirlap*, 23 octobre 1927.

dans le Sud-Est de l'Europe, si dans les limites de chaque petit Etat en formation, un irrédentisme hongrois existe. Autant qu'il est humainement possible, les différentes races doivent être réunies à leur mère-patrie, et la solution humaine doit avoir le pas sur toute autre considération stratégique, économique ou sur celle des communications que généralement d'autres moyens peuvent résoudre: voilà le principe qui doit commander la paix."¹

Il est évident qu'une des conditions premières de la paix est la réparation des torts. „Tout d'abord la justice, la paix viendra ensuite.“

Toutes les souffrances, tous les malheurs et ruines des dix dernières années sont évidemment le résultat du tracé de nos frontières, et dans l'avenir, tous les conflits et hostilités seront dus à la même cause.

Selon toute évidence, la situation créée à Trianon ne peut se maintenir et la Hongrie — dont la responsabilité est le moins engagée dans la guerre mondiale et qui pourtant fut, parmi les vaincus, châtiée le plus sévèrement, doit être secourue d'urgence.²

Une modification du traité n'est même pas nécessaire pour établir de nouvelles frontières; on devrait seulement appliquer le traité, l'âme apaisée, avec justice et honnêteté.

Car comme l'a dit M. Lloyd George à une séance des Ligues pour la Société des Nations: „*Les incidents de frontière donnent naissance à des conflits et à des dissentiments menant à la guerre et l'origine de ces incidents doit être cherchée dans les traités de paix conclus en 1919 par les Puissances alliées remplies de haine et d'amertume par suite d'une longue guerre, et n'ayant à leur disposition, concernant la situation européenne que des renseignements insuffisants et inutilisables.*”³

¹ Sir Robert Donald: *The Tragedy of Trianon*. London, 1928. P. 251.

² François d'Olay: *Háborús felelőtlenségünk*. (Notre irresponsabilité dans la guerre.) Budapest, 1933. Hellas.

³ *Ouvrage cité*, p. 301.

Le moment est bien venu où les puissances mondiales doivent rendre à la Hongrie les territoires dont elle fut dépouillée à Trianon par le traité le moins justifié de l'histoire.¹

Nous ne saurions manquer de citer ici les paroles de notre grand homme politique connu et vénéré dans le monde entier, feu le comte Albert *Apponyi* (1846—1933), délégué de la Hongrie à la Société des Nations, alors Président de la délégation hongroise à la Conférence de la Paix, par lesquelles il termina son „exposé verbal“² adressé au Conseil Suprême, dans sa séance tenue à Paris le 16 janvier 1920, et par lesquelles il caractérisait la dureté et l'injustice des décisions territoriales imposées à la Hongrie.

Après l'énumération des arguments contre les dispositions territoriales, le comte *Apponyi* déclarait: „En face de toutes ces belles théories, vous pourrez dire qu'il y a un grand fait: la victoire et les droits de la victoire. Messieurs, nous le savons. Nous sommes assez réalistes en politique pour compter avec ce facteur. Nous savons ce que nous devons à la victoire. Nous sommes tout prêts à payer la rançon de notre défaite. Mais serait-ce là le seul principe de construction? La force seule serait donc maintenant la base de ce que l'on veut édifier? La force matérielle seule serait-elle le pouvoir qui maintiendrait ces constructions qui croulent déjà alors qu'on n'a pas achevé de les édifier? L'avenir de l'Europe serait bien triste alors. Messieurs, nous ne pouvons pas croire que telle soit la mentalité des Nations victorieuses; nous ne trouvons pas cela dans les déclarations par lesquelles vous avez défini les principes, pour le triomphe desquels vous luttiez et les buts de guerre que vous vous proposiez.

„Je dis que telle ne nous apparaît pas la mentalité des grandes Nations aujourd'hui victorieuses. Ne trouvez pas mauvais si par delà la France, par delà l'Angleterre, par delà l'Italie, pour ne parler que des Nations européennes victorieuses, j'aperçois les

¹ X.: *Comment la paix avec la Hongrie fut faite*. Revue de Hongrie, 15 mai—15 juin. 1921. Pp. 125—127.

² *Lutte pour la paix juste*. Exposé du comte Albert *Apponyi*, le 16 janvier 1920 à Paris. Budapest, 1933. Edition de la Fédération Nationale Hongroise.

contours de cette autre France qui a toujours été l'avant-garde des aspirations généreuses, qui a toujours été le porte-voix de toutes les grandes idées, — cette autre Angleterre, mère de toutes les libertés politiques, — cette autre Italie, berceau de la Renaissance, des arts et des progrès intellectuels. Et si je subis sans murmure la loi du vainqueur: devant cette autre France, devant cette autre Angleterre, devant cette autre Italie, je m'incline de plein gré, car je les prends volontiers pour nos maîtres et nos éducateurs. Laissez-moi vous dire: ne mettez pas en péril cette grande influence morale à laquelle vous avez droit, en forçant trop la note de la force qui est aujourd'hui la vôtre, mais qui est sujette à changer; *gardez intacte cette plus belle part de votre héritage.*

Malgré toutes les difficultés qui nous entourent, malgré tous les malentendus, malgré tous les obstacles qu'on veut multiplier sur notre chemin, nous entrons avec confiance dans cette voie qui nous est enfin ouverte de la participation au travail de la paix, et nous le faisons avec une entière bonne foi. **Nous avons confiance dans la sincérité des principes que vous avez proclamés. Ce serait vous faire injure que de penser autrement;** nous avons confiance dans les forces morales avec lesquelles nous voulons identifier notre cause et *tout ce que je puis vous souhaiter, Messieurs, c'est que la gloire de vos armes soit surpassée encore par la gloire de la paix que vous donnez au monde.*

C'est un anachronisme de parler de paix perpétuelle et des garanties efficaces de cette paix; il faut débarrasser d'abord la voie des injustices qui l'encombrent. Il ne faut pas, d'un côté, favoriser l'armement pendant que de l'autre côté, on décrète le désarmement et on livre les vaincus aux vainqueurs.

Il faut qu'on comprenne la lutte des vaincus — donc aussi celle des Hongrois — pour le traitement juste et égal. Ce que *Delcassé*, ministre français des Affaires étrangères, a dit jadis est également vrai aujourd'hui: „*Une nation n'est point déshonorée quand elle est battue ou quand, le couteau sur la gorge, elle signe un traité désastreux. Mais elle est déshonorée quand elle*

*cesse de protester, quand elle donne son assentiment à sa ruine... La déchéance ce n'est pas la défaite: c'est le renoncement!*¹

Nous n'avons donc pas à nous décourager dans le combat que nous soutenons pour la justice, car — selon *Turgot* — „s'arrêter devant une erreur qu'on peut combattre est un crime contre la raison. S'arrêter devant l'injustice qu'on peut combattre est un crime contre l'humanité!“

Et nous pensons pouvoir terminer le plus dignement nos conclusions par les paroles du célèbre savant français, M. Georges *Blondel*, membre de l'Institut, professeur au Collège de France,² selon lesquelles „les frontières peuvent être modifiées, mais la géographie et l'histoire non!“

¹ Stéphane *Lauzanne*: *Les hommes que j'ai vus*. Paris, 1920. Fayard, p. 18.

² Prononcées à une séance, tenue dans la première quinzaine de mars 1935, de la Société des Etudes Pratiques d'Économie Sociale de Paris (v. Pesti Hírlap du 15 mars 1935).

I

APPENDICE
OUVRAGES ET ARTICLES
EN LANGUE FRANÇAISE
DU MÊME AUTEUR.

II

OUVRAGES ET ARTICLES EN LANGUE FRANÇAISE DU MEME AUTEUR:

I.

La Presse hongroise dans les Etats successeurs 1918—1928. — 1. Revue de Hongrie, le 15 avril 1929. — 2. Avec 18 illustrations. Budapest, 1929. Athenaeum.

Le théâtre hongrois dans les Etats successeurs 1918—1928. — 1. Revue de Hongrie, le 15 février et 15 mars 1930. — 2. Budapest, 1930. Athenaeum.

Les frontières de la Hongrie démembrée. — 1. Revue de Hongrie, le 15 juillet et 15 septembre 1930. — 2. Budapest, 1930. Athenaeum.

La campagne de destruction contre les monuments hongrois 1918—1930. — 1. Revue de Hongrie, le 15 mars et 15 avril 1931. — 2. Budapest, 1931. Athenaeum. Avec 82 illustrations.

Un maître français de l'Histoire Hongroise. Edouard Sayous. — Budapest, 1933. Edition de la Fédération Nationale Hongroise. Avec 18 illustrations et facsimilés. (Préface par M. le Professeur Louis Villat de la Faculté des Lettres de Besançon.)

Un nationalisme désespéré dans le Sud-Est européen. Budapest, 1935. Édition Danubia.

II.

Les erreurs du Larousse. — Gazette de Hongrie, le 24 janvier 1931.

Edouard Sayous et la Hongrie. — Gazette de Hongrie, les 21 et 28 mars 1931.

Paris il y a soixante ans. — Gazette de Hongrie, le 9 mai 1931.

L'occupation française en Hongrie. — Gazette de Hongrie le 8 août 1931.

Les calomnies de M. Skultéty. — Revue de Hongrie, le 15 septembre 1931.

Les anciens Hongrois en France. — Gazette de Hongrie, le 7 novembre 1931.

La Hongrie dans les anciennes relations des voyageurs français. — Gazette de Hongrie, le 12 décembre 1931.

La destruction de Szeged et les Français. — Gazette de Hongrie, le 23 janvier 1932.

„L'Arrogante.“ Une fête de bienfaisance à Budapest en 1879. — Gazette de Hongrie, le 6 février 1932.

Une visite à Paris des écrivains et artistes hongrois en 1883. — Gazette de Hongrie, le 12 mars 1932.

Ecrivains et artistes français en Hongrie en 1885. — Gazette de Hongrie, le 2 avril 1932.

Les membres français de l'Académie Hongroise. — Gazette de Hongrie, le 23 avril 1932.

Rousseau et le fils du bourgmestre de Bude. — Gazette de Hongrie, le 28 mai 1932.

Rousseau et le comte Joseph Teleki. — Gazette de Hongrie, le 16 juillet 1932.

A propos de quelques nouveaux livres scolaires français. — Gazette de Hongrie, le 13 août 1932.

Genève et la Hongrie. — Gazette de Hongrie, le 3 septembre 1932.

Les Rákóczi et la France. — Gazette de Hongrie, le 10 septembre 1932.

Voltaire et le comte hongrois Jean Fekete de Galánta. — Gazette de Hongrie, le 1^{er} octobre 1932.

La Hongrie. Un pays peu connu. Une nation méconnue. L'Est National. Besançon, octobre et novembre 1932.

Une mission française en Hongrie en 1870. — Gazette de Hongrie, le 15 octobre 1932.

Deux généraux hongrois au service de la France. — Gazette de Hongrie, le 22 octobre 1932.

La tragédie d'un hussard hongrois pendant la Révolution française. — Gazette de Hongrie, le 5 novembre 1932.

Les sympathies hongroises pour la France en 1870. — Gazette de Hongrie le 26 novembre et 3 décembre 1932.

Lamartine et les Hongrois. — Gazette de Hongrie, le 17 décembre 1932.

Relations hungaro-françaises au temps des Arpádiens. — Gazette de Hongrie le 14 janvier 1933.

La Hongrie vue par un géographe français. — Gazette de Hongrie, le 28 janvier 1933.

Données sur les relations franco-hongroises de l'an 1300 à la Révolution. — Gazette de Hongrie, le 11 et 18 février 1933.

Alexandre Kisfaludy, prisonnier de guerre en France. — Gazette de Hongrie, le 4 mars 1933.

Les relations littéraires franco-hongroises au XVIII^e siècle. Mosatque. — Gazette de Hongrie, le 25 mars 1933.

Relations franco-hongroises de 1789 à 1871. — Gazette de Hongrie, le 13 mai 1933.

Relations artistiques et scientifiques hungaro-françaises depuis le milieu du siècle dernier. — Gazette de Hongrie, le 17 juin 1933.

Saint-René Taillandier. — Gazette de Hongrie, le 15 juillet 1933.

Les sympathies françaises pour la Hongrie après la guerre franco-allemande. — Gazette de Hongrie, le 7 septembre 1933.

Une étude du Professeur Louis Villat sur le comte Albert Apponyi. — Gazette de Hongrie, le 23 septembre 1933.

Le sort des monuments commémoratifs français en Hongrie depuis 1914. — Gazette de Hongrie, le 30 septembre 1933.

Quelques grands amis français de la Hongrie au XIX^e siècle. — Gazette de Hongrie, le 28 octobre et 4 novembre 1933.

Jean Bacsányi, poète hongrois, auteur (?) de la proclamation de Napoléon à la Hongrie. — Revue des Études Hongroises, No 3—4/1933. Paris, E. Leroux.

L'église de Zsámbék et la France. — Gazette de Hongrie, le 8 décembre 1933.

La révolution hongroise de 1848/49 et les Français. — Gazette de Hongrie, le 6 et 13 janvier 1934.

Personnalités éminentes françaises et hongroises au temps de la guerre de l'indépendance de 1848—49. — Gazette de Hongrie, le 2 février 1934.

Les relations historiques entre la France et la Hongrie. — Nouvelles Danubiennes. Budapest, le 15 février 1934.

Napoléon à Győr (Raab). — Gazette de Hongrie, le 3 mars 1934.

Les espoirs hongrois sous Napoléon III. — Gazette de Hongrie, le 24 mars 1934.

Montalembert et la Hongrie. — Gazette de Hongrie, le 14 avril 1934.

Un poète hongrois „pensant en Français“. — Gazette de Hongrie, le mai 1934.

Les rapports de Besançon avec la Hongrie. — Gazette de Hongrie, le 2 juin 1934.

Hussards hongrois dans l'armée française. — Gazette de Hongrie, le 23 juin 1934.

Un grand ami de la Hongrie: Alexandre Claparède. — Revue des Études Hongroises. No 1—2/1934. Paris. E. Leroux.

A propos d'un monument français découvert récemment à Győr. — Gazette de Hongrie, le 11 août 1934.

Nos amis français et la Hongrie. — Gazette de Hongrie, le 8 septembre 1934.

Besançon et la Hongrie. — Le Pays comtois. Besançon le 5 décembre 1934, pp. 53.

Les relations entre la France et la Hongrie. — Nouvelles Danubiennes. Février 1935.





OSZK

